

Yvon Chassagneux

Saint-Thurin
"Au temps des Pitavaux"

Chronique d'une maison d'enfants
de 1931 à nos jours

Village de Forez

2000

Remerciements

*Suffit-il donc que tu paraisses
De l'air que te fait rattachant
Tes cheveux ce geste touchant
Que je renaisse et reconnaisse
Un air habité par le chant
Elsa mon amour ma jeunesse*

Aragon

Mes remerciements vont tout d'abord à ma famille qui a dû supporter tous les tracas occasionnés par ce travail,

à mes directeurs de mémoire, Daniel Colson et J.-P. Fanget de l'université Jean-Monnet de Saint-Etienne,

à Gérard Aventurier, initiateur de ce travail, Pierre Fortunier et Claude Latta pour leur aide précieuse,

à l'équipe de *Village de Forez* qui a assuré la relecture, la mise en forme de ce travail, sa publication et sa diffusion,

à tous ceux qui m'ont aimablement reçu ou aidé dans mes recherches.

J'ai pris le parti de conserver dans son intégralité le mémoire universitaire destiné au Diplôme Supérieur en Travail Social, ce qui explique le caractère formel, la méthodologie et quelquefois une terminologie plus professionnelle dans la deuxième partie. Au-delà de l'historique, j'espère que cette lecture permettra à tous ceux qui ne le connaissent pas d'approcher un domaine méconnu et souvent encore tabou, celui de l'enfance inadaptée et du fonctionnement complexe de ses institutions.

Préface

L'institut spécialisé de Saint-Thurin, mode d'emploi historique

Village de Forez n'a jamais produit d'article ou de numéro spécial sur l'histoire de Saint-Thurin. *La Grande Encyclopédie du Forez et des communes de la Loire* indique seulement que Saint-Thurin était une annexe de la paroisse de Saint-Martin-la-Sauveté dont le curé janséniste François Roche, mort en 1735 sans avoir accepté la bulle *Unigenitus*, a suscité notre intérêt. Un célèbre professeur de linguistique, Henriette Walter, avait mentionné dans son ouvrage *Le français dans tous les sens* (1988) la permanence de la pratique du franco-provençale à "Saint-Thurin" dans les années 1975 : 96 % des habitants le comprenaient encore et 73 % le parlaient. Comme le signalement de l'Institut Robert Anglaret (sic) par *l'Encyclopédie du Forez* (1988) demeurait formel - "il accueille une soixantaine d'enfants handicapés" est-il décliné - le champ d'investigations demeurait entièrement ouvert pour Yvon Chassagneux.

C'est donc bien le vide historique qui venait compromettre tous les projets de recherche dont nous nous étions entretenus en 1997, à la suite de discours officiels pour l'inauguration de nouveaux locaux. Ce jour-là, ce genre de protocole généralement dénoncé ennuyeux et stérile a incité Yvon Chassagneux à "une connaissance et à un souci de l'institution". Educateur depuis vingt-cinq ans dans l'établissement, il a entendu les voix de la fidélité et de l'expérience et a pris en horreur non pas le vide de la sphère pascalienne, mais celui de l'histoire locale, institutionnelle et éducative. Comment le combler ? Mué en chasseur de documents aux archives municipales de Saint-Etienne, en collecteur de sources orales et iconographiques, éclairé naturellement par ses connaissances et sa réflexion en sociologie, philosophie, politique, littérature, Yvon Chassagneux a pu reconstituer dans ses étapes essentielles l'histoire du Centre familial de 1931 à 1958. Les changements, création, acquisitions ont été placés comme des jalons précis et signifiants, tels que l'ouverture par l'inspecteur d'académie des deux classes de perfectionnement (1937 et 1943) et l'achat par Mme Pitaval en 1939 de locaux inoccupés. Gestion familiale et institutions enseignantes se côtoient dans un mélange précaire. Durant ces années de grand dévouement à une cause "charitable", les "Pitavaux" prennent assise dans l'imaginaire villageois, non par mépris humain, mais par défaut de structures de pensée intégratrice et de vision sociale. La municipalité est la première à souligner les qualités humaines de Madame Pitaval, mais les mentalités ne sont pas préparées au choc des différences culturelles, scolaires, psychosociales même si une certaine forme de ruralité et de vie naturelle rapproche la Maison familiale et le village. D'ailleurs, Yvon Chassagneux, d'instinct, ne s'est pas engagé dans cette exploration incertaine de l'histoire des mentalités dont Goff a suffisamment souligné les ambiguïtés.

Du moins, Yvon Chassagneux, historien par nécessité, se double d'un sociologue de vocation, d'un psychologue social. Il montre d'une façon sobre, mais explicite, comment la prise en charge institutionnelle en 1958 par l'Education nationale et par l'œuvre des pupilles de l'Enseignement Public a métamorphosé l'environnement éducatif, thérapeutique des enfants et l'organisation administrative et financière. Ce sont fondamentalement les perspectives d'insertion

socioprofessionnelle qui s'en trouvent modifiées et en conséquence les relations avec les familles comme l'avait problématisé dans sa recherche le premier directeur, Monsieur Fortunier. Les *petits destins* de ces enfants alors assignés aux tâches de commis agricole cèdent une place malaisée à la recherche d'un développement personnel et socialisé par l'intégration dans un milieu professionnel. Yvon Chassagneux excelle à poser plutôt qu'à scruter les clivages de perception et d'opinion sur la Maison familiale qui séparent deux assistantes sociales ou qui opposent un journaliste et la Directrice départementale de la Santé ; le maintien de l'établissement était alors en jeu. L'auteur étend ses interrogations à l'engagement, aux côtés de Mme Pitaval, de deux hommes politiques influents dont le président Pinay ; remarquons que cet investissement, toujours jugé entre l'opportunisme et une réparation du retard ou de l'inadaptation étatique, se poursuit aujourd'hui. Dans cette genèse fine de la professionnalisation, de la spécialisation, de l'institutionnalisation, l'évolution des valeurs morales et des mœurs, des connaissances psychologiques et médicales, des méthodes pédagogiques et des perspectives éducatives, des textes réglementaires sous-tendent la construction chronologique. Y. Chassagneux est même plus d'une fois parvenu, comme Fernand Braudel en exprimait la théorie, à superposer les trois étages de la durée : événements, conjoncture générale par exemple pour l'après-guerre, et structures idéologiques. Le mémoire de maîtrise qui a fourni la matière de cette publication se pliait à des impératifs méthodologiques dont peuvent tirer profit les lecteurs.

En effet, dans la seconde partie de son ouvrage Yvon Chassagneux a proposé une grille de lecture de sa présentation historique. Soucieux de comparatisme, il s'est demandé si en France beaucoup de maisons comme celle de Saint-Thurin accueilleraient *des enfants dont personne ne voulait*. La réponse de caractère restrictif renvoie aux orientations socio-politiques, en particulier à celles du régime de Vichy. Ce que avec d'autres j'avais pensé relever d'une idéologie ségrégative à propos de la qualification en 1942 d'enfants de Saint-Thurin comme *déchets de la société*, c'est en fait une caractérisation socio-économique de l'époque vis-à-vis d'enfants classés par rapport à l'appareil de production comme *inassimilables, inéducables*. Bien que ce vocabulaire technique ait été relativement répandu, on ne peut s'empêcher de l'assimiler à l'exclusion des groupements organiques de la société (*famille, profession, petite patrie* selon Yves Deloye dans "Ecole et citoyenneté") et de songer aux *juifs inassimilables* tels que Paxton en a présenté la stigmatisation par Vichy et Xavier Vallat.

La frustration de l'auteur est de n'avoir pu porter sur le devant de la scène "ces minuscules vies". Les enfants de Saint-Thurin, placés dans des familles, qu'il a retrouvés atténuent le scepticisme qu'on retire en lisant G. Duby sur les témoignages tirés de "l'idéologie populaire", mais leur intervention situe les difficultés de l'entreprise. Au terme d'un itinéraire si riche, Yvon Chassagneux termine par un sorte d'interrogation paradoxale et irréelle : les enseignants et éducateurs d'aujourd'hui sont-ils plus efficaces que Madame Pitaval ? C'est peut-être une manière de rappeler qu'auprès d'enfants en difficulté toute la science du monde ne peut suppléer au défaut d'implication humaine.

Gérard Aventurier

Sommaire

| | | |
|---|----|----|
| Préface | p. | 3 |
| Sommaire | p. | 5 |
| Avant-propos | p. | 7 |
| I - Introduction | p. | 8 |
| II - Pourquoi une problématique historique ? | p. | 9 |
| III - Itinéraire de production | p. | 10 |
| IV - Méthodologie et avertissement au lecteur | p. | 12 |

Première partie

| | | |
|---|----|----|
| Chapitre 1 : L'institution avant 1958 | p. | 14 |
| I - 1931-1939, la fondation | p. | 14 |
| II - 1939-1945, la période de guerre | | |
| 1 - Une situation plutôt privilégiée | p. | 18 |
| 2 - Les classes de perfectionnement | p. | 20 |
| 3 - La Maison familiale dans le contexte social et juridique en 1945 | p. | 21 |
| III - 1945-1946. Les années difficiles. | | |
| 1 - L'affaire Saint-Thurin | p. | 23 |
| A/ Incohérence | p. | 24 |
| B/ Non ! M. Moustique | p. | 25 |
| C/ A propos de l'injuste sanction | p. | 25 |
| D/ Mais si, c'est de l'incohérence | p. | 26 |
| E/ Session extraordinaire du conseil général | | 26 |
| 2 - Le rapport de Mme Faurie | p. | 26 |
| IV - 1946-1956. Naissance d'une institution. | | |
| 1 - Dix années de sursis | p. | 30 |
| 2 - Méthodes pédagogiques et fonctionnement | p. | 31 |
| 3 - Les enfants accueillis | p. | 34 |
| 4 - Départs et placements | p. | 35 |
| 5 - Une critique sévère | p. | 37 |
| 6 - Rencontre avec Régine | p. | 39 |
| V - 1956-1958. La fin d'une gestion familiale | p. | 42 |
| Une succession difficile | p. | 43 |

Chapitre 2 : Le rachat.

| | | |
|--|----|----|
| I - L'œuvre des pupilles de l'Ecole publique | p. | 44 |
| II - La procédure de rachat | p. | 45 |
| III - Fonctionnement et transformations | p. | 46 |
| 1 - Les enfants | p. | 46 |
| 2 - Le personnel | p. | 47 |
| 3 - Les locaux | p. | 47 |
| 4 - Création de l'I. M. PRO | p. | 48 |

Deuxième partie

| | | |
|---|----|----|
| I - De la charité à l'intégration | p. | 51 |
| 1 - La Maison familiale dans le paysage de l'enfance "anormale" | p. | 51 |
| A/ Dans quel monde fait-elle vivre les enfants ? | p. | 51 |
| B/ Moyens pédagogiques et financiers | p. | 52 |
| C/ Quelles chances leur offre-t-elle ? | p. | 54 |
| 2 - L'éducation spécialisée : une cause politique ? | p. | 54 |
| 3 - Au delà du bien et du mal | p. | 55 |
| A/ Le langage de la charité | p. | 55 |
| B/ Egalité et insertion | p. | 57 |
| II - Perspectives et projet ? | p. | 59 |
| 1 - Histoire de l'institution : exotisme, sédiment ou éternel recommencement ? | p. | 60 |
| 2 - Le recrutement des enfants : évolution du droit et permanence des réseaux | p. | 61 |
| 3 - Un financement plus assuré mais toujours à négocier | p. | 63 |
| 4 - Relations avec la famille : un retour aux origines ? | p. | 63 |
| 5 - Peut-on faire un projet innovant ? | p. | 65 |
| III - Conclusion | p. | 66 |

| | | |
|----------------------|----|----|
| Bibliographie | p. | 68 |
|----------------------|----|----|

Avant-propos

L'institut spécialisé "Robert Anglaret" est implanté à Saint-Thurin, commune rurale située à 33 km de Montbrison, 16 km de Böen-sur-Lignon en direction de Thiers.

L'institut est agréé pour accueillir des jeunes des deux sexes, de 6 à 14 ans présentant des troubles du psychisme, avec ou sans déficience intellectuelle légère. Ces jeunes présentent souvent des troubles de la personnalité et un retard scolaire important.



L'institut spécialisé est situé en bordure de la route nationale qui serpente en fond de vallée ; nous apercevons en premier plan le camping, les bâtiments de l'institution en arrière-plan.

La capacité d'accueil est de 40 enfants, 30 en internat de semaine, 10 en semi-internat. Le placement est proposé par la C. D. E. S.¹ avec l'accord des parents.

Les bâtiments neufs ou récemment restructurés sont ouverts et accueillants, implantés sur un espace de deux hectares, aménagé avec des jeux, en bordure de rivière.

Le projet pédagogique, éducatif et thérapeutique de l'établissement (P. P. E. T.) est remis à jour régulièrement ; il définit les objectifs à mettre en œuvre à court et moyen terme pour chaque unité de vie, un projet individuel l'adapte en fonction des besoins de chaque enfant.

Les relations de l'enfant avec sa famille sont préservées par un retour régulier en fin de semaine et pendant les vacances scolaires ; les contacts individuels entre l'établissement et les familles sont réguliers ; la fête de fin d'année permet, elle, de rassembler la majorité des parents et l'équipe éducative.

Scolarisation, soins, et rééducation, sont assurés par une équipe pluridisciplinaire de plus de 30 personnes, comprenant une directrice, un éducateur-chef, 9 éducateurs, 4 instituteurs, psychiatre,

¹ C. D. E. S. : commission départementale de l'éducation spécialisée.

psychologue, psychothérapeute, orthophoniste, psychomotricienne, personnel de services généraux, veilleurs de nuit.

La plupart des enfants ou adolescents qui quittent l'établissement sont orientés selon leurs possibilités et leur capacité d'adaptation vers des structures de type I. M. PRO ou quelquefois S. E. S.² où la prise en charge psycho-éducative est poursuivie.

I - Introduction

La volonté de savoir

L'initiative d'un historique naît souvent à la faveur d'un événement ou d'une commémoration. Dominique Dessertine commence un de ses ouvrages³ en ces termes, *sans l'opportunité d'une commémoration... cette étude n'aurait pas vu le jour*.

C'est la célébration d'un événement, heureux ou malheureux, qui nous rappelle souvent que nous ne sommes pas les premiers, que d'autres sont passés avant nous, que nous ne sommes que les maillons d'une chaîne humaine, ballottés par le temps et l'histoire.

Je reprendrai à mon compte cette introduction, car c'est dans de telles circonstances que la décision, souvent évoquée, jamais réalisée, de me risquer à une étude sur le passé de l'établissement où je travaille a finalement pris naissance.

Lors de l'inauguration des nouveaux locaux marquant la fin de la dernière restructuration des bâtiments de l'institut spécialisé en 1997, la succession traditionnelle des discours eut sur moi un effet stimulant, voire décisif. Mes vingt-cinq années de présence dans l'institution donnaient un sens et une valeur particulière aux paroles des différents intervenants, contrairement à mes jeunes collègues qui trouvaient l'exercice plutôt fastidieux et attendaient impatiemment le moment du buffet. Le rappel historique *semble dépasser le simple intérêt circonstanciel*⁴ lorsqu'il se heurte à une oreille plus attentive, à une connaissance et un souci d'analyse critique de la vie de l'institution.

Le président retraça le passé de l'institution, quarante années de travail de l'association gestionnaire, remerciant tour à tour les directeurs et collaborateurs de cette longue marche. Le passé plus lointain de la maison ne fut évoqué que laconiquement et de manière quelque peu ironique : une période oubliée, considérée comme préhistorique, *barbare*⁵ et appelée du surnom infâme de ses petits pensionnaires *les Pitavaux*⁶.

*Nous ne sommes plus au temps des Pitavaux, et nous avons su faire oublier ces heures sombres de l'histoire de l'établissement...*⁷.

A plusieurs reprises en effet, cette époque, tout de même pas si lointaine, fut évoquée lors des discours officiels, d'inaugurations ou départs en retraite ; cependant le plus frappant restait toujours le caractère très allusif des propos. Les orateurs n'en savaient-ils pas plus ou ne voulaient-ils rien en dire ?

² I. M. PRO : institut médico-professionnel ; S. E. S. : section d'éducation spécialisée en collège.

³ Dominique Dessertine, *La société lyonnaise pour le sauvetage de l'enfance*, Erès, 1990, p. 11.

⁴ Dominique Dessertine, *ibid.*

⁵ H. J. Stiker, *Corps infirmes et société*, Aubier, 1982, p. 27, nous dit que notre préjugé du "progrès" tend à nous donner le beau rôle ; nous serions précédés d'une sorte de barbarie.

⁶ Pluriel qui a fait son chemin dans l'imaginaire de la population : les enfants de Mme Pitaval étaient appelés "les Pitavaux".

⁷ Le Président de l'association fit cette allusion lors du départ en retraite de l'ancien et premier directeur ainsi que lors de la dernière inauguration en des termes assez semblables.

J'étais intrigué par cette forclusion⁸ d'une partie de la mémoire de l'institution et des questions qui restaient sans réponses ; j'ai voulu connaître la vérité, faire la part entre légende et réalité, faire remonter à la surface les traces d'un passé qui semblait définitivement perdu. Aucune recherche n'avait été effectuée sur la création de l'établissement et sur la période précédant la gestion de la nouvelle association. Plus encore, personne ne semblait connaître la date du début de l'existence de la maison, beaucoup ignoraient tout de cette histoire. Les plus anciens employés et même les gens du village s'avéraient incapables de mettre une date sur la création de l'établissement. Les seuls échos d'une période assez sordide, sans aucun rapport avec la situation actuelle, quand une vieille femme, *la Mère Pitaval*, gardait des enfants *assez monstrueux, dans des locaux infâmes*⁹, revenaient à la surface les jours de liesse où tout le monde se félicite.

Je reste persuadé *que ce ne sont pas les pires choses qui nous causent les pires hontes*¹⁰ ; je voulais ainsi comprendre le sens de cet oubli, de cet accent mis sur un passé d'autant plus innommable que nous ne le connaissions pas et qu'il ne raisonne encore que par quelques clichés. Y avait-il un intérêt à nous cacher la réalité, la vérité ou était-ce seulement le travail du temps qui provoquait l'oubli ?

Nous connaissons la vérité, non seulement par la raison, mais encore par le cœur disait Pascal¹¹ ; ces deux instances avaient chez moi le désir cruel d'en savoir plus, mais n'y a-t-il pas dans chaque recherche, une implication personnelle, et dans *toute volonté de connaître, une goutte de cruauté*¹² ?

Après vingt-cinq ans de pratique éducative au sein de l'établissement, ce travail peut aussi apparaître comme une volonté de mise au point professionnelle et paradoxalement de lutte contre le sentiment de routine institutionnelle : celle-ci ne serait-elle pas ancrée dans la naïve croyance en la qualité du présent, opposée aux graves défauts du passé ?

*Se souvenir de son passé, le porter toujours avec soi, c'est peut-être la condition nécessaire pour conserver, comme on dit, l'intégrité de son moi*¹³.

Milan Kundera

II - Pourquoi une problématique historique ?

Entre l'entreprise classique et le domaine caritatif pur, l'entreprise sociale est un "secteur bizarre"¹⁴ qu'il est bon d'approcher dans sa singularité. Dans son chapitre de "Freud à Keynes", Jacques Donzelot¹⁵ montre bien comment le secteur hybride du "social associatif" navigue entre économie et psychiatrie. Sirènes qui appellent à elles le matelot du vaisseau social qui essaie vainement d'échapper à l'une ou l'autre. Dans *L'identité de l'éducateur spécialisé*¹⁶ Paul Fustier

⁸ Terme psychanalytique évoquant une modalité de la gestion de la mémoire, une zone d'ombre quasi explicite.

⁹ Propos relevés lors de l'inauguration, émanant d'anciens membres du personnel.

¹⁰ F. G. Nietzsche, *Par delà le bien et le mal*, 10/18, 1970, p. 65.

¹¹ B. Pascal, *Pensées*, 1670.

¹² F. G. Nietzsche, *op. cit.*, p. 168, "Sonder toute chose dans la profondeur est une manière de se faire violence".

¹³ Milan Kundera, *L'identité*, p. 50 N. R. F., Gallimard 1980.

¹⁴ Gilles Deleuze in *La police des familles*, Jacques Donzelot, p. 213, Paris, Minuit, 1977.

¹⁵ Jacques Donzelot, *La police des familles*, *idem*.

¹⁶ Paul Fustier, *L'identité de l'éducateur spécialisé*, Editions universitaires, 1972.

nous fait parcourir les étapes de la professionnalisation d'une activité qui n'était au début qu'une occupation provisoire pour certains, une vocation naissante pour d'autres. Chaque épisode de cette épopée montre comment sont justifiés par les acteurs, les choix éducatifs, thérapeutiques, même si Michel Chauvière en 1976 affirme que la *rééducation est un produit des conjonctures socio-économiques*¹⁷.

Référence familiale, système missionnaire ou charismatique, modèle vocation profession ou technicien de la relation se sont succédé au gré des temps, des valeurs morales, des connaissances psychologiques ou médicales. Ces différents aspects de la recherche du fonctionnement de l'institution, ne sont certainement pas à négliger, et sont la preuve de la complexité du domaine à étudier. Tributaire de la rationalisation des politiques de santé, de la dégradation des liens sociaux, de la montée de l'exclusion¹⁸, le travailleur social se pose de plus en plus le problème de son identité, quelquefois même de son utilité. Confronté à la montée de la violence, aux conflits d'équipes, à l'effondrement ou la remise en cause des anciennes certitudes, il navigue à vue dans la jungle des projets individuels, des théories nouvelles, de plus en plus inquiet face à la préservation de son propre emploi.

En 1972, l'identité de l'éducateur était déjà interrogée par P. Fustier. Nous sommes aujourd'hui, face à une crise du social, ou tout du moins à une période de rupture qui interroge sur l'avenir d'une profession qui tout en se structurant, s'organisant, continue d'en faire apparaître l'aspect "bizarre" pour ne pas dire "baroque", dans une société où le positivisme libéral laisserait entrevoir de "l'homme la fin prochaine"¹⁹. Ces généralités, cent fois exposées, n'en sont pas moins la réalité quotidienne de l'éducateur, du travailleur social en général. Pour M. Chauvière *par nécessité autant que par mode cette situation en appelle aujourd'hui à la sociologie et à l'histoire*²⁰. Les formidables changements sociaux auxquels nous sommes confrontés conduisent D. Dessertine à une analyse assez semblable :

*L'historien bien sûr est convaincu et sans doute aussi le travailleur social, de plus en plus certain qu'il est utile de connaître ses racines pour maîtriser autrement les enjeux contemporains*²¹.

*C'est à notre sol silencieux et naïvement immobile que nous rendons ses ruptures, son instabilité, ses failles, et c'est lui qui s'inquiète à nouveau sous nos pas*²².

Michel Foucault

III - Itinéraire de production

De la réflexion générale sur le travail social à l'étude plus micro sociologique d'un établissement l'échelle varie mais les techniques et les regards peuvent être les mêmes.

Si je ne peux être "habilité" pour une étude du "social" dans sa dimension la plus grande, je pense pouvoir me permettre modestement le droit d'une réflexion plus personnelle sur une structure

¹⁷ M. Chauvière. *L'enfance inadaptée : L'héritage de Vichy*. Les éditions ouvrières, 1976, p.8.

¹⁸ Rapport de préparation du XI^e plan, *Cohésion sociale et prévention de l'exclusion*, thèmes principalement abordés.

¹⁹ Concept de la "mort de l'homme" évoqué par M. Foucault. *Les mots et les choses*, Tel Gallimard, 1966, p. 398, *l'on peut bien parier que l'homme s'effacerait, comme à la limite de la mer, un visage de sable*.

²⁰ Michel Chauvière, *op.cit.* p. 8.

²¹ D. Dessertine, *op. cit.* p. 11.

²² Michel Foucault, *Les mots et les choses*, Tel Gallimard, 1966, p. 16.

que je fréquente depuis près d'un quart de siècle. Les "modèles", les références sur lesquels je m'appuierai sont ceux qui m'aident à penser et analyser les structures et les évolutions qui ont jalonné mon parcours professionnel. Ils ne sont pas le fruit du hasard méthodologique mais le résultat d'une recherche et d'une pratique qui correspond à une conception du rôle et du sens du travailleur social dans l'institution et la vie sociale.

Dépassées la fougue et l'insouciance des premières années d'expérience, la question de l'identité de l'éducateur spécialisé²³, de son rôle et de son utilité, ne peut que surgir avec la maturité, favorisée par la forte mise en question provoquée par la formation universitaire. L'option d'une recherche sur ses propres motivations, d'une approche plus psychologique cohabite avec celle de la compréhension des mécanismes historiques, sociaux et politiques qui déterminent la question sociale. Sans renier l'intérêt d'une réflexion sur soi, introspection nécessaire pour préserver un minimum d'équilibre indispensable à la pratique quotidienne, j'ai préféré opter pour une compréhension des phénomènes et des transformations qui ont fait du "social" ce qu'il est et qui expliquent la place et le sens du travail.

Visiter "les corridors"²⁴ de sa propre institution, c'est voir ce qui s'y passe mais aussi d'où ils viennent et où ils vont. Le corridor met en communication plusieurs appartements, plusieurs étages, plusieurs pièces d'un même appartement ; historiquement c'est aussi un couloir de désenclavement. Je me propose de remonter ce labyrinthe, d'essayer d'entrer par la "porte étroite" du fond du corridor afin d'essayer d'en explorer les souterrains, les fondations, traces métaphoriques, archéologie de ce qui nous est contemporain, voire familial.

Pénétrer l'univers d'une institution c'est entrer dans un univers clos, doté d'une vie intérieure faite d'individualités, de susceptibilités, de subjectivités. Chaque établissement a son histoire propre, ses références mythiques ou charismatiques souvent relayées par des disciples du fondateur. A chacun de prendre position par rapport à la pensée de l'illustre précurseur. Ce fut tout du moins un certain modèle d'institution rapporté par J. Donzelot, F. Muel Dreyfus, P. Fustier. Le passé apparaît souvent dans ces cas comme le souvenir d'un temps héroïque, perte immense du père fondateur que quelques-uns encore ont connu ! La mémoire entretient ici un pouvoir, une dette morale envers l'institution ; contestation et opposition doctrinales sont souvent exclues. En sont exclues aussi les revendications syndicales et sociales mal venues dans la grande famille du dévouement. Cette conception de l'institution s'inscrit entre autre dans la mouvance chrétienne du développement des structures de l'enfance inadaptée depuis ses origines. La présence symbolique du maître fait comprendre à chacun son devoir de faire honneur et correspond à l'idéologie symbolique dominante de la perte et de la faute originelle. Je ne serai jamais aussi bon que mon illustre maître !

Quelle que soit la position idéologique que l'on puisse prendre par rapport à ces institutions, il est difficile de faire abstraction des individualités, voire des personnalités qui furent à l'origine des créations d'établissements.

Mais, pour que l'histoire sociale des institutions soit à même de déconstruire les figures mythiques de l'histoire institutionnelle, il faut constamment revenir au plus près des histoires sociales individuelles qui permettent seules de reconstruire le sens social de l' "investissement" dans l'institutio²⁵.

C'est ainsi que s'est construite une grande partie du paysage associatif de l'éducation spécialisée. Cette constatation nous interroge sur le sens de l'histoire dans la vie des institutions. Si beaucoup d'établissements ont un passé imposant, quelquefois même difficile à assumer pour des

²³ Paul Fustier, *L'identité de l'éducateur spécialisé*, Editions Universitaires, 1972.

²⁴ Corridor : concept emprunté à P. Fustier in *Les corridors du quotidien*, Presses Universitaire de Lyon, 1993.

²⁵ Francine Muel Dreyfus, *Le métier d'éducateur*, Les éditions ouvrières, 1980, p. 10.

débutants, d'autres font part d'une amnésie totale frôlant la forclusion. C'est une des questions que je me propose d'aborder dans ma recherche.

Comment comprendre la gêne et le silence de l'institution actuelle sur ses origines et son passé, quel fut ce passé et en quoi peut-il nous aider à comprendre le présent ? Cette interrogation sera reprise dans la dernière partie de ce travail.

*Une anthologie d'existences. Des vies de quelques lignes ou de quelques pages, des malheurs ou des aventures sans nombre ramassés en une poignée de mots*²⁶.

IV - Méthodologie et avertissement au lecteur

Comme je l'ai précisé, je n'avais au départ aucun document, aucune archive en ma possession. Démarrer une recherche avec rien, c'est peu ! La tâche de construction paraissait ainsi surdimensionnée en rapport aux matériaux en ma possession.

La première étape fut la découverte de deux cartons poussiéreux issus des gravats de la dernière restructuration de l'établissement. Ils contenaient quelques dossiers datant de l'année 1949-1950 ainsi qu'une pochette de lettres et deux cahiers de brouillon de courriers pour les mêmes années. Ces lettres faisaient partie de la correspondance de l'établissement pour les années indiquées, traitant des affaires courantes et quotidiennes. Une partie des archives ayant été détruite et l'autre emportée par l'ancien propriétaire nous n'avons que très peu de documents pouvant permettre une étude très précise. Il faut remarquer aussi que le fonctionnement familial du centre à cette époque n'établissait pas autant d'archives que nous en produisons aujourd'hui. Seule la correspondance avec les familles, les bordereaux de paye et quelques lettres administratives étaient gardés. Les données disponibles étaient donc initialement extrêmement pauvres, mais cependant précieuses car les seules susceptibles de me permettre de commencer mes recherches.

Ma deuxième tâche fut de rencontrer systématiquement tous les anciens du village qui auraient pu connaître cette période²⁷. Trois personnes ont pu réellement me fournir des informations utilisables, les autres se souvenaient seulement qu'il y avait bien eu un "centre pour handicapés", d'avoir aperçu sa directrice ou les enfants, mais ne pouvaient me donner plus de renseignements.

La secrétaire de mairie m'a très gentiment fourni le peu de documents relatifs au Centre familial en sa possession, tout en m'indiquant une personne de sa famille qui avait pris en pension une ancienne élève. J'ai rencontré et interviewé ces personnes, ainsi que deux autres familles d'accueil.

De la même manière en interrogeant de façon systématique, toutes les personnes ayant pu connaître le centre, j'ai pu progressivement approcher quelques personnes ayant bien connu la Maison familiale et sa directrice ou plus encore ayant été des acteurs, même importants, dans la vie de la maison. L'utilisation du téléphone et surtout du "minitel" m'ont permis de retrouver et de rencontrer des témoins essentiels.

Grâce aux contacts et aux entretiens réalisés, j'ai pu, par regroupements, retrouver des pièces intéressantes aux archives municipales de Saint-Etienne. C'est par un concours de circonstances que ces dossiers ont terminé leurs parcours en ces lieux. Les archives départementales ne recèlent à ma connaissance aucun document pouvant concerner le Centre familial de Saint-Thurin. Si des pièces

²⁶ Michel Foucault, "La vie des hommes infâmes"; revue *Les cahiers du chemin* n° 29, 15 janvier 1977.

²⁷ Une vingtaine d'entretiens préliminaires souvent informels.

concernant le centre existaient, elles auraient dû se trouver dans ce service, la D. A. S. S.²⁸ y déposant ses archives.

L'ancien et premier directeur de l'Institut Médico-Pédagogique M. Fortunier m'a très aimablement fait part de son expérience personnelle et des brefs rapports qu'il avait eus avec ses prédécesseurs. Photographe amateur de talent, il m'a aussi fourni une grande part des illustrations.

J'ai rencontré aussi deux assistantes sociales de secteur qui ont exercé entre 1949 et 1956 ainsi que des politiques, des responsables locaux.

J'ai gardé les noms de tous les acteurs publics qui ont participé volontairement à cette histoire et se sont engagés, quelle que soit leur position ou leur volonté ; quelques personnes²⁹ ont refusé de parler, dérangées que l'on *ressorte des vieilles histoires*, d'autres m'ont personnellement et physiquement menacé si j'entreprenais des recherches et écrivais des *choses dérangeantes*. Les personnes avec lesquelles j'ai pu avoir des entretiens sont en majorité directement nommées, avec leur consentement ; seuls les noms de quelques témoins seront représentés par des initiales, leur témoignage devant rester confidentiel. Jamais aucun enfant ou usager ne sera nommé, beaucoup étant encore vivants. Le délai légal de plus de trente ans, une génération, nous permet néanmoins d'aborder cette recherche avec le recul et la sérénité suffisante.

En effectuant ce travail, je n'ai pas voulu exhumer de vieilles querelles, ou nuire à la mémoire de quiconque, simplement comprendre et transmettre la mémoire et la genèse de cet établissement.

Nous partageons tous plus ou moins spontanément la conviction qu'il existe une petite et une grande histoire, qu'oppose une hiérarchie ; en parcourant ces correspondances j'eus plus encore l'impression que *ces vies minuscules participent elles aussi, à leur place, de la "grande histoire" dont elles livrent une version différente, discrète, complexe*³⁰.

Ces brèves histoires retrouvent effectivement leur place dans l'histoire du travail social, dans l'évolution des lois et des moeurs, dans la transformation des rapports sociaux et du langage professionnel.

J'évoquerai chronologiquement dans la première partie, la création et l'évolution du centre jusqu'en 1958, le contexte social et juridique, le rachat de l'établissement, les valeurs et l'éthique des nouveaux gestionnaires. La deuxième partie fera l'objet d'une réflexion plus théorique à partir des données exposées.

²⁸ D. A. S. S. : direction des affaires sanitaires et sociales.

²⁹ Quatre refus de parler de l'histoire, un refus total de me rencontrer.

³⁰ Sous la direction de J. Revelle, *Jeux d'échelle*, Hautes Etudes, Seuil Gallimard, p.12.

Première partie

Chapitre 1

L'institution avant 1958

Près de l'abîme, le destin humain est de tomber. Près de l'abîme, le destin du surhomme est de jaillir, tel un pin dans le ciel bleu³¹.

I -1931-1939 : la fondation

Nous avons beaucoup de difficultés à situer précisément dans le temps la première trace de l'arrivée de Mme Pitaval à Saint-Thurin. Malgré des recherches assidues je n'ai trouvé aucun témoin de l'installation de celle qui allait être à l'origine de la création de l'Institut.

Une personne³² se souvient seulement d'une femme avec un ou deux enfants qui s'était installée dans la maison en face de l'avenue de la gare, plusieurs autres témoignages ne sont pas plus précis. C'est dans les documents cités préalablement que nous trouvons la première information concernant l'installation et la première "habilitation" de Mme Pitaval ; une lettre nous confirme ce fait³³.

Une deuxième source vérifiant l'information, apparaît dans un rapport sur lequel nous reviendrons à plusieurs reprises au cours de notre exposé.

Il est précisé que Mlle Pitaval avait connu M. Leboulanger, inspecteur de l'Assistance Publique, pendant son séjour à la maison maternelle de Saint.-Etienne, lors de la naissance de son petit garçon, en 1930. M. Leboulanger suggéra l'idée à Mlle Pitaval d'aller vivre à la campagne pour élever son enfant et d'accepter la garde d'enfants anormaux de l'Assistance Publique³⁴.

Sur les circonstances exactes nous n'avons pas plus de renseignements si ce n'est que l'inspecteur aurait dit à Mme Pitaval :

Vous êtes faite pour vous occuper d'enfants et surtout d'enfants anormaux³⁵.

Mme Pitaval s'installe à Saint-Thurin fin 1931. Sur elle nous savons peu de choses, sinon qu'elle était née en 1894 à Saint-Christo-en-Jarez le 1^{er} septembre, d'une famille nombreuse. Elle avait été garde-malade dans des cliniques lyonnaises et à l'asile des aliénés à Bron. Cette précision aura comme nous le verrons une importance dans la suite de notre histoire.

³¹ G. Bachelard, *L'air et les songes*, le livre de poche, Essais, p. 191. Dans ce chapitre V. "Nietzsche et le psychisme ascensionnel", G. Bachelard évoque le lever du soleil nietzschéen, non comme un acte contemplatif, mais comme un acte de volonté, d'une décision. C'est une vision active du mythe de l'éternel retour de la force.

³² Entretien M. D.

³³ Lettres du 5/5/50, 16/03/50 et rapport de Mme Faurie.

³⁴ Rapport de Mme Faurie .

³⁵ Entretien Mme Faurie.

En 1931, Mme Pitaval avait 37 ans et l'on est en droit de se demander ce qui a poussé cette femme à choisir Saint-Thurin pour s'y installer et recevoir des enfants. Hormis une connaissance dans un village voisin nous ne lui connaissons pas d'attaches précises dans cette région. Le fait que Saint-Thurin soit alors une station touristique renommée n'est peut-être pas étranger à ce choix. Le bourg comptait deux grands hôtels, la gare desservait les communes de Saint-Didier-sur-Rochefort et Saint-Martin-la-Sauveté. Un réservoir permettait aussi l'approvisionnement en eau des locomotives avant la côte de Noirétable faisant du village une station et un arrêt obligatoire. Par sa situation géographique stratégique entre Loire et Puy-de-Dôme, le village s'enorgueillissait même de posséder avant l'ère de la motorisation, six à sept relais fournissant chevaux frais et ravitaillement aux voyageurs qui s'engageaient dans la montagne.

Il ressort que la position "charnière" du village, son accessibilité, sa renommée touristique en faisaient avant-guerre³⁶ une destination privilégiée et un lieu idéal pour se "mettre au vert" et accueillir des enfants³⁷.

Rapidement le nombre des enfants accueillis a augmenté et Mme Pitaval fut obligée de déménager de son logement, face à l'avenue de la Gare, pour s'installer dans le bourg, en face du pont sur l'Anzon³⁸. Pendant quatre ans elle fut seule, gardant des garçons "anormaux" de l'Assistance Publique. Les enfants qui le pouvaient³⁹ allaient à l'école du village, mais les relations s'étaient considérablement tendues avec les parents d'élèves qui trouvaient que ces enfants gênaient la scolarité de leurs propres enfants.

Un P.-V. du conseil municipal datant du 17 novembre 1935⁴⁰ expose le problème posé par les enfants du centre d'éducation à l'école du village et la pétition adressée au préfet par les parents d'élèves. Il relève le fait que les enfants "anormaux" perturbent la classe et demande leur "éviction" pure et simple de l'école.

Ces enfants sont une source d'indiscipline et de désordre, ce qui cause un grave obstacle aux progrès des autres élèves qui sont déjà au nombre de vingt-huit...

... au point que si cet état de chose persiste plusieurs chefs de famille envisagent de retirer leur propre enfant de l'école⁴¹.

Un habitant du village, témoin de l'époque, se souvient particulièrement de cet épisode :

C'est vrai ils nous faisaient bien rire, ils ne comprenaient pas grand chose... ils n'étaient pas considérés comme les autres⁴².

Il faut noter le fait que les "enfants de l'assistance", étaient, à cette époque, considérés comme "étrangers" et mis à l'écart de la vie sociale, familiale et scolaire plus encore peut-être que par leur statut d'anormaux.

Outre le désagrément et le retard provoqués par la présence des "anormaux" dans la scolarité des enfants du village, il est aussi évoqué dans le P.-V. le fait que la scolarité normale *ne leur est pas profitable*. Leur éviction serait alors "naturelle" voire favorable. Le conseil municipal certainement acquis à la cause des parents d'élèves⁴³ ne pouvait que politiquement rappeler sa

³⁶ Le village de Saint-Thurin connut ses heures de gloire sur le plan touristique à partir de 1931, activité qui déclina progressivement avec le tourisme de masse dès 1960.

³⁷ Entretien M. C.

³⁸ Voir illustration.

³⁹ Entretien M. Lay : entre 8 et 10 enfants devaient fréquenter l'école de Saint-Thurin qui se composait de deux bâtiments, un dans la petite chapelle et un deuxième pour les filles dans le village.

⁴⁰ P.-V. du conseil municipal du 17/11/1935 en annexe.

⁴¹ *Idem*.

⁴² Entretien M. Lay, Saint-Thurin, décembre 1997.

⁴³ Entretien M. Veillas, fils d'un conseiller municipal, famille d'accueil, Saint-Thurin, décembre 1997.

sympathie à l'égard des enfants du Centre familial et du travail fourni par la directrice à laquelle il adresse toutefois *ses félicitations pour son dévouement*.

Cet "incident de parcours" ne resterait qu'un banal événement digne de Clochemerle ou d'une "chronique de la haine ordinaire" si le conseil municipal ne se proposait pas de faire connaître à M. le préfet l'existence de locaux, vastes et disponibles, à la périphérie du village. Dans ces locaux, pourrait être fondée une école spéciale dans laquelle ces enfants recevraient *d'un maître compétent une éducation profitable*. Cette délibération est prise comme le rappelle le conseil municipal dans l'intérêt des enfants.

En 1935, Mme Pitaval, face à ces événements, installe une classe dans sa maison avec une institutrice "libre"⁴⁴.

Puis, en 1936, sa sœur, Mme Demars, et son beau-frère, viennent s'installer auprès d'elle. Une section filles est ainsi créée dans un bâtiment voisin. Il y avait au total, 40 enfants, garçons et filles et l'*Assistance continuait d'envoyer ses enfants anormaux*.

En 1937 l'inspecteur d'académie crée un poste d'instituteur public pour anormaux au titre des classes de perfectionnement.

Cet arrêté, aurait pu compromettre l'œuvre entreprise par Mme Pitaval ; c'était sans compter sur l'énergie et la persévérance de cette femme qui décida finalement de suivre les recommandations du conseil municipal et d'envisager l'achat proposé. Grâce à des économies personnelles et aux maigres ressources procurées par les prix de journée de l'Assistance Publique, Mme Pitaval put finalement faire cette acquisition.

Les bâtiments étaient vastes mais vétustes, une ancienne ferme - laiterie⁴⁵ datant du début du siècle, transformée ensuite, en usine à cellulose. Les seules représentations que nous en avons sont des cartes postales : une représentant la laiterie dans les années 1915 (photo ci-dessous) l'autre du Centre familial en 1945 (photo suivante).

D'après les recherches sur les anciennes matrices cadastrales, l'acquisition des locaux se fera en 1939 ; la parcelle de terrain, section n° 794, a été achetée par Mme Pitaval à M. Bayle pour la somme de 15 000 F⁴⁶.

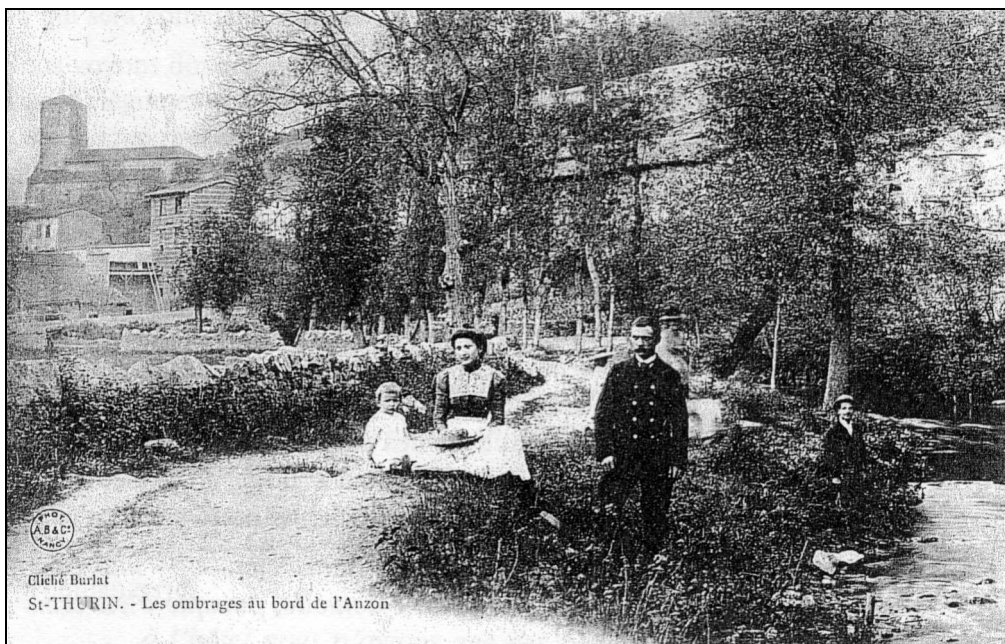
Parallèlement, par délibération du 5 février 1939, le conseil municipal de Saint.-Thurin vote un crédit de 20 000 F pour la construction d'un tout-à-l'égout pour la poste et le logement susceptible d'être fait, au 2^{ème} étage de la mairie, aux frais de l'Assistance Publique, afin de loger la maîtresse de l'école de perfectionnement.

Nous n'avons pas pu obtenir plus de précisions sur les années qui suivent la pétition des parents d'élèves. Nous savons seulement qu'à l'aube du conflit mondial, Mme Pitaval avait déjà fait l'acquisition des bâtiments et de l'emplacement qui sera celui de l'institution actuelle. Nous allons voir comment la Maison familiale a pu survivre et traverser la période de la guerre et de l'occupation.

⁴⁴ "L'institutrice libre", citée dans le rapport de Mme Faurie signifie institutrice privée.

⁴⁵ Selon les documents fournis par la mairie de Saint-Thurin .

⁴⁶ Somme communiquée par la famille Bayle propriétaire de la laiterie ; le salaire annuel en francs courants s'élevait en 1938-39 à 10 520 F équivalant à 90 000 F de 1995 ; 15 000 F. auraient aujourd'hui la valeur d'environ 180 à 200 000 F. Sources Denis Clerc, *Inflation et croissance* (Syros-Alternatives économiques, 1989).



**Avant 1914 le village était déjà connu pour son calme et sa rivière
(carte postale de 1905)**



**La laiterie , encore en activité sur cette carte postale de 1915,
appelée "Chalet Forésien"**

Les hommes font leur propre histoire mais ils ne le font pas arbitrairement dans des conditions choisies par eux mais dans des conditions directement données et héritées du passé⁴⁷.

II - 1939-1945 : la période de guerre

1 - Une situation plutôt privilégiée

Les nouvelles installations sont situées dans la vallée de L'Anzon, entre la rivière et la route nationale reliant Saint-Etienne à Clermont-Ferrand à cinq cents mètres du village. Au-delà des péripéties qui ont accompagné ce déménagement, le choix du cadre du centre, comme le choix initial de Saint-Thurin, correspondait à la demande sociale de l'époque qui préconisait un cadre champêtre pour l'éducation des enfants et tout particulièrement celle des anormaux. Un ouvrage datant de 1931 nous confirme ce mode de pensée pédagogique et la manière dont on concevait à l'époque, l'éducation des jeunes handicapés mentaux.

Dans la mesure du possible, de pauvres êtres dont beaucoup - mais pas tous - sont les victimes des vices de notre organisation sociale actuelle, puisque c'est dans les grands centres industriels...⁴⁸.

... une des conditions essentielles de l'amélioration des anormaux étant un milieu calme, reposant, l'idéal pour un internat est une maison à la campagne, avec le système familial : chaque maître est considéré comme le père de famille d'un groupe d'une dizaine d'enfants⁴⁹.

Les bâtiments étaient, comme nous l'avons dit, mi-ferme, mi-usine, et abandonnés depuis une quinzaine d'années. Ils n'offraient donc pas un confort et un aménagement tels que nous pourrions aujourd'hui les concevoir pour cet usage. Les W.-C. consistaient en une fosse dans la cour, les enfants couchaient sur des paillasses. Mme Pitaval avec les moyens dont elle disposait, et avec quelques rares aides de la part de gens du village, a essayé de rendre habitables ces locaux qui présentaient l'avantage d'être vastes, aménageables et surtout entourés d'une grande surface cultivable. Les enfants pourraient profiter de l'espace et la possibilité de faire un grand jardin tombait à point nommé, au moment où l'approvisionnement en nourriture allait devenir primordial.

Rapidement Mme Pitaval fit l'acquisition de quelques chèvres, de moutons, deux cochons, et de la volaille, qui tout en fournissant un complément alimentaire⁵⁰, permettaient aux enfants de se familiariser avec les animaux ; nous verrons que cette proximité avec la nature et les travaux de la ferme seront précieux pour leur avenir. La participation des enfants était requise, tant sur le plan pédagogique que sur celui de la nécessité. A part son beau-frère et sa belle-sœur Mme Pitaval n'avait pas d'employé régulier. Plusieurs témoignages font état de journaliers embauchés de temps à autre pour des besoins ponctuels ; un autre entretien précise que la directrice utilisait aussi les services de travailleurs espagnols réfugiés qui passaient régulièrement sur la route et faisaient halte au village⁵¹. Sans doute en a-t-elle aussi souvent hébergés ou aidés quelques-uns.

Mme Faurie fait état dans son rapport des nombreux services que Mme Pitaval rendait aussi aux gens du village, notamment auprès des malades. Les paysans lui fournissaient en retour du lait,

⁴⁷ K. Marx, *18 Brumaire de L. N. Bonaparte*, Editions Sociales, p. 15 ; in cours P. Pichon (L'engagement), 1997, Université J.-Monnet.

⁴⁸ Alice Decoeudre, *L'Education des enfants arriérés*, Delachaux et Niestlé, S. A. Neuchâtel, 1948, p. 10.

⁴⁹ *Ibid.* p. 21.

⁵⁰ Précisions apportées par le rapport de Mme Faurie.

⁵¹ Entretien Mme D., Montbrison, mars 1998.

du beurre, du fromage. Plusieurs entretiens font aussi allusion aux services rendus à la Résistance, surtout sous forme d'aide alimentaire. Cette information est reprise dans l'article du journal du 7/11/1946 qui sera commenté par la suite .

Nous voyons donc que l'alimentation n'était pas un problème, le jardin fournissait presque en autosuffisance, légumes et pommes de terre, le complément étant acheté auprès d'agriculteurs. Une institutrice publique présente pendant la guerre m'a raconté les conditions de vie au Centre familial. Mlle Héritier a 90 ans et se souvient parfaitement de son passage à Saint-Thurin.

J'ai été nommée en novembre 1943, après un stage de spécialisation à Paris, pour ouvrir une deuxième classe de perfectionnement à Saint-Thurin.

Nous logions à l'hôtel Fourbon ; mais les soirs on restait dans les classes, car elles étaient chauffées. Mme Pitaval nous amenait des gâteaux...

Il y avait une classe où les enfants ne parlaient presque pas, les miens étaient plus capables de progrès... C'étaient des enfants calmes et affectueux... à la Libération je suis retournée à Saint-Etienne⁵².

Elle se souvient aussi parfaitement de la nourriture offerte aux enfants, bien supérieure à celle proposée à l'hôtel en échange des tickets de rationnement. Le pain n'étant pas compris, il devait être acheté à la boulangerie.

... à l'hôtel nous n'avions que des pommes de terre avec un peu de graisse, nous devions acheter notre pain ; au centre les enfants me dirent un jour : "nous avons bien mangé aujourd'hui, des os avec de la viande autour"⁵³ !

Nous n'avons sur cette période que très peu de documents écrits. Les informations proviennent essentiellement de témoignages ou de documents postérieurs qui retracent cette première phase de l'installation de Mme Pitaval et de ses enfants au Centre familial sur les lieux qui sont restés les siens. Aucune archive ne subsiste du centre lui-même, le seul document écrit qui nous soit parvenu, a été retrouvé par M. Aventurier, inspecteur retraité de l'éducation nationale qui le cite dans un travail historique : *Les Ecoles du Forez sous Vichy en 1942-1943*⁵⁴.

Un texte du bulletin de l'instruction primaire relatif au fonctionnement des classes de perfectionnement de Saint-Thurin et d'Usson-en-Forez⁵⁵ décrit les caractéristiques et le fonctionnement de la Maison familiale. Comme le remarque G. Aventurier, ce texte *peut apparaître comme teinté d'idéologie*, mais il reste essentiel pour comprendre comment et pourquoi la maison de Mme Pitaval a pu naître, se développer et poursuivre son activité relativement facilement, tout au moins jusqu'au point où nous en sommes de notre histoire.

⁵² Entretien Mlle Héritier institutrice publique nommée en 1943 à Saint-Thurin par suite de la fermeture de sa classe, rue Barroin. Cette école étant considérée à risque par les autorités en raison des bombardements sur la ville de Saint-Etienne et de la proximité des usines.

⁵³ Entretien Mlle Héritier, Roanne, février 1998.

⁵⁴ Texte recueilli par M. Gérard Aventurier, inspecteur de L'Education Nationale dans son ouvrage *Les Ecoles du Forez sous Vichy en 1942-1943 ; Village de Forez*, 1996, bulletin trimestriel, impression Centre de documentation pédagogique de la Loire, p. 32 et 33.

⁵⁵ Les premières classes de perfectionnement ont été organisées en 1909, au titre de l'instruction obligatoire des enfants déficients ainsi que les commissions médico-pédagogiques in Michel Chauvière, *L'Education Spécialisée : L'héritage de Vichy*, Les Editions ouvrières, 1975, p. 9. Selon Francine Muel-Dreyfus "le processus de mise en place des classes et internats dits de perfectionnement, aboutissant à la loi du 5/04/1909, est l'un des "ancêtres fondateurs" les plus visibles du secteur contemporain de l'inadaptation, puisqu'il s'accompagne d'une définition psychologique de "l'enfance anormale"- "les arriérés et les instables" qui n'ont pas leur place à l'école primaire et de la création d'instances médico-psychologiques chargées de les dépister, *Le métier d'éducateur*, p. 215.

2 - Classes de perfectionnement de Saint-Thurin et d'Usson-en-Forez

D'après les comptes rendus de visites de cent trente-sept écoles publiques du Forez⁵⁶, Gérard Aventurier se propose de faire le bilan de l'école nationale en 1942-1943. Si l'école et la jeunesse, faisaient l'objet d'un véritable enjeu politique et idéologique, l'auteur nous montre que les moyens humains et matériels mis en œuvre n'étaient en rien compatibles avec l'ambition affichée par les autorités. Les écoles rurales apportent une aide alimentaire aux écoles urbaines grâce aux jardins scolaires, cela en partie en raison de la mobilisation dans la Loire de la Fédération des Oeuvres Laïques. L'école devait aussi introduire une éducation générale et sportive, ce but a *avorté parce qu'il était au cœur des contradictions du régime de Vichy : c'était à la fois une innovation pour acclimater l'éducation physique dans les établissements et le détournement d'une discipline d'action en système de formation morale porteur d'idéologie*⁵⁷.

Cette étude nous intéresse car elle montre les conditions de vie dans les écoles et les villages des enfants pendant la période de l'occupation ainsi que les moyens matériels mis en œuvre dans les groupes scolaires. Mais elle concerne notre travail surtout par l'article consacré aux deux classes de perfectionnement d'Usson et de Saint-Thurin.

Le texte non signé issu du bulletin de janvier-mai 1942, cité dans le travail de G. Aventurier, a pour but de pourvoir au recrutement d'enfants pour ces deux écoles, en informant les familles, des catégories d'enfants accueillis et des méthodes appliquées ; il les incite à se rendre aux consultations médico-pédagogiques.

A Usson sont admis des enfants d'âge scolaire, susceptibles d'être placés chez des parents nourriciers et de se rendre seuls à l'école ; arriérés physiquement et psychiquement, mais capables de se redresser assez rapidement et de rattraper le temps perdu, pouvant enfin chez leurs parents d'adoption s'intéresser et s'initier à des travaux manuels.

Le texte signale aussi que doivent être envoyés à Usson des petits qu'il y a intérêt d'éloigner de leur famille déficiente et à placer chez de braves gens capables de les aimer et même de les adopter.

Usson pratiquait seulement le placement familial mais ne possédait pas d'internat. Cette formule correspond et répond à l'avance, parfaitement à la circulaire n° 81 du 4 juin 1943 qui dit que *le placement familial et rural constituera encore plus que par le passé, la règle essentielle du service* (service de la protection sociale de l'enfance).

Le paragraphe consacré à l'école de perfectionnement de Saint-Thurin indique lui aussi la catégorie d'enfants reçus, mais mérite une attention particulière. Il nous dit que la formation de Saint-Thurin a été conçue dans un esprit différent, *car elle représente un internat dans une ferme, avec école faite dans la maison même par une institutrice d'Etat*. La différence avec Usson est précisée, ainsi que la catégorie d'enfants accueillis :

Peuvent donc être admis des petits plus profondément touchés qu'à Usson, ayant besoin d'être surveillés de plus près, ne pouvant sortir seuls ; des agités, des coléreux, des incontinents d'urine, mais non des épileptiques.

⁵⁶ Le Forez est une région qui s'étend de la plaine du Forez entre Montbrison et Boën-sur-Lignon ; il comprend les monts du Forez qui séparent Loire et Puy-de-Dôme, dans cette étude il recoupe aussi une partie des monts du Roannais.

⁵⁷ G. Aventurier, *op. cit.*, p. 34.

Si le vocabulaire peut nous heurter quelque peu, la suite s'avère vraiment révélatrice de la nosographie⁵⁸ utilisée :

Sont susceptibles d'être accueillis des enfants ayant dépassé l'âge scolaire, en attendant leur placement dans des fermes.

Car là est le but essentiel de la maison : rendre utilisables les déchets de la société. Un grand nombre d'enfants considérés comme inéducables (plusieurs ont été pris dans une maison d'incurables) ont pu gagner leur vie comme petits bergers, ayant été préparés dans la maison même à la vie agricole.

G. Aventurier trouve le texte *maladroit dans sa présentation, confus dans l'étiologie des troubles, très négatif dans la manière de caractériser les enfants de ces classes alors qu'il s'agit de pourvoir à leur recrutement.*

Si l'on ne peut que partager cette appréciation sur ce texte, tout au moins avec le recul qui est le nôtre, il offre l'intérêt d'être très révélateur d'une manière de penser, de parler, d'écrire, révélateur d'une conception et d'une vision de l'enfance handicapée. On ne peut pas seulement imputer ce vocabulaire à l'idéologie de l'Etat et de quelques fonctionnaires car on le retrouvera dans d'autres documents utilisés dans cette étude, comme dans une lettre à une assistante sociale de Saint-Pierre-l'Eglise (Manche) :

dans aucun centre d'observation il ne sera classé comme éducatif. C'est un pauvre déchet. En conséquence il faut le rendre à sa famille...⁵⁹.

Le travail sur les mots nous montre qu'une analyse trop rapide pourrait considérer l'emploi d'un terme comme uniquement propagandiste et idéologique, alors qu'il apparaît plus communément. J'ajouterai aussi, après avoir travaillé plus précisément et plus longuement sur le Centre familial, que celui-ci n'avait aucunement besoin des agents recruteurs de l'instruction publique et que les places étaient le plus souvent retenues à l'avance. Les considérations négatives de ces articles ont certainement été beaucoup plus néfastes pour l'image future de l'établissement, mais n'ont eu que peu d'effets sur le remplissage de la Maison familiale.

3 - La Maison familiale dans le contexte social et juridique en 1945

L'ouvrage de G. Aventurier et l'article du bulletin de l'instruction primaire, ont permis de mieux définir et de comprendre les raisons qui ont fait que l'établissement de Mme Pitaval a pu se développer et perdurer, avant et pendant la période 1939-1945. Entre 1942-1945 un deuxième lieu d'accueil fut créé et dirigé par M. et Mme Demars, beau-frère et sœur de Mme Pitaval ; il accueillait une dizaine d'enfants au lieu-dit "le Mas", un hameau du village de Saint-Thurin sur la colline. Ces enfants moins lourdement handicapés, voire sans problème apparent, semblaient là uniquement dans le but d'être protégés des conséquences directes ou indirectes du conflit. Je n'ai pu recueillir qu'un seul témoignage assez évasif sur ce lieu de vie⁶⁰.

La situation matérielle et familiale de Mme Pitaval et son histoire personnelle ne sont certainement pas étrangères à l'œuvre dont elle est l'initiatrice, les difficultés surmontées lui ont donné la force de mettre en marche tout un processus et ses qualités de courage et de volonté ressortent au fil des entretiens.

⁵⁸ La nosographie est la classification des maladies. Dans le domaine des maladies mentales l'établissement des différentes nosographies jalonne les étapes de la constitution de la psychiatrie en tant que science. Encyclopédie Hachette. Dans le cas présent nous sommes en présence de termes employés officiellement à une époque donnée.

⁵⁹ Lettre de Mme Pitaval du 21/10/1949 à Mlle Fossey, assistante sociale dans la Manche.

⁶⁰ Entretien M. Lay Saint-Thurin, voisin de M. et Mme Demars.

*Ah ! oui c'était une maîtresse femme... elle avait de l'autorité*⁶¹.

Si les qualités morales et l'énergie dont a pu faire preuve Mme Pitaval sont indéniables, on ne peut pas non plus ne pas faire référence à la situation sociale et politique de l'époque. L'histoire de l'implantation de la Maison familiale permet de comprendre aujourd'hui pourquoi un établissement de ce type a pu voir le jour dans un lieu plutôt isolé comme Saint-Thurin. Un concours de circonstances matérielles et humaines, des conditions et des nécessités socio-économiques favorables, sont à l'origine d'une création individuelle, de l'œuvre de toute une vie.

C'est à ce moment du déroulement de l'histoire qu'il faut entrevoir la réalité du processus engagé et s'interroger sur la véritable importance du "Centre familial". La provenance des enfants nous montre que le centre répondait à une véritable demande sociale. Les enfants étaient originaires de différentes régions de France et les places étaient rares. Mon propos n'est pas dans ce travail de recenser les structures d'accueil⁶² à cette époque, mais le centre de Saint-Thurin semblait accomplir une tâche infime certes, mais importante dans le paysage social. J. Donzelot nous relate dans son travail⁶³ la création des structures accueillant les jeunes délinquants ou en danger mais parle peu de l'accueil des "déficients intellectuels" qui restaient essentiellement à la charge de leur famille. La littérature régionale nous donne des exemples de la manière dont pouvait être traités les jeunes handicapés mentaux. A cette époque les enfants handicapés étaient le plus souvent gardés à la maison. Dans "Coutumes d'enfance en Forez"⁶⁴ l'auteur écrit *lorsque ça arrivait, l'enfant pas fin, quoi, restait à la maison et il ne sortait presque jamais... un enfant inormal (sic), on le gardait ; c'était un grand malheur, mais enfin... En 1940 , j'en ai vu un qu'on avait mis dans une grande caisse en bois grillagé sur le devant.*

La coutume du Forez voulait qu'on emmenât un peu plus loin auprès du père Gachon, à Ambert, un enfant attardé "qui ne faisait pas honneur"⁶⁵.

La nécessité de cette structure semble donc bien être la raison principale de la survie de la Maison familiale mais nous devons évoquer rapidement les évolutions juridiques durant cette période et leurs conséquences dans la vie de l'institution.

Le 25 juillet 1943 au niveau national, un "conseil technique de l'enfance déficiente et en danger moral" est créé par arrêté. Il est chargé d'établir le statut de l'enfance déficiente et en danger moral, et de fournir dans toutes circonstances où l'enfant déficient a besoin d'être assisté, les techniques et les méthodes qui permettent d'assurer son dépistage, son observation et son reclassement dans la vie sociale.

Ce texte consacre selon M. Chauvière, la naturalisation de l'enfance inadaptée. Naturalisation dans le sens où l'enfance inadaptée va devenir un secteur à part entière de l'économie ; l'inadapté ne doit plus être seulement un coût social, *il doit aussi devenir une source de travail et de production*, "chacun sa place dans l'harmonie coopérative". Une nosographie "scientifique" particulière et précise va être mise en place, décrivant les troubles et les indications ; la plus importante semble être la définition de l'inadaptation et la "zone frontière" séparant le normal du pathologique⁶⁶. La responsabilité de la famille sera bien évidemment évoquée. La tendance "familialiste" des premières années sera remplacée par une idéologie supplétive voire un eugénisme

⁶¹ Entretien Mme Chau, Saint-Thurin.

⁶² Plusieurs lettres font référence à l'orphelinat du Molard à Rive-de-Gier.

⁶³ J. Donzelot, *La police des familles*, op. cit.

⁶⁴ *Coutumes d'enfance en Forez*, Université pour Tous, 1981, p. 32-33.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 32-33.

⁶⁶ Définition de l'inadaptation selon R. Lafon : "Est inadapté un enfant, un adolescent ou plus généralement un jeune de moins de vingt et un ans que l'insuffisance de ses aptitudes ou les défauts de son caractère mettent en conflit prolongé avec la réalité et les exigences de l'entourage conforme à l'âge et au milieu social du jeune", in M. Chauvière, p. 98.

de la fin de la période vichyssoise. C'est la vision de la famille dans l'institution héritière de cette conception qui fera l'objet d'une analyse plus particulière dans la deuxième partie.

A partir de 1946 il devient nécessaire d'augmenter le nombre et la qualité des établissements et leurs spécialisations s'imposent. La création de la sécurité sociale instituée par les ordonnances d'octobre 1945 est un événement pour tout le secteur social. Mais la persistance des différents régimes issus des luttes politiques aura des retombées indirectes dans le dispositif des remboursements des prix de journée par les différentes caisses ou l'A. M. G.⁶⁷ et L'A. S. E.⁶⁸ Le Centre familial est un établissement privé sous contrôle du département admis à l'A. M. G. pour les enfants ne relevant pas d'un régime de sécurité sociale (pupilles de l'Etat) . Il faut pour être admis à l'A. M. G., un certificat d'un médecin certifiant que l'enfant relève d'un établissement de rééducation.

Le Centre familial ne sera agréé par la sécurité sociale que bien plus tard (en 1950) et seulement après de nombreuses démarches. Auparavant l'établissement ne recevait que des enfants dont la prise en charge était assurée par l'Assistance Publique ou l'assistance médicale gratuite. Acceptant depuis quelques années des enfants dont la prise en charge (A. M. G.) est versée au compte de la sécurité sociale, la directrice se verra donc dans l'obligation de demander son agrément officiel à la caisse⁶⁹.

Le décret du 20 octobre 1946 fixe les conditions d'autorisation des établissements privés de cure et de soins pour les assurés sociaux. Ce décret est en quelque sorte l'ancêtre des Annexes XXIV qui viendront plus tard régir le système d'ouverture des établissements privés. L'agrément est délivré par le directeur de la population de Lyon qui en contrôle les conditions.

C'est une période difficile pour le Centre familial dont les équipements, comme nous l'avons annoncé précédemment, restent relativement modestes. Il faut replacer la situation du centre dans le paysage social et politique français. La loi de 1946 fixe les conditions d'ouverture des établissements privés et l'Etat se donne un droit de regard sur les conditions dans lesquelles sont accueillis les enfants pour lesquels il verse un prix de journée. L'établissement recevait à cette époque le prix de journée le plus bas du département, celui de l'Assistance Publique (comme une famille qui recevrait un enfant pupille de l'Etat).

En 1945 les institutions politiques se mettent en place et se donnent les moyens de contrôle nécessaires. Le Centre familial qui avait fonctionné avec "les moyens du bord" pendant la période 1939-1945, bénéficiant parfois de rations supplémentaires mais surtout grâce au dévouement, voire de la "débrouillardise de sa créatrice"⁷⁰ doit maintenant justifier des prix de journées qui lui sont alloués.

III - 1945-1946. Les années difficiles

1 - L'affaire Saint-Thurin

L'affaire Saint-Thurin apparaît sous ce nom dans les archives municipales de Saint-Etienne⁷¹ ; nous comprendrons plus tard les raisons qui ont conduit ce dossier en ces lieux. Ce petit dossier comporte cinq articles de journaux ainsi qu'un rapport d'inspection. J'ai eu beaucoup de mal à trouver ces pièces que j'ai découvertes tardivement à la faveur d'entretiens et de regroupements d'informations (auxquels j'ajouterai le facteur chance). Elles apparaissent dans une rubrique

⁶⁷ Lettre du 4/03/1950.

⁶⁸ A. M. G. : Assistance Médicale Gratuite. ; A. S. E. : Aide Sociale à l'Enfance.

⁶⁹ Lettre du 16/03/1950.

⁷⁰ Entretien M. L., Saint-Thurin.

⁷¹ Archives municipales de Saint-Etienne, "L'affaire Saint-Thurin", n° 4, Q 60.

"Maisons d'Enfants" isolée au milieu de documents concernant les institutions gérées alors par la ville ou des établissements plus récents.

Si cette "affaire" ne s'est déroulée que sur un temps assez court, et n'a été qu'une péripétie supplémentaire (bien que déterminante) dans la vie de la Maison familiale, elle a certainement marqué l'opinion publique de la région par son caractère plus médiatique. Le retentissement de cette affaire reste selon moi une des causes principales du "non-dit" qui semble régner autour du passé de la maison de Mme Pitaval. Il est intéressant de rendre compte du contenu des articles de la presse locale et régionale, ainsi que des luttes d'influence qui s'y jouaient par journaux interposés.

A - Incohérence :

Un article de *la Dépêche* du 7-12-1946 titre "Incohérence", il est signé "Moustique", pseudonyme d'Eli Chacornac, journaliste pigiste à Montbrison⁷². Cet article dénonce les nombreuses incompétences et incohérences administratives *dont l'une toute récente vaut la peine d'être contée*; cela dans le but d'essayer d'y apporter remède.

Moustique nous dit qu'une de ces incohérences touche un centre pour enfants anormaux à Saint-Thurin dans la Loire, nous apportant la précision qu'il n'y en a pas d'autre du même type dans la région. Il nous décrit le fonctionnement, l'origine du centre et le travail qui s'y accomplit. Tout en rendant hommage à sa directrice, *une femme pleine de cœur*, nous dit-il, qui a accueilli 84 enfants déficients en moins de 15 ans. Elle les a mis en état de gagner leur vie *au lieu d'aller grossir les rangs des pensionnaires de la Charité ou de la Sablière*, en leur évitant les privations dues à la guerre, tout en ravitaillant le maquis alentour. Le centre accueillait 40 enfants *de bonne mine* jusqu'à ce qu'une *mesure stupide, irraisonnée, s'abatte sur la charitable demeure*. Cette mesure était l'œuvre d'une inspectrice départementale de la santé qui en une visite éclair, décida la fermeture du centre :

Madame l'inspectrice exigeait que ces enfants soient tous rendus à leur famille. Préalablement, une lettre blessante pour Mme Pitaval avait été adressée aux parents par cette fonctionnaire.

Notant l'embarras des familles devant cette situation et le soutien des parents, Moustique dénonce la manoeuvre ayant consisté à demander à Mme Pitaval de pouvoir accueillir 25 filles supplémentaires (ce qu'elle ne pouvait faire par manque de personnel) et devant le refus de celle-ci de décider de fermer l'établissement en proposant un hébergement *dans un château*, cela avec un prix de journée bien supérieur. L'auteur craint que ce ne soit que l'amorce *d'autres exécutions*. Le journaliste propose que le conseil général se saisisse de cette affaire. C'est donc sur un ton très polémique que s'ouvre cette "affaire Saint-Thurin". *Il se pourrait bien qu'on en reparle* termine ainsi Moustique.

Cet article est intéressant sur le plan des informations qu'il nous donne, ou nous confirme, sur le centre et ses occupants, dans sa forme humoristique, documentée, très engagée dans son soutien à Mme Pitaval. Lorsque l'article traite de nouvelles exécutions à venir, nous voyons bien que certaines personnes devaient déjà être sensibilisées, et que l'époque semblait propice à ce type de "nettoyage sauvage" au gré "des caprices d'une seule personne". Je n'ai pas pu savoir qui a pris l'initiative de contacter la presse. Une deuxième information annexe à l'article nous apparaît dans la présentation ; l'encadré intérieur rapporte une affaire d'épuration, sans rapport avec notre sujet, mais qui en dit long sur le climat socio-politique de l'époque.

⁷² *Incohérence* : coupure n° 1, *la Dépêche*, 1946, Annexe.

B - "Non ! M. Moustique, il ne faut pas confondre incohérence et conscience professionnelle"

Tel est le titre du deuxième article qui comme nous le comprenons est une réponse par journal interposé de Mme Latile⁷³ à l'article de Moustique. Le premier article est paru dans *la Dépêche démocratique* du samedi 7 décembre et le directeur de la Santé répond dans *le Cri du Peuple* du 10 décembre 1946. Toujours sur un ton très ironique la directrice va justifier sa décision, en précisant que les enfants pourront être accueillis dans d'autres établissements. Sa description de la Maison familiale est sans comparaison avec celle de Moustique :

Une visite à l'improviste m'a permis de découvrir des enfants parqués comme des bêtes, mal vêtus, cyanosés et grelottant de froid, rassemblés comme un essaim au soleil pour se réchauffer.

Mme Latile reproche la promiscuité des enfants normaux, ou à peine en retard avec *des enfants pervers, complètement idiots*, tout cela dans des lieux communs, dortoirs, réfectoires, etc. Elle a des mots très durs pour décrire les lieux :

... Nous avons besoin d'enfants pour repeupler la France. Ce n'est pas en les plaçant en nourrice dans des taudis, ou en les faisant éduquer dans des bouges ignobles, que nous récupérerons une jeunesse saine de corps et d'esprit, capable de refaire de la France une puissance forte.

Nous comprenons bien la vision de Mme Latile qui veut assurer aux *enfants malheureux et aux enfants de travailleurs* une éducation, *pourquoi pas dans des châteaux* ; mais l'idée la plus intéressante de cet article est sa conception de la situation de l'éducation spécialisée :

Ne pensez-vous pas que si depuis trente ans, on s'était imposé de réels sacrifices pour organiser des établissements convenables, pour recevoir ces enfants déficients, vicieux, qui pour la plupart, sont devenus des piliers de baignoire... si nous avions essayé de transformer nos châteaux en pouponnières convenables...

Mme Latile termine son article en confirmant à Moustique sa décision de faire d'autres exécutions... *dès que mes moyens administratifs et budgétaires me le permettront.*

Cet aveu du projet de Mme Latile n'est pas sans rapport avec le troisième article qui émane d'un habitant de Böen-sur-Lignon, M. Bedoin, alors administrateur d'une maison d'enfants de la Croix-Rouge.

C - "A propos de l'injuste sanction contre la maison d'enfants de Saint-Thurin"

En 1944, après la Libération, avait été créée à Boën-sur-Lignon, faubourg Molliand, une pouponnière. Cette maison recevait une trentaine de pupilles de 2 à 4 ans, et était tenue par les sœurs Saint-Paul. Cet établissement fonctionna jusqu'en 1952. M. Bedoin, responsable de cette maison et que j'ai rencontré, me dit avoir agi par solidarité avec Mme Pitaval. La directrice de la santé voulait selon lui fermer cette maison parce qu'elle était privée.

Dans son article il dénonce les abus de pouvoir d'une inspectrice *qui vient détruire le travail humanitaire et social réalisé au prix de nombreux efforts* et demande qu'il soit mis fin à *ces tristes agissements*. La démarche, bien que solidaire, n'était peut-être pas totalement désintéressée vis-à-vis de sa propre institution ! Le quatrième article est à nouveau signé Moustique.

⁷³ Mme le docteur Marie Latile, directrice départementale de la santé.

D.- "Mais si Mme la directrice, c'est de l'incohérence"

Cet article traite essentiellement de rapports épistolaires entre Mme Latile et Moustique. Il est aussi révélateur de la bataille que se livraient les journaux entre eux, précisant ainsi que l'article intitulé *non M. Moustique* était paru dans *le Cri du Peuple*, *l'Espoir* titrant lui : *Moustique ne serait qu'un frelon*. L'auteur rappelle son soutien à la Maison familiale de Saint-Thurin tout en espérant lui aussi une décision du conseil général.

E - Session extraordinaire du conseil général ; nomination d'une commission au sujet de la maison de Saint-Thurin

La Dépêche du 11-12-1946 publie le compte rendu de la session extraordinaire du conseil général ; *Mme Latile sur la sellette* en sous-titre. C'est dans cet article qu'apparaît officiellement pour la première fois M. Pinay. C'est lui qui insiste pour déposer immédiatement une motion au sujet du Centre familial. Il est appuyé par plusieurs autres conseillers. L'article conclut par l'annonce de la nomination d'une commission de cinq membres qui ira se rendre compte sur place si les griefs de Mme Latile sont fondés.

Ainsi se termine, tout au moins à ma connaissance, l'affrontement par journaux interposés entre défenseurs et opposants de la Maison familiale. La "couleur politique" des journaux n'est pas innocente dans l'engagement qu'ils prennent auprès des acteurs de ce conflit. Si *la Dépêche*, journal dans lequel écrit Moustique qui prend la défense de Mme Pitaval, est de tendance chrétienne, le *Cri du peuple* est communiste, tandis que *l'Espoir*, fondé pendant l'Occupation par Jean Nocher, est d'obédience gaulliste.

Le discours de Mme Latile montre son opposition aux structures privées ; elle dit souhaiter installer les enfants dans des châteaux et fait un constat social sévère des conditions d'hébergement et d'éducation des enfants handicapés. Nous pouvons aisément faire l'hypothèse que son discours, ses idées et son engagement rejoignent celui du *Cri du peuple*. *L'Espoir* emboîte le pas du *Cri du peuple* pour critiquer Moustique tandis que M. Bedoin (dont l'association est privée catholique), fait paraître son article dans *la Dépêche*.

Cette histoire révèle la crainte, vécue au sortir de la guerre par les "oeuvres privées", d'être victimes de l'idéologie du secteur public véhiculée par certains acteurs politiques. L'arrêt des hostilités par quotidien interposé ne marque pas la fin de ce qui fut appelé plus tard "l'affaire Saint-Thurin" ; ce sera le début d'une autre histoire qui va se révéler tout aussi passionnante.

Elle voulait seulement signifier par ce refus que les grandes aventures des nations, ne peuvent faire oublier les modestes aventures des coeurs⁷⁴.

2 - Le rapport d'inspection de Mme Faurie⁷⁵

A Saint-Etienne, M. Leboulanger succède à M. Pontal comme directeur de l'Assistance Publique. Il est le responsable de la bonne marche des établissements et du versement des prix de journée. Les conseils généraux supprimés pendant le gouvernement de Vichy ont été rétablis. A la mairie de Saint-Etienne, le premier magistrat est le docteur Muller, premier adjoint M. Buard lequel est aussi conseiller général.

⁷⁴ Milan Kundera, *La vie est ailleurs*, Folio Gallimard, 1978, p. 43.

⁷⁵ Toutes les phrases citées sont extraites d'un long entretien avec Mme Faurie. Etant donné la richesse des évocations, j'ai laissé le maximum de place aux paroles énoncées.

Suite à la campagne de presse au sujet de la Maison familiale de Saint-Thurin nous savons que le conseil général a décidé de nommer une commission d'enquête afin de vérifier les propos et la décision de Mme Latile. M. Buard en tant que conseiller général et adjoint au Maire de Saint-Etienne, va être à l'origine du choix de la personne mandatée pour ce travail. Mme Faurie était la seule assistante sociale de la ville, ancienne directrice de crèche, ce fut donc à elle que fut confiée cette délicate mission.

Mme Faurie a aujourd'hui 84 ans. Alertes de corps et d'esprit elle m'a reçu très aimablement et m'a longuement parlé de sa mission à Saint-Thurin ainsi que des conséquences de son rapport ; son récit est clair, chaleureux, descriptif et détaillé. Cette période de sa vie semble encore très vivante dans sa mémoire et cette expérience paraît l'avoir marquée plus que tout autre. Je dispose aussi du rapport présenté par Mme Faurie et M. Buard au conseil général. La nomination de l'assistante sociale de Saint-Etienne pour cette expertise explique pourquoi ces documents ont été versés aux archives municipales, et pourquoi je n'ai pu les retrouver qu'à la suite de ma rencontre avec Mme Faurie.

Mme Faurie raconte son premier voyage à Saint-Thurin et son arrivée au centre. Tout l'avenir de Mme Pitaval et du centre a été déterminé par cette première entrevue et la rencontre entre ces deux femmes. C'est dans ce climat de tension médiatique et politique que l'on peut affirmer que s'est joué le sort de la Maison familiale de Saint-Thurin.

Quand il y a eu cette histoire, je suis arrivée toute seule à Saint-Thurin avec une voiture de la mairie... Le maire m'a dit qu'il y avait des histoires à Saint-Thurin qu'on voulait la renvoyer parce que c'était sale chez elle...

Encore une enquête ! a dit Mme Pitaval qui en avait eu déjà plusieurs, notamment une en 1942 par le docteur Rabier qui signalait la mauvaise tenue de la literie et de la vaisselle.

Je lui ai dit asseyons-nous et parlons, racontez-moi votre histoire...

Madame Pitaval a raconté son histoire, son travail à Lyon, sa rencontre avec M. Leboulanger, son installation à Saint-Thurin, les longs mois de la période d'occupation. Madame Faurie a fait le tour de la maison, reconnaissant la modestie des aménagements mais notant que *tout est net, convenable, propre dans l'ensemble... tout est pauvre*⁷⁶.

Moi je suis allée là-bas... évidemment c'était pas parfait, les enfants couchaient sur des paillasses, ça sentait le pipi... il n'y avait pas de salle à manger, on mangeait tous ensemble...

C'est sûr, il manquait d'hygiène, les enfants faisaient tout sur eux, ça se lavait à la rivière... C'était pas comme maintenant... Cette femme-là était une sainte...

*Où aurions-nous mis les gosses ? à l'Assistance Publique, ils auraient été malheureux, ces petits...*⁷⁷.

Entre le contenu du rapport et les souvenirs de Mme Faurie, il n'y a pas de grandes différences, sinon le recul de plus de cinquante années et une émotion encore intacte.

Chaque domaine de la Maison familiale est passé en revue, nous donnant en plus de l'appréciation personnelle de l'assistante sociale, une idée assez précise de l'aménagement, des conditions d'hébergement et de vie des pensionnaires.

Nous apprenons que depuis 1945 Mme Pitaval ne reçoit plus de filles, car elle est privée du concours de sa sœur. Je n'ai pas pu savoir pourquoi les deux femmes avaient dû se séparer, mettant fin à dix années de coopération. La directrice est donc seule pour s'occuper de 25 garçons. En décembre 1946, malgré la décision de fermeture et la lettre aux parents, il y a encore 15 garçons.

⁷⁶ Rapport

⁷⁷ Entretien Mme Faurie.

Propres, cheveux rasés à un demi-centimètre du cuir chevelu... aucun enfant n'avait trace d'impétigo, d'écorchures mal soignées, et dans l'ensemble, ils avaient le teint frais.

Mme Faurie décrit le caractère tout de même spartiate de l'ameublement, des sanitaires :

1945, installation d'une salle de bain, une baignoire se trouvait, jusqu'à ce jour, dans le réfectoire.

4 W.C. avec sièges ont été installés dans la maison.

Evidemment, il n'y a pas l'eau courante, on ne trouve que deux robinets d'eau dans toute la maison.

Mme Faurie note que le personnel et les ressources sont très insuffisants.

Mme Pitaval dirige sa maison avec 3 grandes filles anormales (âgées de 30 ans, 23 ans, et 24 ans) qui bénéficient de l'assistance aux incurables, et une personne âgée qui fait quelques heures par jour.

Insuffisants aussi, la tenue et l'entretien du linge, la cuisine, la toilette et les soins aux enfants, l'économat, et l'administration de la maison. Mme Faurie note que c'est une tâche écrasante pour Mme Pitaval qui ne s'absente jamais : *si elle va dans les bois, c'est pour sortir avec eux.*

Le constat sanitaire et matériel est tout de même assez défavorable, mais le plus surprenant est la conclusion du rapport qui dit *qu'il est difficile de chercher chez cette personne (Mme Pitaval) un mobile intéressé, quand on songe à la vie qu'elle accepte et au prix de journée qu'elle demande encore actuellement : 51 F par jour et que cet établissement primitif, même médiocrement tenu, doit être maintenu.*

Mme Faurie explique les raisons de son jugement⁷⁸ par le fait qu'il n'y a pas d'autres établissements susceptibles de recevoir les enfants, que les enfants sont mieux là que chez eux ou à la Charité : *malgré sa médiocrité cette maison doit faire notre admiration.*

Elle suggère aussi que la nomination d'un conseil d'administration permettrait d'aider Mme Pitaval et d'augmenter le prix de journée. Elle termine en disant que *la maison restera toujours une minuscule ferme, mal agencée et peu apte à remplir les conditions d'hygiène que l'on pourrait souhaiter.*

Un demi-siècle plus tard Mme Faurie m'explique son entrevue devant le conseil général et M. Antoine Pinay où elle soutiendra la cause de Mme Pitaval :

On a été à la préfecture avec M. Buard : M. Buard m'a demandé : Vous n'avez pas été impressionnée par M. Pinay ?

Oh ! non c'est une brave femme, elle soigne bien ses gosses, tout simplement⁷⁹.

Après ce retournement de situation il n'était plus question de fermeture. Mais la constitution d'un conseil d'administration devait être le passage nécessaire pour la reconnaissance du Centre familial.

M. Pinay était à la tête, Mlle Heurtier, assistante sociale à Boën, le docteur Nordman seul psychiatre de Saint-Etienne et on m'a demandé à moi si je voulais... j'ai accepté⁸⁰.

⁷⁸ Mme Faurie m'a dit avoir rencontré à Saint-Etienne Mlle Héritier, précédemment nommée, et s'être entretenue avec elle sur les conditions de vie au centre pendant le séjour de celle-ci comme institutrice, mais le personnel enseignant était logé à l'hôtel et participait peu à la vie de la maison.

⁷⁹ Entretien Mme Faurie.

⁸⁰ Entretien Mme Faurie.

Mlle Heurtier fournissait de la clientèle depuis plusieurs années ; peut-être Mme Pitaval la connaissait-elle auparavant, car nous trouvons trace de Mlle Heurtier qui avait un frère magistrat à Saint-Etienne, dans l'ouvrage de D. Dessertine⁸¹ :

Début février, au plus fort du scandale dans la presse, au cours d'une visite, le procureur de Saint-Etienne, accompagné de la déléguée à la liberté surveillée, Mlle Heurtier, avait manifesté son intention de protester contre les campagnes de presse désobligeantes...

Beaucoup de coïncidences, pour ne pas supposer qu'il s'agit bien ici de la même personne qui est arrivée à Böen en 1945 et avait déjà été confrontée à Sacuny à une situation similaire en 1935. Le docteur Nordmann était le psychiatre fondateur du village d'enfants d'Usson et une personnalité reconnue.

Quant au rôle précis de M. Antoine Pinay, il est difficile à élucider et suscite beaucoup de questions. Quelle était alors la position politique de M. Pinay ? Maire de Saint-Chamond depuis 1929, député à partir de 1936, nommé par le maréchal Pétain au gouvernement de Vichy, il fut déchu de ses droits civiques en 1944, mais réhabilité en 1945. Créateur du C. N. I.⁸² en 1945, il est élu à l'assemblée constituante en décembre 1946, puis député de la Loire. En 1948 il est nommé ministre des Travaux publics, en 1955 ministre des Affaires étrangères, il négociera l'indépendance du Maroc puis sera rappelé par le général de Gaulle en 1958.

C'est donc un homme d'Etat de tout premier plan qui se rend régulièrement à Saint-Thurin, cela n'étant pas sans étonner et poser des questions aux habitants du village qui échafaudèrent bien des suppositions sur ses relations avec la directrice. Pourquoi a-t-il décidé d'aider directement Mme Pitaval en s'impliquant personnellement dans la vie de la maison, nous n'en saurons sans doute jamais la raison exacte, sinon son attachement personnel à ce type d'établissement privé et, certainement, une profonde admiration pour l'œuvre de Mme Pitaval.

Nous avons peu de documents ou de témoignages pouvant nous apporter des précisions à ce sujet, seulement quelques éléments permettant de faire quelques rapprochements. Tous deux ont une origine géographique assez proche et ont pu se connaître à Saint-Chamond. Mlle Heurtier, religieuse, plus connue sous le nom de sœur Jean Lex, assistante sociale aux usines Gauchon à Böen était une amie de famille de M. Pinay et c'est probablement par l'intermédiaire de celle-ci que Mme Pitaval après sa maternité au centre maternel à Saint-Etienne a pu connaître Saint-Thurin et s'y installer. La relation cordiale entre Mme Pitaval et Mlle Heurtier est confirmée par des correspondances. Cette dernière assurait aussi les traitements par piqûres aux enfants de l'établissement⁸³.

La présence régulière de M. Pinay au Centre familial avant sa nomination comme ministre montre toutefois son attachement et son admiration pour l'œuvre de Mme Pitaval. Il est difficile de développer plus longuement ce chapitre sur l'origine de l'investissement du futur président du Conseil ainsi que de faire d'autres affirmations, témoignages et documents faisant défaut ; Mme Faurie nous en livre un aspect plus anecdotique et souriant :

*M. Pinay mangeait avec nous dans la cuisine comme tout le monde... mon mari n'était pas du même parti que lui... il me disait qu'il ne payait pas ses ouvriers...*⁸⁴.

L'intervention de ce dernier, du directeur de l'Assistance Publique, du conseil général ont toutefois permis de sauver le Centre familial.

⁸¹ D. Dessertine, *La société lyonnaise pour le sauvetage de l'enfance, op cit.*, p. 130.

⁸² C. N. I. : Centre National des Indépendants et Paysans.

⁸³ Lettre à M. le directeur caisse de sécurité sociale de Lyon du 20/03/50.

⁸⁴ Entretien Mme Faurie.

Après il n'est plus venu parce qu'il a été ministre... c'est des gens de droite qui l'ont soutenu...⁸⁵.

Les réunions du conseil d'administration se déroulaient le dimanche. Elles étaient pour tous l'occasion d'une sortie à la campagne et se déroulaient dans un climat familial. L'après-midi était consacré à une promenade dans les bois.

On vivait en famille, le dimanche après les repas, on menait promener les enfants dans la montagne en face, il y avait des cabanes... ces petits étaient gentils... on cassait des noisettes... ils voulaient porter mon chandail...⁸⁶.

D'une relation professionnelle qui aurait pu être conflictuelle, la relation entre les deux femmes s'est transformée en profonde amitié. La littérature, plus que l'histoire ou la sociologie, rendrait compte moins froidement de l'expérience singulière de ces acteurs du quotidien qui influent sur le cours des événements. Sans en juger du bien fondé, nous ne pouvons que constater au travers des faits, cette attitude libre d'une assistante sociale face à une machine institutionnelle.

IV - 1946-1956. Naissance d'une institution

1 - Dix années de sursis

L'assistante sociale visitait régulièrement le centre, s'y rendant même en famille certains week-ends ; une véritable amitié s'étant installée entre la directrice de la Maison familiale et Mme Faurie .

On a décidé d'y aller une fois par mois le dimanche, jamais on n'a demandé un sou, on était content d'y aller, on était à l'air... soit en car, en train, après en voiture, mon mari venait avec, on mangeait tous ensemble... des fois on y allait coucher le samedi avec Gérard et mon mari...

Mme Faurie insiste sur le caractère désintéressé de sa démarche, peut-être en raison des nombreuses critiques qui lui ont été faites par la suite et les pressions qui étaient courantes dans le climat passionné de cette période. Les anecdotes racontées par Mme Faurie nous décrivent une maison d'enfants qui fonctionnait simplement mais chaleureusement.

On avait la vie de famille... mais ils étaient pas malheureux ces petits... elle ne les a jamais battus... Je laissais mon fils s'amuser avec les enfants dans les bois, ils faisaient des cabanes, je vois pas pourquoi il n'avait pas le droit de s'amuser avec des petits qui ne sont pas normaux... On s'y est amusé, on allait à la rivière, on pêchait les écrevisses la nuit... il y avait un curé qu'elle avait connu, car il devait avoir son frère qui y était... pendant qu'il regardait son bréviaire, il surveillait les gendarmes...

Grâce à ses "aides politiques" et au soutien de l'assistante sociale le centre a pu fonctionner normalement, s'institutionnalisant peu à peu du fait de l'instauration du comité de gestion et de son travail. Celui-ci contrôlait les dépenses quotidiennes, les investissements, la sécurité et permit l'augmentation régulière du prix de journée; la reconnaissance par la caisse de sécurité sociale étant l'aboutissement de cette normalisation.

Sur cette période nous avons beaucoup plus de renseignements, tout d'abord grâce aux courriers et documents administratifs, mais aussi grâce à l'arrivée de personnel ; cette époque étant aussi plus proche les témoins sont plus nombreux

⁸⁵ Idem..

⁸⁶ Entretien Mme Faurie.

Nous pouvons nous faire une idée assez précise du fonctionnement du centre notamment grâce aux témoignages des monitrices qui progressivement sont venues épauler Mme Pitaval dans la vie quotidienne de la maison. Il ne faut pas, bien sûr, imaginer un fonctionnement comme nous le concevons aujourd'hui pour un établissement de cette importance.

L'organisation restait très familiale voire matriarcale, la directrice ayant l'œil sur tout, gérant tout, décidant tout ; elle recevait l'aide ponctuelle de jeunes filles du village ou apparentées aux enfants placés au centre. Souvent des étudiantes venaient en période de vacances "pour donner un coup de main"⁸⁷ ; nous avons aussi l'exemple d'une famille, dont le fils était élève, qui passait quelques jours de vacances à Saint-Thurin. Le père de cet enfant était menuisier et effectuait bénévolement quelques travaux. Une jeune fille amie de cette famille et temporairement sans travail, est restée à la demande de celle-ci⁸⁸, plus de 6 mois en 1947, employée au centre comme monitrice (plus ou moins bénévole).

Mme Pitaval ne refusait pas l'aide des parents ou des amis des enfants présents au centre ; celle-ci lui sera même indispensable surtout entre 1945 et 1948. Ce fonctionnement nous montre bien sûr que les difficultés matérielles ne se sont pas dissipées automatiquement après la crise de 1946, mais l'investissement des parents et proches de Mme Pitaval est aussi le garant de la transparence et de l'ouverture de la maison, ainsi que des conditions de vie décentes des enfants. Nous imaginons mal des parents venir vivre, s'occuper de la maison et de leur enfant, et fermer les yeux devant des situations inacceptables, comme pouvait les décrire Mme Latile. Certains parents se rendaient déjà régulièrement au centre avant 1945.

J'ai rencontré la première monitrice présente fin 1947, début 1948, elle fut remplacée par une autre jeune fille qui allait devenir la belle-fille de Mme Pitaval, la secondant dans les tâches de surveillance et de secrétariat. En 1949 la liste du personnel fait état d'une monitrice, d'une lingère, d'une femme de ménage, d'une cuisinière. Le personnel de service était plus nombreux que celui destiné à l'encadrement des élèves mais une grande partie de la journée était assurée par les instituteurs ; comme nous le confirme une lettre du 5 mai 1950, le fils de Mme Pitaval⁸⁹, qui allait avoir 20 ans, fut aussi déclaré à son service :

A la caisse d'allocations familiales, 10, rue de la Bourse, Saint-Etienne.

Je me permets, pour éviter tous les malentendus, de vous signaler que je n'avais jusqu'au 1^{er} octobre 49 qu'une monitrice. J'ai pris mon fils à mon service depuis cette date où il assure les fonctions de moniteur, le nombre d'enfants ayant augmenté. Quant à la jeune Antonia F. ancienne pensionnaire, que je garde plutôt par charité et à qui je donne 1000 F par mois...

Je vous donne ces explications afin que l'on ne croie pas que je l'exploite, cette dernière ne restant dans aucun placement⁹⁰.

2 - Méthodes pédagogiques et fonctionnement

Les méthodes pédagogiques en vigueur sont traditionnelles mais incluent un nombre plus important d'activités d'éveil comme le préconise par ailleurs l'ouvrage déjà cité de 1935, traitant de

⁸⁷ Les périodes de vacances étaient particulièrement lourdes à assumer car le personnel instituteur était en repos .

⁸⁸ Entretien avec Mme C. (Haute-Loire), mars 1998 : "Mon frère était très handicapé et demandait une présence constante ; mes parents allaient aider pendant les vacances, et ils ont demandé à une amie de la famille de rester quelque temps à Saint-Thurin comme monitrice".

⁸⁹ Le fils de Mme Pitaval est né en 1931 et après avoir fréquenté l'école publique de Saint-Thurin, a entrepris une formation technique agricole en internat. A la fin de ses études il est revenu s'installer auprès de sa mère.

⁹⁰ Lettre du 5-5-50.

"l'éducation des enfants arriérés", qui nous donne une description des symptômes, des comportements, mais aussi un certain nombre de recettes pour l'éducation des enfants difficiles. Le langage reste direct et révélateur des "espérances" de l'équipe et du projet pédagogique.

Les éducatrices, ou plutôt alors monitrices, avaient en dehors des horaires scolaires la charge d'une vingtaine d'enfants ; le cadre favorisait les activités extérieures, promenades, jeux. La "corvée" de bois faisait partie des attributions des monitrices et des enfants, la directrice elle-même ramenant de ses balades quelques fagots de bois pour les différents fourneaux de la maison⁹¹. Les difficultés naissaient avec le mauvais temps, il fallait garder les enfants dans des locaux inadaptés, inconfortables et insuffisamment chauffés :

Chacun faisait ce qu'il pouvait, mais bien sûr ce n'était pas comme aujourd'hui ! quelquefois il fallait garder seule 40 enfants dans une pièce⁹² !

Les monitrices étaient des jeunes filles originaires des communes voisines sans diplômes particuliers. Elles recevaient, en 1956, 28 000 F. par mois mais cela pour une présence continue du lundi au samedi. La nourriture et la chambre *individuelle sans confort* constituaient des avantages en nature estimés à 6 266 F. Après retenues d'assurances sociales le salaire net s'élevait alors à 20 054 F⁹³.

Les cahiers de l'ANCE préconisent pour une monitrice débutante un salaire de 22 950 F, 6% de retenue sécurité sociale et 7 590 F de logement et nourriture. Bien qu'il soit difficile d'évaluer le pouvoir d'achat d'une monitrice, on s'aperçoit que le salaire reste supérieur à celui proposé par la convention collective⁹⁴ mais correspond environ à la moitié d'un salaire moyen de 1955 et à environ 4 000 F actuels⁹⁵. Le temps de travail effectif restait toutefois bien supérieur au temps légal.

Les journées des directeurs d'établissements du 23 février 1953 traitent des conditions de travail et de présence dans l'établissement :

Les directeurs insistent tous sur l'importance d'un équilibre nerveux suffisant, cet équilibre se faisant d'ailleurs de façon diverse, soit par un engagement total dans le métier, soit au contraire par une coupure nette entre le métier d'une part et une vie personnelle indépendante d'autre part⁹⁶.

Il paraît évident que dans ce cas précis, le choix paraissait limité.

La bonne volonté de la direction et de l'équipe ne fait aucun doute mais les conditions étaient rudes, les moyens financiers et matériels faibles. Des notes, ou factures, sont bien la preuve de quelques améliorations (installation d'une chaudière, de W.-C., et d'un préau) et des lettres dénotent bien des difficultés quotidiennes. Le téléphone est installé seulement au village et souvent il est même en dérangement⁹⁷ ! Il n'y a pas d'adduction d'eau courante, l'eau est tirée du puits. Cette eau qui provient de la rivière toute proche, fera l'objet d'un contrôle régulier des services de la préfecture, des métaux lourds ayant été détectés à plusieurs reprises.

Les déplacements du médecin étaient peu fréquents et moins réguliers qu'aujourd'hui ; la directrice effectuait l'essentiel des soins médicaux, et recevait même des gens du village qui régulièrement venaient la consulter. Quelques lettres rapportent des épisodes concernant les petites épidémies ou maladies des enfants :

⁹¹ Entretien Mme S., monitrice occasionnelle entre 1953 et 1954.

⁹² *Idem.*

⁹³ D'après un bulletin de salaire d'une monitrice

⁹⁴ Convention collective et cahier de L'ANCE, 1956.

⁹⁵ Olivier Marchand et Claude Thelot, *le travail en France : 1800-2000*, Nathan, Essais et recherche. Salaire annuel de 1955 : 379 520 équivalent 1995 : 88 886.

⁹⁶ ²Journées des directeurs d'établissements du 23 février 1953. Exposé du Docteur Guyotat, directeur technique du centre de formation d'éducateurs de Lyon.

⁹⁷ Lettre du 14/08/1950.

Cet enfant C. D. (8 ans) est arrivé malade et sans appétit, pendant 12 jours la température, était de 37°,2 le matin et de 37°,8 le soir. L'ordonnance du Dr Riol de Noirétable n'a donné aucun résultat, c'est pour cela que nous engageons la famille à le mettre en observation à l'hôpital le plus rapidement possible, puisque la température a tendance à augmenter...

Une ancienne monitrice précise que les enfants n'étaient pas abandonnés à leur sort, mais que la prise en charge médicale était assez difficile :

Certains enfants étaient lourdement handicapés, et certains étaient malades, nous les soignons comme nous le pouvions... mais nous n'avons jamais eu de décès...⁹⁸.

Les frais de décès devaient incomber à l'établissement du fait de leur prise en charge dans le prix de journée qui s'élevait en 1950 à 366 F⁹⁹.

Caisse régionale Rhône-Alpes, 52 avenue Maréchal-Foch à Lyon, 11^e bureau, n° 1446.

Comme suite à votre circulaire du 11 août 1950 relative à l'agrément du centre à la Caisse de Sécurité Sociale. J'ai l'honneur de vous faire connaître que le prix de journée a été fixé pour l'année 1950 par arrêté préfectoral à 366 F, ce prix s'entend toutes dépenses comprises, y compris les frais d'inhumation.

Je vous prie d'agréer Monsieur le secrétaire l'assurance de mes respectueuses salutations¹⁰⁰.

Cette lettre, bien qu'anecdotique nous donne des informations sur le fonctionnement financier, elle est la seule qui nous révèle le prix de journée de l'année 1950.

L'étude comparative du prix de journée ne nous apporte pas de références précises, mais le compte alimentaire restait à l'époque une des dépenses principales. La cuisinière accommodait donc les légumes cultivés par le jardinier aidé des enfants¹⁰¹, tous les modes d'autosubsistance étaient pratiqués afin de réduire au maximum les charges et effectuer des économies. L'établissement possédait encore quelques chèvres gardées par une ancienne élève "Marie" qui après l'âge légal de scolarisation et de prise en charge par l'assistance publique était restée au service de Mme Pitaval. Elle dut toutefois s'en séparer lorsque celle-ci succomba au charme ou aux avances d'un garçon du village et se trouva enceinte de celui-ci.

La participation des enfants était bien sûr requise pour l'entretien des animaux, mais aussi pour la cueillette des champignons et des baies. Nécessité, sans doute mais aussi désir d'éduquer par l'activité et la participation qui motivait cette action sociale et pédagogique. Les textes nous montrent que la proximité de la nature, des animaux, le travail manuel étaient "bons et préconisés" pour ces enfants "anormaux". Mais dans l'exemple très particulier du Centre familial de Saint-Thurin, qui ne s'adressait pas comme l'établissement modèle du livre d'Alice Descoedres¹⁰² à des enfants suisses issus de familles favorisées, il préparait directement les enfants au départ de l'établissement et à leur vie future de commis ou d'employés de maison. La participation des enfants était effective dans tous les domaines de la vie de la maison, jardinage, cueillette mais aussi participation au ménage à la cuisine et à l'approvisionnement.

⁹⁸ Entretien Mme S.

⁹⁹ Salaire mensuel de 1950, 15 000 F équivalent 2 200 F actuels. La comparaison s'avère toutefois assez difficile en raison de la valeur relative des biens de consommation, de la nourriture, du coût de la vie en général et du mode de vie.

¹⁰⁰ Lettre du 14/08/1950.

¹⁰¹ Note de la directrice.

¹⁰² Texte et ouvrage cités précédemment qui relatent l'expérience d'un institut suisse de rééducation, Alice Descoedres, *L'éducation des enfants arriérés*, Delachaux et Niestlé, 1948, première édition, 1931.

Nous avions à cette époque une boulangerie et chaque matin deux enfants, dans les plus débrouillards, venaient chercher le pain et le lait avec une petite remorque¹⁰³.

Une ancienne pensionnaire restait encore en 1956 à la Maison familiale, de même que certaines jeunes filles ne pouvant s'adapter à un placement dans une ferme. Quant aux garçons trop lourdement handicapés pour trouver une famille d'accueil ou dont la surveillance devenait trop difficile, Mme Pitaval se voyait dans l'obligation de demander à leur famille de les reprendre :

30/7/49 Melle M. chez Mme G.

Depuis qu'il a été décidé que votre frère rentrerait à la Charité il y a certainement des places vacantes... En conséquence, je vous demande de venir chercher Pierre dans les 8 jours car maintenant il s'échappe à chaque instant pour aller à la rivière, il me faudrait presque une personne spéciale pour le surveiller. D'autre part il met en loques tous ses vêtements et une prolongation au Centre n'est d'aucun intérêt du fait qu'il est inéducable¹⁰⁴.

Le langage en vigueur n'utilise guère plus d'euphémismes que celui de l'article de 1943. Cette lettre précise aussi que la seule alternative était alors "la Charité". L'évocation de la situation dramatique de ce jeune, nous conduit à nous intéresser maintenant plus particulièrement aux enfants qui étaient reçus au centre, aux techniques et aux méthodes pédagogiques en vigueur ainsi qu'au sort qui leur était réservé à leur sortie de l'établissement.

3 - Les enfants accueillis

Les pupilles

Le terme de pupille est utilisé fréquemment, nous devons distinguer, les pupilles de la Nation et les pupilles de l'Etat. Les pupilles de l'Etat sont placés sous la tutelle de l'aide sociale à l'enfance. Ce sont les enfants trouvés, abandonnés, pauvres, sans soutien, les enfants maltraités, délaissés ou moralement abandonnés confiés au service de l'aide à l'enfance¹⁰⁵. Les pupilles de la Nation sont les orphelins de guerre (ou civils), une loi du 27 juillet 1917 crée les offices des pupilles de la Nation qui s'emploieront à attribuer des allocations, à faciliter les adoptions et à ouvrir des orphelinats pour les orphelins de guerre.

Les enfants présents à Saint-Thurin sont des pupilles de l'Etat. L'article 33 de la loi du 21 avril 1943, précise que si aucun établissement public destiné à recevoir les pupilles n'existe dans la région, le préfet est tenu de les placer dans un établissement privé susceptible de les recevoir. Le secrétaire d'Etat à la Santé et à la Famille dresse la liste des établissements autorisés à recevoir et à élever les pupilles déficients, difficiles, vicieux¹⁰⁶.

L'orphelinat du Mollard à Rive-de-Gier confiait, en vertu de cette loi, les enfants dont les troubles étaient incompatibles avec une éducation normale. La supérieure adressait les allocations familiales pour les enfants placés¹⁰⁷. Certains enfants, faute d'état civil, se voyaient octroyer un "certificat de vie"¹⁰⁸.

D'autres enfants étaient placés par des assistantes sociales de diverses régions françaises.

- Assistante sociale de l'hôtel-Dieu, préfecture de la Savoie, dispensaire d'hygiène mentale de Chambéry.

¹⁰³ Entretien Mme Chaux, Saint-Thurin.

¹⁰⁴ Lettre du 30 -07-1949.

¹⁰⁵ Loi n° 182 du 15 avril 1943.

¹⁰⁶ *Idem*, Section III - pupilles inadaptés.

¹⁰⁷ Lettre de la supérieure de l'orphelinat du Mollard.

¹⁰⁸ Brouillon de lettre sans date, p. 3, cahier n° 2.

- Médecin conseil de l'union régionale de sécurité sociale dans les mines, Alès, Gard .
- Assistante sociale, inspection médicale scolaire, Roanne.
- Assistante sociale, sauvegarde de l'enfance, centre d'observation, Montpellier.
- Préfecture de la Manche, direction de l'Assistance.

Quelques exemples qui montrent la diversité géographique des demandes de placement et souvent l'insistance des parents ou des responsables pour obtenir une place. Les demandes concernent des enfants de 4 à 15 ans mais la Maison familiale n'accepte que les enfants de 5 à 14 ans et ne prend plus les filles depuis 1945¹⁰⁹. Souvent la directrice, consciente de la nécessité et de l'urgence de certaines demandes, promet d'accepter un enfant dès qu'une place se libérera, parfois elle conseille et propose même de garder un enfant pendant la période des vacances *pour le laisser à l'air et lui faire du bien*. Les placements et les départs se faisaient au coup par coup et selon la demande. Il semble à la lecture des documents que jamais le centre n'a manqué de pensionnaires.

Les pupilles de l'Assistance publique étaient en France au nombre de 115 000 en 1935 et le nombre d'anormaux justiciables d'un enseignement spécial entre 80 et 100 000, soit entre 5 et 20 % des enfants¹¹⁰. Il est plus difficile de connaître l'origine sociale précise des enfants et nous n'avons de renseignements que sur quelques parents dans les comptes rendus "éducatifs". Outre les enfants pupilles de l'Etat, ou les enfants de familles très "défectueuses", certains parents essayaient de placer directement leur enfant. Il s'agissait de familles plus aisées du département et résidant en milieu urbain. Le centre leur offrait la possibilité d'une éducation "saine" et la seule alternative à "la Charité" (hôpital psychiatrique). Le centre serait aussi leur intermédiaire pour un placement dans une ferme. Malgré la mauvaise publicité citée précédemment, cette solution apparaissait suffisamment séduisante pour nombre de familles résidant dans la région stéphanoise ou roannaise.

Comme l'indiquait le rapport de Mme Faurie, il n'y avait dans la région aucune structure susceptible d'accueillir ces enfants. En France depuis 1942 quelques I. M. P. (institut médico-pédagogique) ont bien été créés par le ministère de la Santé, au sein d'asiles, mais les conditions de vie restent proches de celles de l'hôpital psychiatrique.

La condition des enfants placés à la Maison familiale ne semblait en rien comparable à celle évoquée en asiles d'aliénés, même si le confort restait toutefois assez spartiate. Une chaleur affective et une éducation stricte mais humaine compensaient les difficultés matérielles de cette période. Les enfants placés par des orphelinats ou des particuliers étaient des enfants qui, du fait de leur handicap (certains ne parlaient pas), auraient dû être "internés à la Charité". Etant donné la diversité des difficultés présentées par les petits pensionnaires, le départ de la Maison familiale vers un autre placement s'avérait plus ou moins facile pour ceux-ci, même s'ils y avaient été préparés.

4 - Départs et placements

Comme je l'ai annoncé dans l'introduction à ce chapitre, les enfants étaient pris en charge jusqu'à leur 14^e année. Garçons ou filles, ils devaient par la suite être accueillis en placement familial dans une ferme ; certains avaient beaucoup de mal à y rester. Il est vrai que les conditions d'accueil étaient très variables d'une famille à une autre, et les capacités mentales et d'intégration des adolescents bien différentes. Nous voyons dans la lettre précédemment citée que la jeune fille ... *ne reste dans aucun placement*.

J'ai enquêté auprès de deux familles dont les parents avaient "accueilli" un enfant de la Maison familiale. Cet état de fait était courant dans la région, pour beaucoup d'enfants issus de familles pauvres ou des enfants ayant des difficultés scolaires ; il ne constituait donc pas une

¹⁰⁹ Lettre 17-07-1950.

¹¹⁰ R. Lafon, Conférence à la commission permanente d'études médicales de la légion, 5 sept. 1943 in Michel Chauvière, p. 34.

exception pour les enfants du centre. Ce qui les différenciait des autres commis de ferme était leur statut "d'enfants de l'Assistance" et "d'anormaux". Comme dans le cadre de l'école, ils étaient stigmatisés par leur origine, et de ce fait parfois moins bien traités malgré les avantages qu'ils procuraient à la famille qui les recevait.

Certains documents précisent les conditions de placement et de suivi des enfants. Le "patron" recevait les allocations familiales mais devait dans certains cas verser une rente (à titre de rémunération du travail) sur un livret de caisse d'épargne¹¹¹. Les modalités précises et les usages ont dû varier quelque peu entre le début et la fin des placements, mais grâce aux lettres adressées aux juges, aux parents, aux assistantes sociales nous pouvons entrevoir ce que pouvait être la vie de ces jeunes commis. Certains parents demandent des nouvelles de leur fils, qui travaille dans une ferme, qu'ils n'ont pas vu depuis longtemps.

Pourriez-vous me donner des nouvelles de mon fils, que je n'ai pas vu depuis 6 mois suite à mon hospitalisation, et qui doit avoir bien grandi depuis...

... mon fils ayant actuellement besoin de faire des achats pour la saison d'hiver, je tiendrais à connaître dans quelles conditions le placement a été fait, tant au point de vue salaire ou autre, afin que je puisse être entièrement fixé à son sujet.

Les jeunes commis gardaient les vaches, aidaient aux travaux des champs, et disposaient en général d'une chambre individuelle.

C'était pas mécanisé comme maintenant, y avait les foins, et puis les bêtes... ils étaient utiles¹¹².

Il m'a été difficile d'évaluer les réelles conditions de vie de ces jeunes dans les fermes. Certains recevaient la visite de leur famille seulement quelques fois dans l'année selon leur origine ou leur condition.

Il avait ses parents, qui habitaient Saint-Etienne, un militaire à la retraite, mais il ne s'entendait pas avec sa mère alors... son père venait le voir régulièrement en voiture le dimanche et me demandait s'il pouvait l'emmener...¹¹³.

Certains enfants n'étaient pas de l'assistance publique, mais des enfants "handicapés mentaux légers ou moyens" confiés par leurs parents au Centre familial qui les plaçait ensuite chez des agriculteurs.

Si la fin officielle du placement se situait généralement à 21 ans beaucoup de commis restaient ensuite, formant la cohorte des ouvriers agricoles, non déclarés, peu ou pas payés, "simplet du hameau" ou bête de somme, valet du patron. Ils n'avaient en réalité que peu le choix, beaucoup n'ayant que peu ou pas de famille, bien ou mal traités, cette famille d'accueil était leur seule attache. Si certains sont retournés dans leur région d'origine, d'autres ont fini leur vie dans la famille qui les avait accueillis¹¹⁴. Quelquefois même après la disparition des parents, certains sont restés avec les enfants, attachés à leur famille adoptive. La situation des ouvriers agricoles mériterait à elle seule une recherche avec des références précises, et ce n'est pas le but de ce travail, mais il était important de suivre le parcours des petits pensionnaires après leur départ de la Maison familiale. Je reviendrai toutefois sur ce sujet ultérieurement. J'ai pu rencontrer quelques-uns d'entre eux au cours de mes recherches, et j'ai bien entendu tenu compte de leur évocation souvent diffuse ou imprécise de leur histoire. Avant de relater une de ces histoires de vie, celle de Régine, j'ai voulu aussi donner la parole à une des premières assistantes sociales en milieu rural nommées sur le secteur, qui nous donne une vision différente de la situation des pupilles.

¹¹¹ Article 17, loi n° 182 du 15 avril 1943.

¹¹² Entretien M. Veillas

¹¹³ *Idem*

¹¹⁴ *Idem.*

5 - Une critique sévère de la part des assistantes sociales de secteur

Les critiques les plus virulentes apparaissent avec les lois sociales et la mise en place des institutions régissant le secteur. Après la période critique de 1946-47, résolue comme nous avons pu le voir, les avis furent par la suite très partagés, voire divergents sur le Centre familial, les conditions d'accueil, d'hygiène et surtout sa vocation à l'installation de jeunes commis dans les fermes environnantes.

Mme Faurie qui a effectué la première enquête sociale, est consciente de ces objections et m'a conseillé de prendre contact avec les premières assistantes sociales nommées sur le secteur, avec lesquelles elle a travaillé.

Effectivement l'avis de Mlle Claveloux, alors jeune assistante sociale de la mutualité agricole nommée à Böen en 1952, diffère radicalement de celui de Mme Faurie, notamment dans cette attitude de fraternisation et cet élan de sympathie que celle-ci a eu avec Mme Pitaval.

C'est incompréhensible ce qui s'est passé entre ces deux femmes, nous on travaillait pas de la même manière... moi je n'aurais certainement pas vu les choses de cette façon...

Nous n'étions pas de la même génération, nous n'avions pas la même formation ; pour moi Mme Pitaval a contribué à la paupérisation culturelle de la campagne et à la multiplication des ouvriers agricoles qui essayaient alors de s'organiser et de se faire reconnaître...

La connaissance du milieu agricole permet d'approcher la compréhension de cette situation. Prendre un pupille assurait à l'agriculteur un statut de "paysan salarié" par la direction de la population et par là même lui permettait d'obtenir des assurances sociales pour lui et sa famille ; la sécurité sociale paysanne obligatoire n'est instaurée qu'en 1952. On comprend mieux ainsi pourquoi il était aisé de trouver des familles d'accueil pour les petits pupilles du Centre familial. Pour Mme Claveloux, les conditions d'accueil étaient souvent totalement inacceptables :

Quand je voyais ces jeunes de 14 ans qui roulaient des brouettes de fumie toute la journée... certains dormaient dans la grange... je ne pouvais pas accepter ce système...

Une lettre du tribunal de Montbrison confirme le fait que la situation des enfants était suivie par des assistantes sociales et que parfois le juge pouvait intervenir afin de régler un conflit. Dans une lettre, il trouve le salaire versé au jeune G. très insuffisant¹¹⁵ :

Je réponds à votre lettre du 18/10 concernant le mineur G. Le juge des enfants me dit que le salaire doit être remis directement à l'enfant. Toutefois il trouve le salaire très insuffisant et dit qu'il y a lieu de l'augmenter au plus tôt. Seriez-vous assez aimable pour intervenir auprès de M. X. ?...

Pour une autre assistante sociale, c'est aussi une des raisons de la multiplication par la suite des familles "à problèmes" sur les cantons de Böen et Noirétable, car ces jeunes parfois se mariaient et avaient des enfants¹¹⁶. Ces jugements d'assistantes sociales reposent sur leurs constatations et leur expérience mais aucune enquête statistique n'a été réalisée sur les cantons évoqués¹¹⁷. Le Centre familial a placé, il est vrai, beaucoup d'adolescents par l'intermédiaire de Mme Pitaval. J'ai essayé préalablement d'en montrer les raisons politiques, sociales et culturelles pendant les années d'occupation. Il faut aussi entrevoir le fait que pour des familles urbaines, l'aide du Centre était précieuse pour obtenir un placement familial dans une ferme. Ainsi le confirme la lettre suivante :

¹¹⁵ Lettre du 26/10/1949 de *La société de protection de l'enfance moralement abandonnée et de patronage des détenus libérés*.

¹¹⁶ Entretien Mme S. Boën, février 1998.

¹¹⁷ Le canton de Böen comptait encore en 1970 80 pupilles ; entretien Mme Claveloux.

29/3/50 à Mlle S. (assistante sociale)

Si nous avons écrit à Mme G. en vue du retrait de son enfant, c'est que ce dernier a atteint son plafond scolaire, il s'est fortifié cet hiver il n'a même pas eu un rhume, d'autre part l'école ne lui plaît pas du tout et j'ai la certitude qu'il pourrait faire un petit berger dans une petite ferme où il serait bien nourri, il se trouverait certainement très heureux du fait qu'il n'aurait plus à aller à l'école. En somme ce serait la réalisation de son rêve actuel. Il continuerait en outre de se fortifier ; en un mot cet enfant doit vivre au grand air pour l'équilibre de sa santé. Si on le laisse à la campagne il se tirera très bien d'affaire.

C'est pour cette raison que je proposais à la famille de le placer, où je continuerai à lui faire des visites.

Les connotations du texte insistent sur le "petit destin" qui est promis à cet enfant, la priorité restant sa santé et son désir immédiat. Les visions de promotion sociale ou d'intégration sont, il est vrai assez peu prises en compte. C'est cette vision trop immédiate de l'éducation qui fut contestée par les nouvelles assistantes sociales à partir des années 1950. Il est vrai que nous avons à faire à deux systèmes de pensée totalement différents donnant des attitudes sociales professionnelles opposées dans la pratique ; *deux générations différentes* dit une assistante sociale.

Nous retrouvons aussi dans cette opposition, l'histoire de la professionnalisation des assistantes sociales, du recours aux références techniques contre l'ancien *paradigme missionnaire*¹¹⁸, longuement évoqué par les historiens du travail social, en particulier Jeanine Verdes-Leroux qui définit cet "équipement des assistantes sociales" : *habitus et technique professionnelle comme idéologie objectivée*¹¹⁹ et observe l'instauration à partir de 1950 du *case-work comme philosophie pratique*¹²⁰.

La valeur humaine de la directrice n'est jamais mise en cause mais plutôt sa volonté de travailler de manière indépendante, solitaire, sans tenir compte des structures locales qui se mettaient en place, de l'aide qu'elle pourrait en recevoir, peut-être aussi sans voir l'évolution et une nouvelle vision de l'action sociale qui s'amorçait. Ce fonctionnement n'était de toute façon pas inconnu de la part des instances préfectorales qui en acceptaient le principe.

A la même époque (1953) le docteur C. Nordman, psychiatre et membre du conseil d'administration, adresse une lettre au directeur de la Population en réponse à une demande de renseignements sur la catégorie d'enfants reçus au Centre familial. Si le ton en est différent, le contenu de la réponse du médecin psychiatre est très semblable au texte paru dans le bulletin de l'éducation nationale en 1943.

A Monsieur le Directeur de la Santé :

En dehors de ses villages d'enfants (Saint-Sauveur et Saint-Alban) le département de la Loire possède deux autres formations pour enfants arriérés. Le Village-école d'Usson en-Foréz, que j'ai créé et où j'ai inauguré le système du placement familial avec enseignement spécialisé, et Saint-Thurin. Avec M. Le Boulanger, alors inspecteur de l'Assistance Publique, j'ai également présidé à l'organisation de cette formation.

Il y a toujours été adressé, soit par notre département, soit par d'autres, des petits garçons, de 4 à 14 ans, fortement déficitaires intellectuellement et souvent par surcroît physiquement, mais récupérables. Deux classes fonctionnent actuellement aux mains de M. et Mme Petit, instituteurs spécialisés. Un nouvel établissement neuf, à peine terminé permettra la création d'une troisième classe. Pour l'instant une trentaine d'enfants va à l'école. Quelques autres, ne sachant pas encore lire et dont les maîtres ne veulent point, sont dégrossis par une

¹¹⁸ Terme utilisé et proposé par Pierre Merle, cours de sciences sociales, université de Saint-Etienne.

¹¹⁹ Jeannine Verdes-Leroux, *Le travail social*, Editions de minuit, 1978, chap. 2, p. 58.

¹²⁰ *Idem*, p. 82.

monitrice en attendant de pouvoir être acceptés par les instituteurs. Des séances de gymnastique corrective, des exercices d'apprentissage sont organisés.

Médicalement j'examine tous les petits pensionnaires trimestriellement, prescrits des traitements s'il y a lieu. Le docteur Riol de Noirétable, est appelé dans les cas d'urgence.

La scolarité terminée, plusieurs enfants chaque année, de l'Assistance Publique particulièrement, sont placés dans des fermes voisines et surveillés par Mme Pitaval, directrice de l'établissement.

Saint-Etienne le 15-9-1953

Nous voyons que l'arrivée des assistantes sociales de la M. S. A.¹²¹ apporte une vision nouvelle dans le travail social qui s'institutionnalise, se spécialise, se professionnalise. Ces nouvelles assistantes sociales ont rencontré Mme Pitaval ponctuellement, mais n'ont jamais pu entreprendre avec elle un travail en profondeur.

Afin d'essayer de mieux approcher la réalité des conditions de placement et de vie des pensionnaires du Centre familial à leur départ de l'établissement, j'ai retrouvé une ancienne pupille que j'ai pu rencontrer dans sa famille d'accueil.

6 - Rencontre avec Régine :

Je connais une dame qui est chez quelqu'un de ma famille, elle pourrait vous recevoir, je vais lui en parler...

J'ai pu ainsi rencontrer Régine, ancienne pensionnaire de Mme Pitaval. La nécessité d'être annoncé ou recommandé est importante, les gens restent méfiants face aux enquêteurs qu'ils ne connaissent pas. Dans ce type d'entretien nous entrons directement dans l'intimité de la famille, de la famille d'accueil, aussi dans celle de la personne accueillie.

Lorsque je suis arrivé dans le hameau, j'ai repéré la ferme indiquée. Une bâtisse modeste, à cour fermée, des monts du Roannais ; une dame âgée, voûtée déambulait au milieu de la cour, semblant ne pas m'apercevoir. Une autre personne vint à ma rencontre.

Bonjour... c'est Régine là-bas, nous ne lui avons pas dit que vous veniez pour elle, car elle a peur des assistantes sociales qui risqueraient de la mettre dans une maison, elle rentrera après...¹²².

J'ai entrepris la conversation avec M. et Mme D. dans la cuisine, tandis que Régine continuait sa promenade dans la cour. Un moment après elle est entrée d'elle-même et est venue s'asseoir avec nous. Madame D. lui dit que nous discutons de la maison de Mme Pitaval et que j'aimerais bien savoir comment cela se passait "à l'époque".

Durant l'entretien Régine parlera assez peu, simplement pour confirmer les propos de Mme D., mais relativement confiante et détendue même si la conversation s'orienta rapidement sur elle et son passé.

Mes parents avaient bien connu Mme Pitaval et étaient devenus amis avec elle. C'est au cours d'une promenade qu'elle les avait rencontrés, comme le pépé était bien agréable, ils ont dû faire connaissance... puis ils lui ont vendu des patates... quelquefois elle arrivait avec un sac de chaussettes à raccommoier. (Mme D.)

¹²¹ Mutualité sociale agricole .

¹²² Entretien Mme D.

Lorsque M. et Mme D. se sont mariés et installés à la ferme, ils se sont adressés à Mme Pitaval pour demander "une aide".

Elle m'avait dit si tu as besoin, je connais quelqu'un qui fera l'affaire... et je n'ai jamais eu de problèmes...

Nous sommes allés la chercher, un 2 février 1955, il y avait un plat de "bugnes" sur la table... elle savait recevoir Mme Pitaval... et elle était dégourdie... ça fait un moment qu'on l'a (parlant de Régine), elle a 74 ans ... (Mme D.)

J'ai su que Régine était née de parents inconnus, qu'elle avait un frère jumeau, peut-être siamois et qu'elle avait été opérée à la naissance. Avant d'arriver à Saint-Thurin, elle avait été placée à plusieurs reprises, notamment dans une boulangerie à Usson. Il y avait dans ce village, comme nous l'avons vu un établissement "village-école" géré par la mairie de Saint-Etienne qui avait reçu, puis placé Régine à ses 14 ans, donc en 1938. Régine ne s'en souvient plus très bien. Quelques années plus tard elle est accueillie à Saint-Thurin, chez Demars tout d'abord, puis placée dans différentes fermes jusqu'en 1955 où elle est reprise quelque temps par Mme Pitaval et enfin placée chez M. et Mme D.

A Saint-Thurin je ne suis pas restée longtemps, je faisais les lits, je faisais la vaisselle, on allait se promener et ramasser des sacs de "belines"¹²³ pour allumer le feu... (Régine)

...elle sortait d'une grande ferme, elle avait 31 ans et pesait 31 kilos... je te la mets, a dit Mme Pitaval car je connais la maison et qu'elle est tombée avant dans des endroits !... (Mme D.)

Régine ne savait pas lire, elle a appris avec les enfants de la maison, qui sont devenus un peu aussi les siens, elle dit d'ailleurs "nos enfants".

On a fêté ses 70 ans avec tous les enfants, elle a eu des cadeaux, elle fait partie de la famille, les petits-enfants ne demandent pas qui c'est, c'est Régine ... (Mme D.)

Régine est une petite femme, souriante, la tête penchée, qui s'exprime difficilement, mais répond aux questions, ou acquiesce aux propos tenus par Mme D. Elle semble réellement faire partie de la maison.

Cette entrevue avec Régine et sa famille d'accueil, devenue "sa famille" nous montre un exemple réussi de placement familial. Avant de pouvoir rester définitivement dans une famille elle a dû "faire plusieurs maisons", ce fonctionnement semble avoir été fréquent, il était lié à la rentabilité effective du "commis" et des rapports de cohabitation avec la famille d'accueil.

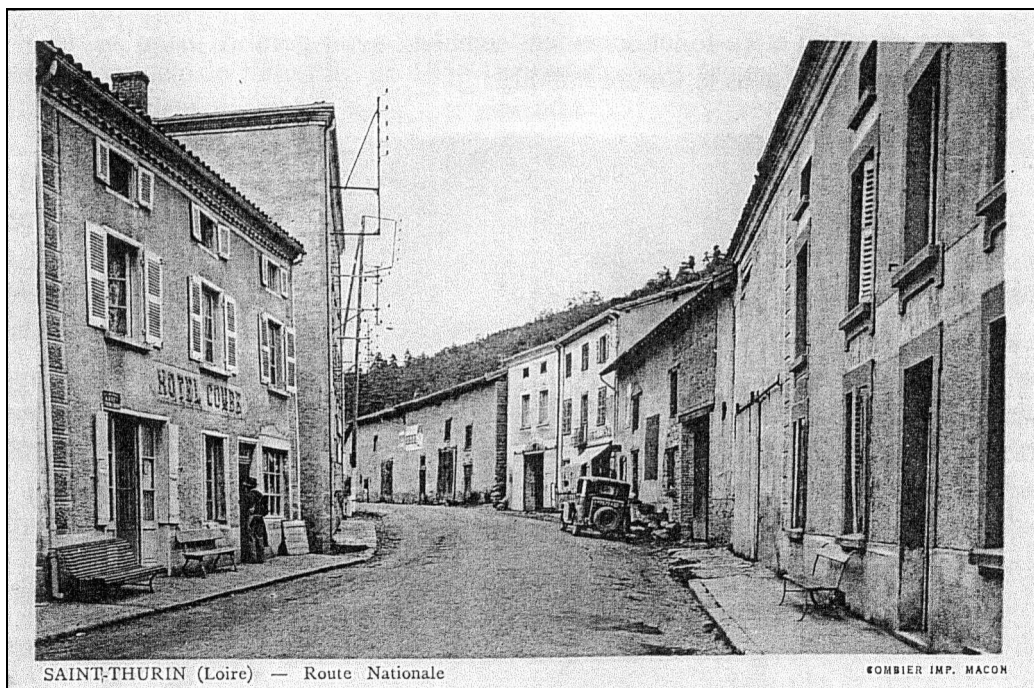
Un texte extrait d'un essai de Pierre Michon illustre et complète mon exemple et l'idéologie qui entourait cette pratique :

Bien des années plus tôt les parents de ma grand-mère avaient demandé que l'assistance publique leur confiât un orphelin pour les aider dans les travaux de la ferme, comme cela se pratiquait couramment alors, en ce temps où n'avait pas été élaborée la mystification complaisante et retorse qui, sous couvert de protéger l'enfant, tend à ses parents un miroir flatteur, édulcoré, somptuaire ;

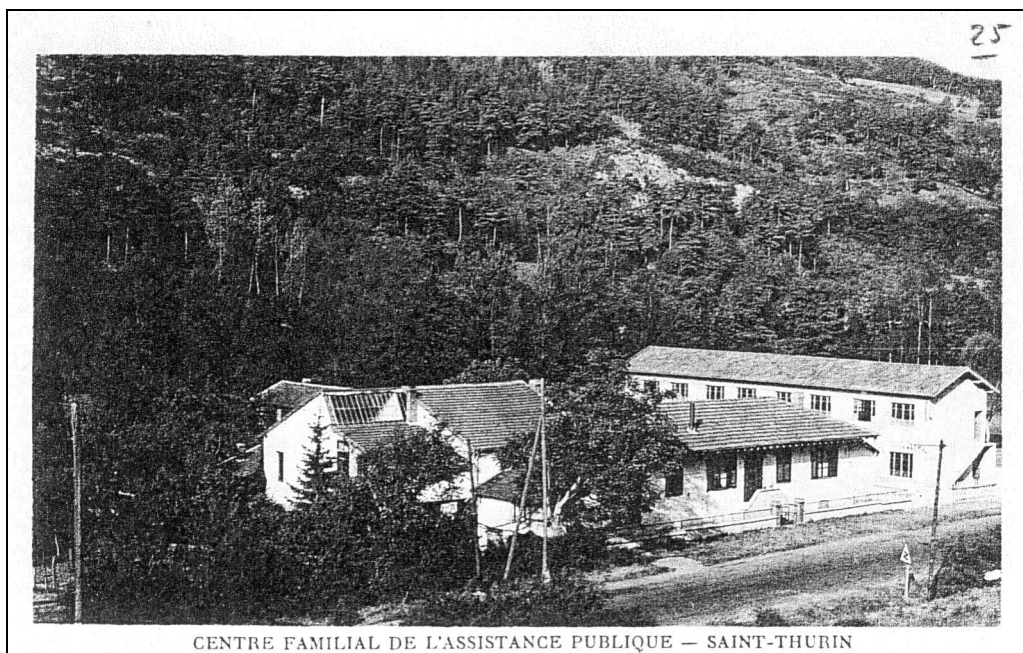
il suffisait alors que l'enfant mangeât, couchât sous un toit, s'instruisît au contact de ses aînés, des quelques gestes nécessaires à cette survie dont il ferait une vie ; on supposait pour le reste que l'âge tendre suppléait à la tendresse, palliait le froid, la peine et les durs travaux qu'adouçissaient les galettes de sarrasin, la beauté des soirs, l'air bon comme le pain¹²⁴.

¹²³ Pommes de pin .

¹²⁴ Pierre Michon, *Vies minuscules*, N. R. F., Gallimard, p. 10.



**La route nationale traverse le village , à gauche le café hôtel Combe et, derrière la voiture du photographe, la boulangerie Chaux :
 "Nous avions à cette époque une boulangerie et chaque matin deux enfants, les plus débrouillards, venaient chercher le lait et le pain avec une petite remorque"**



Une vue du Centre familial entre 1953 et 1954 : en 1953 fut construit le bâtiment E, en 1954 "l'ouragan" emporte la verrière

V - 1956-1958 : La fin d'une gestion familiale

Cette situation et ce fonctionnement semblent avoir perduré jusqu'au décès de Mme Pitaval survenu le 4 avril 1956 dans le Centre familial.



La maison de Saint-Thurin où séjournaient plusieurs pupilles de l'assistance publique était animée par une excellente grand-mère que les enfants appelaient "maman Pitaval"; elle était l'âme de ce foyer de déshérités, souffrant avec eux, les prenant sur les genoux, les consolant et créant entre eux le lien nécessaire à la communication.

(Portrait offert par Mme Faurie)

Les circonstances exactes de la mort de la directrice ne sont pas connues précisément. Gravement malade depuis une année, Mme Pitaval s'est éteinte dans sa 62^e année. Elle avait progressivement abandonné son travail, gérant de son mieux l'établissement avec l'aide de son fils¹²⁵ et de sa belle-fille. Le personnel avait aussi considérablement augmenté : deux monitrices, une cuisinière, une lingère, un homme d'entretien (jardinier).

Après le décès de la directrice qui, rappelons-le, était aussi propriétaire, il revenait à son fils de lui succéder. Celui-ci travaillait au centre depuis 1950 ainsi que sa femme qui assurait aussi une grande part du secrétariat. Plusieurs phénomènes ont conduit à l'échec de cette succession.

¹²⁵ Mme Pitaval avait pris son fils à son service en 1949 lettre du 5-05-50.

Une succession difficile

La première et principale raison fut en 1956 la naissance des Annexes XXIV qui, reprenant les textes de 1946, donnaient un statut particulier aux établissements privés recevant des enfants handicapés mais imposaient en même temps un certain nombre de règles. Ces règles étaient contraignantes tant sur le plan des conditions d'hygiène et de sécurité que sur celles des qualifications requises pour la direction d'un centre. Le fils de Mme Pitaval ne possédait pas un des diplômes requis pour cette responsabilité, il fallait donc qu'il s'entoure de personnel qualifié. Les instituteurs présents à cette époque, assuraient la responsabilité de l'école, inhérente aux classes de perfectionnement mais ne pouvaient, ni ne voulaient, garantir celle de la partie internat¹²⁶.

La deuxième raison fut certainement les difficultés comptables engendrées par le non-paiement des cotisations patronales¹²⁷. Cette situation étant certainement à l'origine de la décision de M. Gilbert Pitaval de mettre fin à son rôle de directeur du Centre familial. Décision fortement incitée par les instances préfectorales qui n'hésitèrent pas à utiliser une politique "d'embargo économique" afin d'accélérer le processus¹²⁸. La gestion, bien que médiocre, ne fut ni catastrophique ni frauduleuse, et il ne semble pas qu'il y eût de réels retentissements sur les conditions d'hébergement et de vie des enfants.

Cette "atmosphère de fin de règne" fut difficile et certainement douloureuse pour le fils de la créatrice de la Maison familiale qui dut se séparer de l'établissement acheté par sa mère vingt-neuf ans auparavant. Amertume qui fit qu'il ne voulut jamais m'accorder d'entretien ni accepter que l'on parle de la vie et de l'œuvre de Mme Pitaval. Cette rancoeur fut aussi aggravée par le fait que les nouveaux propriétaires décidèrent plus ou moins consciemment ou volontairement de tirer un trait sur le passé et sur l'histoire des "murs" qu'ils venaient d'acheter ; désireux aussi de faire oublier les mauvaises images, les rumeurs, les ennuis administratifs et financiers des anciens occupants.

Quoi qu'il en soit le centre fut vendu en juillet 1958 ; ni les anciennes relations de Mme Pitaval ni les appuis politiques ne sont intervenus pour lui donner une dernière chance de survie, peut-être seulement pour permettre une porte de sortie honorable et une "bonne vente" à son propriétaire. Le fonctionnement du conseil d'administration semble s'être arrêté lui aussi avec le décès de Mme Pitaval. Mme Faury m'a fait part de son regret de ne plus s'être "occupée" de la maison.

¹²⁶ Lettre du 29-11-56, 11-12-56.

¹²⁷ Lettre du 28 mai 1956, 24 décembre 1956, 17 janvier 1958.

¹²⁸ Entretien F. P.

Chapitre 2

Le rachat

Après avoir fait apparaître les difficultés rencontrées par le propriétaire du Centre familial l'ayant conduit à la décision de mise en vente de son établissement, nous allons évoquer le rachat de la maison et les procédures d'acquisition par la nouvelle œuvre gestionnaire. Deux classes de perfectionnement étaient intégrées à l'établissement. L'Education nationale avait un droit de regard sur le fonctionnement de la partie scolaire du centre ; cette administration connaissait donc parfaitement la situation financière et juridique de la Maison familiale.

Une association proche de l'Education nationale, l'Œuvre des pupilles de l'Ecole publique avait ouvert, trente années auparavant, un internat à Verrières-en-Forez. Cet internat accueillait des enfants dans une situation familiale difficile et leur *permettait de ce fait de recevoir avec tout le soin désirable l'instruction et la formation éducative nécessaires à leur développement*¹²⁹.

Des circonstances diverses, et notamment la guerre de 39-45, ont amené l'Œuvre à céder l'internat de Verrières pour le transformer en centre d'apprentissage pour jeunes filles. Cette association avait donc une expérience de gestion d'internat, sa proximité avec l'Education nationale lui donnait la priorité, et certaines facilités, pour le rachat de la Maison familiale de Saint-Thurin. Afin de mieux comprendre les motivations de cette association dans cette acquisition, je ferai d'abord un bref résumé de l'histoire de l'Œuvre des pupilles, j'évoquerai ensuite les procédures de financement et les transformations provoquées par ce changement de propriétaire dans le fonctionnement de la maison.

I - L'Œuvre des Pupilles de l'Ecole Publique (O. P. E. P.).

En préambule de ce chapitre, qui inaugure la deuxième vie de la Maison familiale et pour mieux saisir l'ensemble des paramètres qui sont au cœur du changement à venir, il est nécessaire de connaître l'origine et le fonctionnement de l'A. D. P. E. P. ou O. P. E. P.¹³⁰.

En 1915 la France est en guerre, pour soutenir les orphelins qui commencent à se compter par centaines de milliers, le philosophe Xavier Léon décide, avec quelques amis, de fonder une œuvre laïque qui pourra secourir les victimes de guerre de l'Ecole publique¹³¹.

Œuvre laïque car les secours apportés par les œuvres confessionnelles privilégient les enfants scolarisés dans les écoles privées (catholiques ou protestantes).

Xavier Léon crée un comité d'initiative, dont le vice-recteur, Louis Liard, accepte d'être président et s'emploie à faire naître dans toute la France des associations départementales ; le personnel de l'Education nationale, inspecteurs et instituteurs concourent au développement et à l'efficacité de l'Œuvre.

Le "tronc des pupilles" est créé le 1^{er} janvier 1916 ; chaque écolier est invité à verser "un sou" par mois pour les orphelins. Ce "sou des pupilles" deviendra le symbole de l'esprit de l'école de la III^e République¹³².

¹²⁹ Note de l'Association Départementale des Pupilles de l'Ecole Publique : A. D. P. E. P., le 29 octobre 1958.

¹³⁰ Actuellement désignée sous le nom de P. E. P., nous retrouvons les appellations d'œuvre des pupilles ou association des pupilles de l'école publique, le plus souvent les textes parlent seulement de "l'Œuvre".

¹³¹ Mes sources sont extraites de diverses publications de l'A. D. P. E. P.

Les principes qui guident l'Œuvre se résument en quatre points :

- ◆ *Animée par des enseignants et inscrite au sein de l'école publique.*
- ◆ *Indépendante, complémentaire mais pas concurrentielle de l'Etat.*
- ◆ *Sociale (destinée aux orphelins les plus nécessiteux).*
- ◆ *Educative dans l'esprit de solidarité et laïcité.*

En 1917, création de la fédération générale des pupilles de l'école publique. L'orphelinat de Verrières est le premier internat ouvert par l'association qui développe ses activités, écoles de plein air, centres d'apprentissage pour orphelins, sanatoriums. Le premier I. M. P. est créé en 1953 dans le Cher. L'Œuvre ayant décidé de s'ouvrir et d'étendre sa mission à tous les enfants de "l'iniquité sociale".

L'O. P. E. P. a pu compter sur l'appui et la présidence de nombreuses personnalités dont les plus célèbres sont :

- ◆ Paul Painlevé, président de 1927 à 1933, (ministre de 1917 à 1933, républicain socialiste, un des fondateurs du cartel des gauches en 1924, chef du gouvernement en 1925).
- ◆ Théodore Steeg président de 1933 à 1949 qui sut maintenir le mouvement des pupilles face aux pires ennemis de l'Ecole Laïque.
- ◆ Edouard Herriot, président de 1949 à 1957 (chef du gouvernement 1924-1925, maire de Lyon de 1905 à 1955).
- ◆ Vincent Auriol, président de 1957 à 1964 (premier président de la VI^e République de 1947 à 1954)

Actuellement la P. E. P. possède des établissements et services sanitaires médicaux sociaux, des centres de loisirs et de vacances, de classes nature et un secteur solidarité. Le président de l'Œuvre est depuis 1995, Christian Nique, ancien conseiller de F. Mitterand, inspecteur d'académie. Dans chaque département le président de l'Œuvre est l'inspecteur d'académie.

L'histoire rapide de la création et des principaux présidents de l'A. D. P. E. P. est nécessaire pour comprendre l'idéologie et le fonctionnement de l'Œuvre ainsi que ses motivations dans l'achat du Centre familial de Saint-Thurin.

En 1958 sous la présidence de Vincent Auriol qui avait quitté toute vie publique, l'O. P. E. P. crée ses premiers Instituts Médico-Pédagogiques ; dans la Loire, le président Robert Anglaret, secondé par le secrétaire général, Aimé Roze, va mobiliser toutes les forces de l'association et de l'Education nationale pour l'acquisition de son premier I. M. P.

II - Les procédures de rachat

Les fonds recueillis par la vente de l'internat de Verrières ne sont pas suffisants pour couvrir les frais d'achat et de modernisation de l'établissement de Saint-Thurin. L'association décide donc de lancer une souscription auprès des instituteurs de la Loire. Ce versement correspondrait, en principe, à une journée de travail ; *pour simplifier les comptes de la trésorerie, chaque versement pourrait être arrondi à la centaine de francs supérieure.*

Pour faciliter le travail, le chef d'établissement ou le directeur d'école voudra bien se charger de recueillir les souscriptions, dresser la liste des souscripteurs et indiquer le montant du versement. L'Œuvre adressera à chaque souscripteur un reçu indiquant le montant du versement effectué en faveur de l'Internat Médico-Pédagogique.

¹³² La vente des vignettes P. E. P., chaque année, par les enfants des écoles publiques est l'héritage de ce "sou des pupilles".

A partir de la 3^{ème} année de gestion, et pendant un délai de cinq ans, les versements seront remboursés par tirage au sort¹³³.

La réalité fut plus complexe. Plusieurs instituteurs n'eurent pas de reçus, et quelques années plus tard il fut demandé aux souscripteurs s'ils désiraient encore se faire rembourser... L'inflation aidant, l'institut était payé en totalité, à son propriétaire et à ses souscripteurs.

En raison du décès accidentel de M. Robert Anglaret¹³⁴, son nom fut donné à l'Institut. Cette décision concevable en de telles circonstances, étant donné l'action de l'inspecteur lors de l'achat de l'établissement, fut contestée par la famille et les amis de Mme Pitaval ; rancœur qui ne semble toujours pas apaisée aujourd'hui.

III - Fonctionnement et transformations

L'histoire des murs de l'Institution, si passionnante soit-elle, notamment pour le chercheur, ne doit pas faire oublier que cette vente ne fut pas seulement une cession immobilière, mais aussi un passage de responsabilité, celle d'une quarantaine d'enfants que l'on appelait encore "arriérés"¹³⁵ et du personnel de l'établissement. Les enfants, le personnel et les locaux feront chacun l'objet d'un paragraphe particulier, les modifications s'avérant importantes dans chaque domaine.

1 - Les enfants

Comment les enfants vécurent-ils cette transformation, soudaine et radicale de fonctionnement et de gestion de l'établissement ? L'ancien propriétaire directeur avait déjà demandé l'autorisation de laisser partir les enfants en vacances et avait reçu l'accord de la direction de la population. Cette mesure ne s'adressait qu'à certains enfants qui pouvaient être repris par leur famille, les autres restant au sein de l'établissement. Pour l'année 1959, 40 pupilles devront être repris par leur famille pour les vacances annuelles ; les pupilles restants seront placés soit dans des colonies de vacances soit dans des familles d'accueil. Le but à atteindre étant la fermeture de l'établissement pendant un mois, ceci procurant des avantages *moraux et matériels*, un changement de cadre pour les pupilles, des congés pour le personnel, et une réduction des frais généraux.

L'effectif était de 47 élèves dont l'origine se répartissait ainsi :

65 % venant du département (18 de Saint-Etienne, 13 de milieu rural). 17 % de départements limitrophes. 18 % de départements éloignés.

La liaison avec les familles est notée pour la première fois : *Visites, entretiens avec les parents, lettres aux familles et aux correspondants, fiches mensuelles, un mois de vacances*¹³⁶.

Il n'y eut pas de changement radical dans la prise en charge des élèves, sinon rapidement l'augmentation du nombre de moniteurs, et une amélioration progressive mais significative des conditions d'hébergement. Il fut aussi décidé que l'établissement ne recevrait plus que des enfants issus du département et des limites de la Loire. Le nombre de pupilles de l'Etat alla aussi en décroissant.

¹³³ Eléments extraits du comité de gestion de 1959-1960 et de la lettre de l'inspecteur aux enseignants.

¹³⁴ R. Anglaret est décédé dans un accident de la circulation. Après l'académie de Lyon, il fut nommé à Marseille, puis à Bordeaux. C'est en se rendant à son poste qu'au volant de sa D.S. il percuta un arbre sur une route des Landes.

¹³⁵ Dans la lettre aux instituteurs, et chef d'établissement du 29-10-58.

¹³⁶ Organisation générale de l'I. M. P., novembre 1960. Compte rendu du conseil d'administration.

2 - Le personnel

Pour le personnel le changement fut aussi radical. L'Œuvre nomma, dès juillet 1958, un directeur, instituteur spécialisé. Son rôle principal fut d'adapter le personnel aux exigences de l'établissement, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Une ancienne pensionnaire de Mme Pitaval, restée à son service, travaillait encore à l'établissement. Le directeur, M. Fortunier, ne pouvait accepter cette situation (en dehors de toute légalité, face au droit du travail), il dut négocier et préparer une transition au départ de cette personne pour l'hospice de Böen. Il dut aussi se séparer d'un moniteur dont les capacités mentales et physiques étaient incompatibles avec le travail qui lui était demandé¹³⁷.

L'Education nationale prenait en charge un poste de monitrice jusqu'en octobre 1959. Cette situation tenait compte des difficultés particulières au démarrage de l'I. M. P. Deux éducatrices et un éducateur se répartissaient le temps de présence enfant hors temps scolaire, leur rémunération allant de 30 000 F à 35 400 F.

Quant au personnel de service :

| | |
|-----------------------|--------------------------------|
| Cuisinière | 28 000 F (nourrie par l'Œuvre) |
| Femmes de service (2) | 26 800 F |
| Lingère | 26 800 F |
| Homme de peine | 32 000 F |
| Secrétaire-infirmière | 45 000 F |

Pour les responsables de l'association, l'amélioration des conditions de vie des enfants ne devait pas faire oublier celle des personnels. Le premier compte rendu de gestion fait une place importante à la gestion du personnel et pose en principe que :

L'Œuvre étant une œuvre sociale ne doit pas se désintéresser du sort du personnel qu'elle emploie, et étudier la possibilité d'arriver progressivement à des salaires correspondant au S. M. I. G. ; procéder par palier et avec prudence.

Il est aussi précisé que le directeur touche une indemnité mensuelle supplémentaire de 25 000 F. L'instituteur assurant les fonctions complémentaires à celles de directeur recevra une indemnité totale égale à 70 000 F. La commission de surveillance par l'ordre du jour du 10 mars 1960 appelle à l'étude des divers règlements concernant les personnels privés et les personnels publics de l'établissement ; la coexistence de personnels de catégories différentes créant des disparités dans les droits et les devoirs de chacun. Ainsi afin de permettre un recrutement d'enseignants conformes aux besoins de l'I. M. P., les conditions faites par l'association doivent accorder *des avantages en nature ou en espèces équivalents à ceux d'une ville*. Le personnel enseignant doit être logé, chauffé, éclairé par "l'Œuvre" et les repas pris à la table de l'I. M. P.

Notons déjà "la prégnance de l'Education nationale" dans la différence des traitements des personnels et l'accent mis sur l'aspect scolarité. On peut aussi distinguer une nouvelle optique pédagogique, élargissant le champ de vision éducatif.

3 - Les locaux

*Planifier un espace engage une conception du monde*¹³⁸ ; la nouvelle équipe va vouloir un établissement avec des bâtiments à la mesure de ses prétentions.

En 1958 l'Œuvre rachète un établissement qui fonctionnait de manière familiale, et dont le manque de confort était évident. Les rappels de la commission d'agrément sur les conditions

¹³⁷ Entretien B. T., instituteur en 1958 puis psychologue scolaire.

¹³⁸ G. Miller. *Les pousse-au-jour du Maréchal Pétain*, le livre de poche, Essais, 1975, p. 121.

d'hygiène et de sécurité étaient réguliers et souvent peu suivis d'effets. La commission de gestion se réunit le jeudi 19/2/1959 (six mois environ après le démarrage de l'I. M. P.) pour effectuer une visite de la maison et établir un plan d'exécution des travaux. Ces réalisations seront fonction d'un ordre d'urgence et des subventions possibles.

Les travaux les plus urgents à entreprendre furent destinés à l'amélioration du confort des sanitaires :

Extrait du conseil de gestion du 9-11-1960 :

- ◆ *Equipped d'une salle d'eau : 4 postes de douche, lavabos, chauffage.*
- ◆ *Extension du chauffage central aux locaux non chauffés.*
- ◆ *Adduction de l'eau courante fin 1961/62 (prévoir le remplacement de la tuyauterie trop faible pour assurer l'eau sous pression).*

Jusqu'à cette date l'adduction d'eau était assurée par une pompe qui s'alimentait dans les différents puits de la maison et un système de javellisation automatique était censé rendre l'eau propre à la consommation. La proximité de la rivière assurait un approvisionnement régulier, mais qui était soumis aux fréquents caprices de la pollution de celle-ci.

Quant aux bâtiments, une première construction importante avait été réalisée en 1953 par M. Lentillon, maître maçon à Saint-Thurin. Ce bâtiment abritait les classes au premier étage et un dortoir au second. L'architecte de l'association était en 1959 M. Ferraz. Celui-ci propose un plan d'extension de l'I. M. P., en remplaçant ce qui était en mauvais état, mais en conservant ce qui paraissait utilisable. Il suggère aussi une extension, la construction d'un bâtiment internat le long de la route nationale.

Le bâtiment central, ancienne ferme, fut amélioré en 1961 puis détruit dans l'hiver 1965-1966 après la construction du nouvel internat. L'I. M. P. pourrait alors accueillir 60 enfants. En 1970 des logements destinés aux éducateurs sont construits dans l'enceinte de l'établissement. Un bloc est beaucoup plus récent et date de la dernière restructuration en 1996.

3 - Création de l'I. M. PRO et de la section spécifique

Ce fonctionnement, incluant la mixité à partir de 1974, dura jusqu'en 1985 ; à cette date la création d'une "section spécifique" de soins et de rééducation (20 places) permit d'abaisser à 40 le nombre d'enfants. Cette création permettant la diminution d'effectif, répondait à un besoin local de soins de proximité tout en conservant les postes d'enseignants et les postes éducatifs. Cette création répondait aussi à la baisse éventuelle des candidatures et donc aux risques de suppressions de postes. Un seul instituteur étant destiné à la section spécifique, la répartition des élèves par classe s'en trouvait considérablement améliorée. 1992 marque la mise en sommeil de la section spécifique.

Toujours dans la crainte d'une baisse d'effectifs et dans un souci de diversification, nous assistons en 1987 à la mise en place d'un I. M. PRO pouvant accueillir 16 jeunes jusqu'à 16 ans. L'établissement devient I. M.-E.¹³⁹. La section I. M. PRO n'eut en fait que rarement plus de 10 adolescents et fut supprimée en juillet 1993. Les raisons de cette suppression sont multiples.

On peut tout d'abord constater la difficulté de recrutement de jeunes en milieu rural ; le recrutement interne s'avérait souvent néfaste ou difficile¹⁴⁰ et les candidatures extérieures étaient rares. Le choix de garder les jeunes de 14 à 16 ans ne leur permettait pas d'effectuer un cycle complet, et ils devaient de ce fait intégrer un nouvel établissement afin de finir leur formation. La préformation polyvalente à dominante maçonnerie s'inscrivait difficilement dans les formations

¹³⁹ Institut Médico-Educatif.

¹⁴⁰ Beaucoup d'enfants entrant très tôt à l'établissement, parfois à 7 ans, il était difficile de les garder aussi longtemps.

proposées par la suite. La cohabitation aussi proche d'enfants de 7 à 14 ans des deux sexes, et d'adolescents n'était pas toujours aisée à gérer.

La section de Saint-Thurin se voulait complémentaire et ne pouvait être concurrentielle car l'association gérait aussi sur la région stéphanoise 4 établissements dont la vocation principale et originale était l'I. M. PRO. Un bref résumé de l'acquisition des I. M. PRO par l'A. D. P. E. P. nous montre l'importance prise dans la Loire par la P. E. P. qui gère, à partir de 1979, six établissements et devient avec 150 salariés (environ) le 3^e employeur de la Loire dans le secteur de l'enfance inadaptée ; cette fusion ne fut pas sans conséquences pour le personnel et les usagers.

En 1963, l'O. P. P. (Œuvre de Perfectionnement Professionnelle de la Loire) gérait quatre établissements. Cette association avait été fondée dans le mouvement de la création des classes de perfectionnement. A cette époque (1963) partout en France se créent des établissements destinés à être le prolongement des classes de perfectionnement et assurent une première formation à des jeunes en difficultés dans le système scolaire "normal". L'O. P. P. avait été créée par un groupe d'hommes se revendiquant de la gauche ouvrière, le président était un dirigeant communiste bien implanté dans la Loire. Après avoir mis en place dans ses établissements la convention de 66 et sentant la charge trop lourde il décide de "passer la main". L'O. P. P. décide en 1979 après discussions de fusionner avec l'A. D. P. E. P.

Les deux établissements I. M. P. étaient régis par la convention hospitalière de 1951. La création d'un comité central d'entreprise en 1989 conduit à l'harmonisation des conventions collectives pour les six établissements. Les bénévoles du bureau de L'A. D. P. E. P., qui étaient alors en majorité des fonctionnaires de l'Education nationale en activité, eurent alors à conduire une association qui devenait une grande entreprise, oublièrent parfois ce qui fut leur première maxime *L'Œuvre étant une œuvre sociale ne doit pas se désintéresser du sort du personnel qu'elle emploie.*

Si souvent la cohabitation entre le personnel public et celui soumis à la convention est plutôt harmonieuse, parfois elle s'avère difficile et suscite bien des rancœurs. Des points de discorde surviennent régulièrement dans la vie quotidienne des établissements au sujet des attributions et des devoirs de chacun. Tous les établissements ont un directeur issu du corps des instituteurs publics ; ils ont pour "collègues" les instituteurs qui ne sont pas soumis à leur hiérarchie ni à leur autorité, tandis que le personnel de service et le personnel éducatif restent pour eux des employés.

Photographies de la page suivante :

Madame Crépet dite "Mme Léa" au fourneau.

Vue de l'établissement en 1964-65.



Deuxième partie

I - De la charité à l'intégration

Le "roman" de la Maison familiale de Saint-Thurin est une histoire qui se suffirait à elle-même, une aventure singulière qui fait côtoyer des êtres, plus ou moins célèbres, plus ou moins "importants"¹⁴¹, des vies anonymes et minuscules, des destins héroïques ou tragiques. Pour P. Bourdieu, *parler d'histoires de vies, c'est présupposer au moins, et ce n'est pas rien, que la vie est une histoire...*¹⁴².

C'est dans ce caractère romanesque de l'histoire, qui en fait sa richesse et son intérêt, que notre problématique exige une analyse des données, du discours, des textes, leur confrontation avec la société, la situation socio-politique de l'époque, l'évolution des législations, et des mentalités. Le premier paragraphe traitera de la situation de l'établissement de Saint-Thurin par rapport à la situation de l'enfance en France à la même époque, le deuxième le rapport au "politique" et enfin j'essayerai de dégager une conscience, des valeurs émanant de l'historique et de les comparer aux valeurs énoncées dans les ouvrages de référence.

Au bout de cet exposé, nous sommes tentés de comparer la situation des enfants à la Maison familiale de Saint-Thurin à celle que pouvait avoir les jeunes dans des établissements comparables, dans le département, voire dans le pays au cours de la même période. Nous avons vu qu'il n'y avait pas de structures similaires dans la région et fort peu de lieux d'accueil de ce type en France. L'absence d'ouvrages ou de mémoires relatant une histoire similaire amène à prendre comme référence des analyses plus générales comme celles de M. Chauvière ou de H. J. Stiker, ou traitant d'un domaine particulier de l'éducation spécialisée, par exemple celle de D. Dessertine. Pour tenter alors, de comprendre la réalité du fonctionnement d'une institution je reprendrai les trois questions proposées par D. Dessertine dans son ouvrage historique :

- Dans quel monde fait-elle vivre les enfants ?
- Quels sont ses moyens pédagogiques et financiers ?
- Quelles chances leur offre-t-elle ?

1 - La Maison familiale dans le paysage de l'enfance "anormale"

A - Dans quel monde fait-elle vivre les enfants ?

Les historiens du "social", cités précédemment, ont approché chacun à leur manière une réalité du secteur. Ils ont permis une compréhension globale, de l'évolution des moeurs, de la législation, de l'évolution du métier de travailleur social.

Afin de savoir dans quel monde l'institution faisait vivre les enfants, face à la situation en France de l'enfance inadaptée, "inassimilable, inéducable", j'ai tenté de rechercher les modèles de références possibles, au cours de la période étudiée. Jusqu'aux années 1880, note D. Dessertine, les enfants qui pour une raison ou pour une autre ne pouvaient être élevés "normalement" au sein de leur

¹⁴¹ "Importants" ; des gens importants au sens populaire du mot : "qui a du pouvoir".

¹⁴² Pierre Bourdieu, *L'illusion biographique*, revue "Acte de la recherche en Sciences Sociales", 1986, n° 62-63, p. 69.

famille se retrouvaient selon les cas, confiés à l'un des grands systèmes de prise en charge : le secteur de l'assistance ou celui de la répression (plus structuré après les ordonnances de 1945).

La première remarque que l'on peut noter est souvent la non-distinction faite dans les textes entre les différents handicaps. Les enfants abandonnés, ou retirés de leur famille, sont confiés indifféremment par la loi de 1904 à l'Assistance Publique ; il n'est généralement pas fait référence aux enfants inadaptés mentaux qui sont généralement gardés par leur famille ou confiés à l'hôpital public. La loi de 1898 sur la déchéance des droits de puissance paternelle¹⁴³ permet aussi au juge de confier l'enfant à l'Assistance Publique, à un parent, à une personne ou une institution charitable. Bien que très ancien, c'est en vertu de ce texte que les enfants de l'Assistance Publique vont pouvoir être placés sous la tutelle de Mme Pitaval. La spécificité de la Maison familiale de Saint-Thurin va être d'accueillir les enfants dont personne ne veut.

Michel Chauvière nous dit qu'il faut attendre 1950 pour connaître un début d'amélioration globale¹⁴⁴ dans la prise en charge des handicapés mentaux. Sans citer la loi de 1946 qui, comme nous l'avons vu dans la partie historique, précise les conditions d'ouverture des établissements privés et peut être considérée comme l'ancêtre des Annexes XXIV qui verront le jour en 1956, il constate une évolution générale à partir de cette date. L'amélioration régulière quoique modeste des conditions de vie, de prise en charge, de surveillance entre 1946 et 1956 au centre de Saint-Thurin lui donne de ce fait raison.

Toujours selon Michel Chauvière, la totalité des enfants "inassimilables" (ceux qu'on dira "enfants inadaptés" après 1943) fait l'objet à partir de 1942 d'un premier plan cohérent. Nous reviendrons plus loin sur cette idée. La très faible bibliographie sur le sujet ne nous permet pas de comparer vraiment les conditions de vie réelles des enfants dans des institutions semblables, ce type d'établissement, comme nous l'avons vu, se révélait très rare et très marginal dans son choix d'accueillir des enfants handicapés mentaux et relevant souvent de l'Assistance Publique.

Pour répondre à la question : dans quel monde l'institution faisait-elle vivre les enfants ? Il faut se reporter aux entretiens. Dans la description des conditions de vie, il est souvent rapporté que les enfants étaient proprement vêtus, jamais battus, plutôt bien nourris, pris en charge médicalement. Les témoignages nous disent qu'ils participaient à la vie de la maison, sortaient régulièrement pour des promenades, accompagnés de monitrices ou de la directrice elle-même.

La période 1939-1945 est révélatrice des conditions de vie assez favorables des enfants quant à la nourriture et au chauffage. L'ouvrage de D. Dessertine révèle pour la même époque, et dans la région lyonnaise, des difficultés d'approvisionnement bien supérieures et des conditions de vie très difficiles pour les enfants, l'encadrement très insuffisant, non qualifié et quelquefois peu scrupuleux moralement. L'implantation rurale de la maison de Mme Pitaval, l'aspect familial de la structure, l'appel aux parents de bonne volonté, l'engagement personnel et direct de sa directrice sont certainement les raisons principales de ces différences. De son côté M. Chauvière confirme le sous-équipement pour les enfants arriérés ou anormaux au moment de la Libération¹⁴⁵.

B - Quels sont ses moyens pédagogiques et financiers ?

Les moyens financiers étaient comme nous l'avons vu très réduits, mais assez réguliers. Ils étaient constitués de la simple allocation de l'Assistance Publique puis, par la suite, du prix de journée minimum. L'autosubsistance, la débrouillardise et la rigueur budgétaire ont permis la survie de l'établissement et le bien-être relatif de ses pensionnaires. La faiblesse des documents comptables

¹⁴³ "Au nom de la protection de l'enfance maltraitée ou moralement abandonnée" ; référence issue de l'ouvrage de D. Dessertine, *op. cit.*, p. 11.

¹⁴⁴ La situation des "arriérés" "déficients" ou "retardés scolaires", Michel Chauvière, *op. cit.*, p. 9.

¹⁴⁵ M. Chauvière, *op. cit.*, p. 167.

empêche une analyse plus précise ; nous devons faire confiance aux témoignages qui confirment tous l'aspect principal que j'ai tenté de décrire. Tout jugement comporte une part de subjectivité mais *nous n'avons pas besoin de sympathiser avec la croyance pour en admettre la sincérité*¹⁴⁶.

Dans les moyens pédagogiques, il ne faut pas oublier que les deux classes de perfectionnement intégrées depuis 1939 à l'établissement fournissaient un enseignement contrôlé par l'Education nationale, avec des maîtres qualifiés. Les méthodes bien qu'empiriques encore s'inspiraient déjà des techniques actives d'enseignement, proches de la vie courante ; elles avaient pour but de donner aux enfants les rudiments de calcul et d'écriture. Un autre avantage réside dans le temps de prise en charge scolaire qui permettait la couverture horaire de la journée par les instituteurs. Ces derniers étant salariés de l'Education nationale, on imagine facilement les économies de personnel réalisées. Jusque dans les années 1948, l'établissement n'avait pas ou peu de personnel éducatif ou tout au moins de surveillance, salarié, à temps plein.

Les méthodes pédagogiques et éducatives employées à Saint-Thurin, sont-elles comparables avec celles appliquées à la même époque dans d'autres établissements ? Faute d'ouvrages nous permettant une réelle comparaison avec des exemples français, l'expérience et les méthodes pratiquées en Suisse et relatées dans l'ouvrage d'Alice Descoedres nous en permettent une approche¹⁴⁷.

L'auteur nous révèle que *la Suisse fut le premier Etat dont un article de loi mentionne que les enfants faibles d'esprit ne devaient pas être négligés dans les obligations scolaires des cantons... et qu'en tous pays la majorité des enfants déficients sont abandonnés à leur malheureux sort*¹⁴⁸.

L'ouvrage propose dès son introduction de supprimer du langage le terme d'"anormal" qu'il a contribué à populariser dans une édition précédente, et qui risque de choquer la sensibilité *si délicate des malades de l'esprit*.

Les "principes et les méthodes pour l'éducation des enfants arriérés" sont nombreux mais commencent par l'internat, si possible à la campagne car il éloigne, comme nous l'avons écrit dans la première partie, de l'air vicié des villes et de la mauvaise influence des parents qui les *aiment souvent avec plus de tendresse que de clairvoyance, en agissant dans tous les domaines au rebours du bon sens*¹⁴⁹. L'enseignement spécialisé demande *plus de mouvements, plus de travail manuel, moins de mots, l'intuition poussée beaucoup plus loin, plus de liberté*.

Bien que beaucoup plus spontané, moins pensé moins organisé et avec beaucoup moins de moyens, l'enseignement dispensé par les classes de perfectionnement de Saint-Thurin et par l'internat s'inspire de fait de la philosophie de l'éducation active, proposée dans l'ouvrage d'Alice Descoedres qui fait référence dans la pensée de l'époque. Quant au langage employé dans l'ouvrage, même si l'auteur se propose de veiller au bon emploi des mots, il traduit une vision assez semblable à celle des écrits de la Maison familiale.

*Ils sont améliorés, mais non guéris, leurs tares cérébrales subsistent : ils restent des diminués de l'intelligence, souvent aussi de la vie physique et du caractère*¹⁵⁰.

Le langage et les méthodes de la Maison familiale, précédemment évoqués, paraissent donc bien en accord ou peut-être en très léger décalage (moins savant, moins justifié) avec les conceptions en vigueur dans les mentalités et les idées averties des pédagogues à la même période. Le troisième point des critères d'analyse qualitative concerne les chances offertes aux usagers. Il sera repris par la suite et recoupe bien entendu l'aspect pédagogique et la philosophie de l'Institution.

¹⁴⁶ René Girard, *Le bouc émissaire*, le Livre de poche, Essai, p. 61.

¹⁴⁷ Alice Descoedres, *L'éducation des enfants arriérés*, Delachaux et Niestlé, Neuchâtel et Paris, 1931.

¹⁴⁸ *Idem*, p. 12.

¹⁴⁹ *Idem*, p. 20.

¹⁵⁰ *Idem*, p. 28.

C - Quelles chances leur offre-t-elle ?

Il faut noter dans un premier temps l'aspect immédiat de la prise en charge, souvent dans l'urgence ou la nécessité. Les techniques éducatives ne semblaient pas être la priorité de la directrice soumise le plus souvent aux nécessités matérielles et à une certaine brutalité des demandes. Son but était de faire vivre le mieux possible, avec les moyens du bord et à moindre frais les enfants qui lui étaient confiés. Les relations étaient fondées sur le bon sens, la confiance, l'affectivité, la proximité, le partage des tâches. Elle surveillait le plus souvent seule une partie des enfants. Les lettres nous montrent que les buts recherchés étaient essentiellement que les enfants retrouvent une bonne santé grâce au bon air, fassent si possible quelques progrès à l'école, et que le séjour puisse être suivi d'un placement familial dans une ferme, principal secteur économique de la région, peu regardant sur la qualification de la main-d'œuvre.

Les "chances offertes" étaient donc essentiellement celles de conditions de vie matérielle décentes, une amélioration physique et scolaire, la chance d'échapper à l'hospice ou à la "Charité", cela dans une ambiance qualifiée par tous de chaleureuse. Les chances sociales sont peut-être plus difficiles à définir. Nous pouvons faire l'hypothèse qu'à l'intérieur de l'hospice ou dans la famille elles pouvaient s'avérer pratiquement nulles. L'hospice n'offrait qu'une garderie, dans des conditions matérielles et de promiscuité désastreuses, la Maison familiale ouvrait vers une petite porte de sortie, un placement, aléatoire certes, mais qui pouvait permettre à l'individu de se réaliser, selon ses moyens, dans un milieu ou une famille. Les exemples que j'ai rencontrés ou cités montrent des situations qui sont loin d'être "infamantes" malgré il est vrai les "petits destins" promis à ces enfants.

La loi du 4 juin 1943 sur le choix des placements, fait du placement familial, la règle essentielle de la Protection Sociale de l'Enfance. Elle préconise aussi pour les pupilles, un placement dans des régions frappées par la dépopulation, leur permettant d'être soustraits à la mauvaise influence de leurs parents, et leur offre la possibilité de se *fixer à la terre lors de leur majorité et d'accéder à la propriété*.

A la réponse aux trois questions évaluant globalement le fonctionnement du Centre familial, nous voyons que la réponse n'est pas négative, elle peut aller de la solution du moindre mal, à celle plus glorieuse de la meilleure solution. Ce choix difficile, dans un domaine "bordant toujours le continent de l'altérité"¹⁵¹ n'est-il pas encore aujourd'hui celui qui nous guide dans notre réflexion quotidienne ?

2 - L'éducation spécialisée : une cause politique ?

La deuxième réflexion se réfère à une remarque interne à l'ouvrage de M. Chauvière qui dit que l'enfance inadaptée n'est pas une cause apolitique¹⁵². Cette question heurte souvent la sensibilité des nouveaux éducateurs qui s'indignent devant le fait qu'une "cause aussi noble" puisse être sujette, voire soumise, aux aléas politiques. Après leur avoir simplement rappelé que la "politique" est avant tout la "vie de la cité" et que les lois qui nous régissent sont bien l'émanation du pouvoir législatif et des hommes politiques, il est utile de rappeler le rôle de certains hommes politiques dans l'histoire de l'établissement.

L'histoire met ainsi à jour les différents niveaux d'intervention du pouvoir politique sur le fonctionnement d'une structure si petite soit-elle. Ainsi au tout début de notre histoire, c'est sur les conseils d'un fonctionnaire, responsable départemental, que Mme Pitaval décide d'accueillir des enfants et notamment des enfants "anormaux" répondant ainsi à un besoin social. La commune, le

¹⁵¹ Entre exclusion et insertion, le concept de M. Foucault n'interroge pas l'homme lui-même mais la région qui rend possible un savoir sur l'homme (la vie, le travail, le besoin, le langage). *Les mots et les choses*, Gallimard, 1975, concept repris par H.-J. Stiker, *Corps infirmes et société*, Aubier, 1982, p. 36.

¹⁵² M. Chauvière, *op. cit.*, p 155.

maire et le conseil municipal interviennent à leur tour pour mettre un terme à une cohabitation problématique à l'intérieur de l'école. Le préfet et l'Education nationale accordent la création d'une classe de perfectionnement dans l'enceinte de la maison. Les représentants du gouvernement de Vichy et les fonctionnaires de l'Education nationale apportent un soutien sans faille à l'oeuvre de la directrice même si celle-ci coopère avec la Résistance¹⁵³. À partir de la Libération les hommes politiques interviennent plus directement dans la vie de la maison. Antoine Pinay prend fait et cause pour l'oeuvre de Mme Pitaval et prend la tête du conseil d'administration ; il sera remplacé par M. Claude Mont, conseiller général, sénateur-maire de Noirétable. La prise de position de M. Pinay peut aussi se lire dans le contexte du débat autour de la survie des institutions privées en 1946.

Par la suite, nous voyons encore que des hommes politiques importants, voire de tout premier plan, sont engagés dans l'Oeuvre des pupilles. C'est donc un fait que des hommes politiques se sont intéressés, même de très près, à l'Institution. En déduire que c'était seulement pour s'occuper de la "vie de la cité" et des affaires publiques serait certainement réducteur ; je penserais donc comme Michel Chauvière que ce ne fut pas tout à fait une cause apolitique.

Il faut tout d'abord reconnaître que le secteur de l'enfance inadaptée est maintenant fortement encadré par des lois précises et textes réglementaires qui régissent son fonctionnement. Les lois sont l'émanation des élus du peuple, mais devant des sujets qui sont loin de passionner ou de concerner l'ensemble des électeurs et qui font peur, il faut bien admettre que le législateur agit souvent plus en fonction de sa conscience personnelle, de son idéologie (quelquefois des groupes de pression) qu'en fonction de son électorat.

L'exemple de Saint-Thurin, entre autres¹⁵⁴, montre que des hommes de tout premier plan interviennent dans la vie et dans l'histoire des institutions et de cette institution, nous conduisant à la question : "Comment se fait-il que des hommes aussi notablement connus et certainement "très occupés" ont décidé de s'intéresser à une "cause et à des êtres aussi infimes" ? Aux hommes politiques il faut ajouter un certain nombre de notables¹⁵⁵, célébrités de la ville ou de la scène, qui s'investissent dans des oeuvres de l'enfance malheureuse ou inadaptée.

Si "la part du pauvre, la charité est l'un des fondements de la morale libérale"¹⁵⁶ on admet que des responsables politiques s'engagent dans des actions caritatives, notamment auprès des jeunes handicapés mentaux, réparant ainsi symboliquement la "responsabilité sociale". Selon René Girard¹⁵⁷, l'infirmité s'inscrit dans un ensemble indissociable de signes victimaires, boucs émissaires, comme toute personne ayant des difficultés d'insertion ; la grandeur de notre société et des hommes politiques serait alors de montrer intérêt et compassion en leur faveur. Le législateur montre un souci d'humanité dans la protection et les droits qu'il offre aux plus démunis et aux handicapés, auparavant les anormaux lui permettaient aussi de montrer qu'il pouvait être bon.

3 - Au-delà du bien et du mal ?

A - Le langage de la charité

Quelles sont les valeurs qui traversent cette histoire ?

Nous retrouvons au départ l'idée du don :

¹⁵³ Cette information est relevée à plusieurs reprises dans les entretiens et l'article de presse du 7-11-1946.

¹⁵⁴ Il suffirait de citer l'exemple des oeuvres de Mme Chirac en Corrèze, ou encore l'ouvrage de D. Dessertine sur la Société Lyonnaise pour le Sauvetage de l'enfance.

¹⁵⁵ Personne qui a une position sociale élevée, qui joue un rôle important dans la société : les notables d'une petite ville. Hist : Assemblée de notables. Encyclopédie Hachette.

¹⁵⁶ Philippe Labarde-Bernard Maris, *Ah Dieu que la guerre économique est jolie !* Albin Michel, 1998, p. 147.

¹⁵⁷ René Girard, *Le bouc émissaire*, le Livre de poche, 1982, p. 29.

*Vous êtes faite pour vous occuper d'enfants et surtout d'enfants handicapés*¹⁵⁸. Don du ciel ou de la nature allié certainement à une certaine culpabilité devant une situation personnelle délicate. Sans entrer dans ce qui appartient à la vie privée, l'intimité de la personne, il reste néanmoins que ces actions ne peuvent être détachées des situations économiques, sociales, affectives. Norbert Elias nous dit *qu'il appartient au sociologue de donner une image claire des contraintes sociales qui pèsent sur l'individu*¹⁵⁹. La situation de mère célibataire ne devait pas être très confortable en 1931 tant sur le plan social et économique que moral ; le sentiment d'avoir aussi "une faute à réparer" ne serait-il pas à l'origine de l'investissement total de la créatrice du centre dans son œuvre ; plus encore dans son acharnement au travail, abnégation de tous les jours, courage face aux difficultés quotidiennes et à l'adversité ? Ces qualités morales sont couramment admises à l'égard de Mme Pitaval qui n'a jamais pris un jour de vacances ou de repos, toujours à l'ouvrage, ne sortant de l'établissement que pour accompagner les enfants en promenade ou en visite, plus rarement à Saint-Etienne.

*C'est une tâche écrasante, mais aussi Mme Pitaval ne s'absente jamais. Elle vit, jour et nuit, dimanche et fête avec ses enfants. Si elle va dans le bois c'est pour sortir avec eux*¹⁶⁰.

On pourrait épiloguer sur les motivations profondes de cette femme qui a accompli son devoir jusqu'au bout de ses forces, les témoignages sont nombreux à le confirmer. Ces motivations n'enlèvent rien à l'importance de son œuvre ; il est préférable de relever dans le discours les marqueurs d'une quelconque morale caritative.

Dans un journal de famille, le père d'un enfant écrit : *La maison de Saint-Thurin où séjournèrent plusieurs pupilles de l'assistance publique était animée par une excellente grand-mère que les enfants appelaient "maman Pitaval" ; elle était l'âme de ce foyer de déshérités, souffrant avec eux, les prenant sur les genoux, les consolant et créant entre eux le lien nécessaire à la communication*¹⁶¹.

Les articles de presse : *une femme pleine de cœur, la charitable demeure.*

Le rapport de Mme Faurie stipule : *Mme Pitaval a su créer et faire vivre seule cette œuvre en y consacrant son temps et son argent.*

Dans une lettre du 1-10-1949 la directrice elle-même explique : *quant à la jeune Antonia F. ancienne pensionnaire que je garde plutôt par charité...*

Quelques exemples des marques de l'esprit de "charité" qui animait l'établissement sous la direction de Mme Pitaval. Sa mémoire laisse à ceux qui l'ont connue cette idée de générosité et de ténacité. On peut alors se demander pourquoi les pensionnaires ont eux aussi marqué les esprits au point d'être affublés du nom de "pitavaux". La maladie mentale provoque, comme le handicap, une peur qui s'accompagne d'un rejet qui, si il n'est pas verbalisé, n'en reste pas moins vivace, révélateur de l'intolérance humaine. Pour René Girard, *les handicapés font encore l'objet de traitements discriminatoires et victimaires sans commune mesure avec le trouble que leur présence peut apporter à la fluidité des échanges sociaux*¹⁶².

Quand on nomme, on montre une différence, on sépare, dans ce cas, mal nommer les choses ou les êtres, c'est aussi ajouter à la "misère du monde"¹⁶³, produire un rapport malheureux avec l'environnement social et par là même avec soi. Charité et exclusion se côtoient dans cette histoire de la Maison familiale de Saint-Thurin. Pour Mme Pitaval son départ pour ce coin de campagne fut aussi une exclusion, de la société, de son entourage, de sa famille. La proposition de la mairie fut

¹⁵⁸ M. Leboulanger.

¹⁵⁹ Norbert Elias, *Mozart sociologie d'un génie*, Seuil, 1991, p. 25.

¹⁶⁰ Rapport d'inspection de Mme Faurie.

¹⁶¹ Journal de famille datant de l'année 1954 confié par le frère d'un enfant placé au Centre familial.

¹⁶² René Girard, *Le bouc émissaire*, le Livre de poche, 1982.

¹⁶³ En référence à l'ouvrage de P. Bourdieu, *La misère du monde*, Seuil, 1993.

plus qu'une aide, une mise à l'écart du village. L'intervention de la mairie de Saint-Etienne dans "l'affaire" montre bien que le simple fait social est dépassé, relayé par un débat de type plus idéologique dans lequel s'affrontent des discours opposés.

Nous avons affaire à deux morales différentes qui s'expriment dans le combat par journaux interposés de 1946. Dans le climat agité de l'épuration, il est compréhensible qu'un responsable de la santé publique cherche à mettre de l'ordre dans un système libéral, privé, de gestion de maison d'enfants. La proximité du souvenir des camps sensibilisait l'opinion face à toute forme d'univers concentrationnaire ou de soumission¹⁶⁴ ; l'aide et le soutien involontaire apportés par les fonctionnaires du gouvernement de Vichy à Mme Pitaval ne servant en rien les intérêts de celle-ci. Mais les choses apparaissent plus compliquées ; un comité de soutien local, même informel de la part du directeur de la maison d'enfants de Boën, se constitue pour soutenir l'accusée, renvoyant l'affaire devant le conseil général. L'adjoint communiste de Saint-Etienne donne son appui à la commission d'enquête et la décision de réouverture de la Maison familiale est prise.

C'est le gouvernement de Vichy qui s'intéresse le premier à cette catégorie d'enfants ; le Front Populaire avait peu fait sinon quelques tentatives de coordination interministérielle et *ce qui ne parvenait pas à émerger avant 1940 trouve en effet à s'organiser, à se concevoir, à durer*¹⁶⁵.

Peut-on faire l'hypothèse que la République avait bien du mal à mettre en place des structures dans la difficulté des débats démocratiques, et que l'absence d'opposition a donné au régime du Maréchal la possibilité d'imposer ses vues ? Cette idée se trouve confirmée dans l'ouvrage de G. Miller : *Dans la France de Pétain, milieu raréfié d'où la diversité des langages avait disparu par contrainte, le seul langage à se débiter fut celui du pouvoir*¹⁶⁶.

Ce langage se retrouve, évoqué, dans l'article de G. Aventurier qui, d'après les comptes rendus de visite de cent trente-sept écoles publiques, dresse un portrait de l'Ecole publique dans le Forez sous Vichy. Par des lois anodines en apparence, l'Etat imposait sa conception morale de l'école et de la société. Ainsi, la loi du 13 décembre 1942 "oublie" de faire figurer les délégués cantonaux¹⁶⁷ (laïcs) parmi les personnalités autorisées à rendre compte de l'état des écoles ; bien d'autres lois sont citées par G. Miller, notamment celle compliquant à loisir la procédure de divorce, cela dans l'idée de préservation de la famille.

Le compte rendu de l'école de perfectionnement et de l'internat de Saint-Thurin reprend les thèmes principaux chers à l'idéologie Vichyssoise : mise à l'écart, mais prise en charge charitable des anormaux irrécupérables, consultation psychopédagogique (centre de triage, idée eugénique relevée par D. Dessertine¹⁶⁸), éducation saine, goût de l'effort et utilité de tous pour relever la France et la grande idée *que les institutions ne valent que par l'esprit qui les anime*¹⁶⁹.

B - Egalité et insertion

Il faudrait ajouter à ce réquisitoire l'idée de valorisation de la campagne et des paysans, qu'il faut aider, notamment en leur confiant des jeunes commis, lesquels seront éloignés de l'influence néfaste des agglomérations. La lutte contre la dépopulation et le relèvement du pays passe par cet effort d'insertion des jeunes pupilles ; des encouragements sous forme de prêts

¹⁶⁴ Peu de temps avant le décret sur les conditions d'ouverture des établissements privés de cure et de prévention du 20 /08/1946 est votée la loi Marthe Richard, du 13 avril 1946, qui impose la fermeture des maisons de tolérance. Fin de la tolérance pour la prostitution mais aussi fin de la tolérance pour les établissements accueillant des enfants inadaptés : l'Etat instaure un nouvel ordre aux marges de la société.

¹⁶⁵ M Chauvière, *op .cit.* p. 19.

¹⁶⁶ G. Miller, *Les pousse- au- jouir du maréchal Pétain*, Poche, Essais, p. 9.

¹⁶⁷ Actuellement "délégués départementaux de L'E .N."

¹⁶⁸ D. Dessertine, *Pratiques judiciaires de l'assistance publique 1898 -1941*.

¹⁶⁹ Pétain in G. Miller, *op. cit.*, p. 125.

d'honneur seront consentis aux pupilles plus âgés, pour leur permettre de s'installer¹⁷⁰. Cette mise en avant de la campagne et de la nature servant, selon G. Miller, de base de référence idéologique pour justifier une inégalité naturelle :

*Le cultivateur le plus avisé du monde pourra bien à force de soin... atténuer les anomalies ; il n'arrivera pas à les supprimer : le régime terrien n'est pas égalitaire*¹⁷¹.

De la même manière, le système éducatif, le projet de la Maison familiale n'est en rien égalitaire, il est charitable. Entre charité et égalité la dichotomie apparaît. Approchant de la fin de ce travail, il n'est plus possible de mettre en doute la bonne volonté, les intentions légitimes et le travail réalisé par Mme Pitaval, nous devons par contre comprendre sa légitimité sur le plan de la morale, de la charité voire de la réparation.

La conscience, affichée nettement par l'équipe qui lui succéda, ne relève apparemment en rien des mêmes valeurs ; proche de l'Education nationale et des œuvres laïques elle prône des valeurs républicaines, de solidarité, sociales, éducatives. Souvent, cependant, des valeurs différentes conduisent au même comportement. Les "jardins écoliers" du Maréchal évoqués par G. Aventurier ne sont pas très éloignés du "champ des pupilles"¹⁷². L'œuvre des pupilles de l'école publique décide ensuite de s'employer à aider les "victimes de la paix, et de l'iniquité sociale" comme Mme Pitaval s'était vouée à l'aide aux handicapés pupilles de l'Etat.

Le mouvement des P. E. P. a pour ambition d'améliorer les conditions de vie et d'éducation des enfants victimes d'inégalité de toute sorte, c'est une action militante pour la laïcité et la solidarité. Cette action se propose d'intervenir dans tous les domaines, de répondre aux besoins nouveaux (nouvelle pauvreté, exclusion). Répondre à tous les problèmes, grâce à son réseau, sa technicité, comme s'il n'y avait pas d'échec possible à l'action militante, pseudo-scientificité, méthode Coué prônant insertion et égalité.

En cela l'institution moderne est "totalitaire"¹⁷³, hégémonique elle veut elle aussi réparer, elle s'en donne les moyens législatifs, humains et matériels et n'accepte pas d'échouer dans sa mission. Quand intervient l'échec (scolaire ou social), un décalage émerge entre imaginaire et réalité. C'est dans cet espace, dans cette faille de l'appareil d'Etat, que réapparaît enfin l'individu, confronté à lui-même, qui en payant de sa personne renoue avec l'action charitable.

Deux modes de pensée, deux consciences différentes pour une même action, une pratique peu différenciée si l'on prend en compte la notion d'époque et de moyens.

Nous pensons, nous sentons aussi d'une façon plus raffinée plus variée que les anciens. A notre postérité, dans un million d'années, notre subtilité paraîtra sans doute d'une lourde barbarie.

Aldous Huxley

¹⁷⁰ Loi du 4 juin 1943, Art. 24, législation de l'aide sociale, choix des placements.

¹⁷¹ Camille Pajot in G. Miller, *op. cit.* p. 131.

¹⁷² "Jardin des pupilles" : En 1919 en plus du «sou des pupilles», d'autres initiatives sont prises par les instituteurs, élevage, jardinage, vente de produits, collecte de vêtements ou de chaussures pour la collecte mensuelle.

¹⁷³ "totalisante" serait peut-être moins radical ?

II - Perspectives et projets ?

En 1996 l'inspecteur de l'Education nationale G. Aventurier écrit : *aujourd'hui l'établissement de Saint-Thurin, I. M. P. bien géré et chargé d'objectifs élargis de formation, offre des services reconnus en vue de l'intégration sociale et professionnelle*¹⁷⁴.

Les conditions de placement et d'hébergement des enfants en internat n'ont cessé de se transformer et d'évoluer au cours de ces cinquante dernières années ; c'était aussi le but de ce travail historique, de montrer les transformations progressives du cadre législatif et du fonctionnement d'un établissement spécialisé. J'ai tenté de cerner quelles pouvaient être les attentes des pouvoirs publics, des divers partenaires sociaux ainsi que des parents dès le début de la mise en place des structures institutionnelles que nous connaissons aujourd'hui. Il me fallait aussi dans le cadre précis du D. S. T. S.¹⁷⁵, essayer de déterminer en quoi l'histoire que je viens de raconter pouvait présenter un intérêt pour le présent et surtout le futur de l'établissement, et pour cela définir ce que nous percevons être aujourd'hui les enjeux actuels de ce secteur méconnu de la protection sociale, reprenant ainsi la question *en quoi il est nécessaire de connaître ses racines pour maîtriser les enjeux contemporains*.

Le "rapport de préparation au XI^e plan"¹⁷⁶ prépare les décisions politiques gouvernementales et permet de repérer la place accordée et le discours tenu sur le sujet. Les auteurs parlent peu des handicapés mentaux et envisagent la question sociale en général, sous l'angle de la cohésion sociale et de la prévention de l'exclusion. Une nouvelle fois les experts et les politiques semblent oublier l'exclusion provoquée par ce handicap particulier. Il est clair que les soucis spécifiques des experts se situent autour de la crise sociale, du chômage, de la montée de l'exclusion. Pour les rapporteurs, *la société, en se complexifiant et en élevant le niveau de ses exigences, laisse en marge ceux qui ne maîtrisent qu'insuffisamment les savoirs de base*¹⁷⁷. Classes laborieuses, classes dangereuses, le souci de l'ordre est premier comme il l'a toujours été ; les jeunes délinquants, appelés enfants "vicieux" puis aujourd'hui "incivils" ont fait de tout temps l'objet des préoccupations des pouvoirs publics. Mais les handicapés mentaux ne sont-ils pas par définition ceux qui ont le plus de difficultés à maîtriser les savoirs de base et donc les premiers exclus ?

L'aide aux "familles incertaines", une discrimination positive semblent être une des réponses proposées face à la multiplication des facteurs d'exclusion. Assistance et redistribution doivent donc trouver une juste place dans une politique qui s'assigne pour objectif, la protection sociale, la satisfaction des besoins nouveaux et l'équilibre dans le bilan "contributions - prestations".

Face à ce constat plus politique et économique que social, une triple crise, organisationnelle, professionnelle et statutaire crée un sentiment d'insécurité, sorte de crise de conscience, de repères déontologiques chez les travailleurs sociaux.

Ainsi peuvent être résumés les enjeux contemporains définis par les auteurs du XI^e plan. Une analyse et des conclusions similaires à celles exprimées par ce texte, sont retenues dans l'ouvrage de Gabriel Langouët : *L'Etat de l'enfance en France*¹⁷⁸.

Le conseil supérieur du travail social (C. S. T. S.) a adopté le rapport de groupe *Travail social en internat* qui tente de faire le point sur la situation actuelle, en construisant un recueil de

¹⁷⁴ Gérard Aventurier, *op. cit.*, p. 33.

¹⁷⁵ Diplôme supérieur en travail social.

¹⁷⁶ "Préparation au XI^e plan, Cohésion sociale et prévention de l'exclusion". La documentation française, 1993.

¹⁷⁷ XI^e plan.

¹⁷⁸ Sous la direction scientifique de Gabriel Langouët, réalisé par l'observatoire de l'enfance en France de la Fédération des pupilles de l'enseignement public : *L'Etat de l'enfance en France*, réalités et difficultés, Hachette, 1997.

données, pour mieux cerner la diversité des structures. Il se propose d'étudier la qualification et les attentes des personnels, celles des parents, de cerner la concordance des projets et des moyens en fonction des nouveaux agréments. Ce rapport mentionne les difficultés rencontrées en internat, tant pour les personnels que pour les familles qui se sentent souvent dessaisies de leur enfant. L'internat souffre souvent de représentations négatives pour diverses raisons. Une des principales, que nous pouvons évoquer et qui s'inscrit totalement dans le champ du mémoire, est celle de la mauvaise presse accordée par la littérature, les médias, la mémoire collective, aux internats d'antan qui furent pour beaucoup des structures "d'internement", plus que d'éducation. L'étude historique sérieuse, bien que sans concession, peut à ce niveau aussi prétendre à une réhabilitation de ce qui fut alors et pour beaucoup une nécessité sociale ou économique, fonctionnant avec les réalités et les habitudes d'une époque (conditions de vie, normes d'hygiène et de confort, discipline).

Pour cela il paraissait important d'essayer de tenter une comparaison, difficile, entre le fonctionnement actuel de l'institution et ce qu'on a pu reconstituer de son passé. Le recrutement, le financement, le projet, le personnel, le devenir des enfants, les attentes des tutelles ou des organismes gestionnaires ou des parents sont les points sensibles qui méritent d'être passés en revue. Le rôle de l'animateur, chef de service ou directeur peut être évoqué pour chaque domaine abordé ainsi qu'une vision personnelle, proposition ou projet, issu de l'expérience en partie personnelle en partie collective.

1 - Histoire de l'institution : exotisme, sédiment, ou éternel recommencement ?

Dans notre société où tout semble institué, normalisé, prévu, même si parfois, un grain de sable enraye la machine institutionnelle qui pourtant fonctionne généralement plutôt bien, pourquoi l'histoire banale d'une institution suscite autant d'intérêt, nous en apprend tellement sur nous, professionnels ou non et sur nos institutions ? C'est la question que l'on peut se poser à la lecture de ce mémoire et des premiers échos que j'ai pu en avoir.

Une version intermédiaire de ce travail m'a conforté dans ma conviction de l'utilité et la véracité de cette recherche historique. Très gratifiant pour moi, fut tout d'abord son succès interne dans l'institution, étonnant pour un mémoire universitaire, lu par l'équipe éducative, mais aussi apprécié par beaucoup de personnes des services généraux, cuisinières ou femmes de service. Plusieurs exemplaires me furent aussi demandés par des anciens professionnels, retraités, directeurs, administrateurs, inspecteurs¹⁷⁹. Ce travail répondait bien, sinon à une attente pour certains, du moins à une préoccupation pour beaucoup.

Attente pour ceux qui ont connu de près ou de loin l'institution, qui y ont travaillé, et ont senti comme moi, à un moment donné, un certain malaise, un manque, face à l'ambiguïté, ou à l'absence d'un passé inconnu, méconnu ou inavouable¹⁸⁰. Si, pour certains, l'aspect romanesque, surprenant, de cette histoire fit qu'ils se laissèrent émouvoir par ses acteurs, beaucoup y découvrirent une explication à des phénomènes et des événements locaux, une cohérence entre l'histoire politique, les politiques sociales, et l'histoire régionale ; d'autres enfin purent à travers ce mémoire approcher et comprendre un peu ce secteur "bizarre", autrement que dans sa complexité administrative, ou sa médiatisation intéressée, mais dans son rapport authentique à la vie sociale et à la souffrance. Il ne s'agit pas dans la reconstitution du passé, d'acquitter une dette, de commémorer des événements, mais c'est dans ce rapport à l'histoire "soubassement" que se justifie un historique institutionnel ; l'histoire qui nous donne des éléments de compréhension pour comprendre

¹⁷⁹ Sa publication dans une édition régionale à vocation historique m'a été proposée.

¹⁸⁰ La méconnaissance du passé à laquelle s'ajoute quelques rumeurs ou ragots sans fondements. Eugène Enriquez n'hésite pas à parler de « cadavres dans le placard », éléments dérisoires, mais qui ont servi à donner une allure tragique à l'ensemble de la vie institutionnelle. *L'Institution et les Institutions*, p. 84.

l'évolution, les grands épistèmes¹⁸¹ d'une pensée professionnelle. Les hésitations et les élans des acteurs, des décideurs, les répétitions réactivent en nous un sentiment, une autre manière "d'être humain".

*L'imaginaire social n'est pas immuable, il est acteur et moteur de l'histoire. Le social-historique est le produit de l'imaginaire social*¹⁸². C'est pourquoi il est aisé aujourd'hui de considérer comme erreur archaïque ce qui pouvait apparaître comme nouveau ou prometteur, et j'espère inciter le lecteur à rester tolérant face au produit de l'imaginaire social d'une époque, tolérant mais aussi vigilant .

René Kaës dans *L'Institution et les Institutions* nous rappelle l'importance du *mythe qui dit l'origine, il fournit une matrice identificatoire, et un code si précaire soit-il pour affronter la relation d'inconnu*¹⁸³. Chaque nouveau venu peut ainsi investir, intégrer une mémoire commune. Le mythe décrit le plus souvent le chaos originel et la connaissance des fondements apparaît aux yeux du psychanalyste importante pour commencer à penser *l'horreur primordiale et le chaos dont l'institution est censée nous protéger*.

Investir une histoire commune s'avère certainement rassurant pour le débutant mais plus largement, selon René Kaës, l'institution ne saurait se passer ou priver ses sujets de mythe, de théorie, d'idéologie. Rechercher les origines de l'institution c'est aussi contribuer à inscrire les murs et les êtres dans une chronologie où chacun se repère et trouve avec d'autres des ancêtres communs, une volonté commune de "s'inscrire" à son tour. Le rôle de l'animateur de l'équipe devrait, me semble-t-il, participer à l'entretien ou à la restauration de cette mémoire collective. Je me propose d'organiser à la suite de cette recherche une exposition permanente retraçant l'histoire de l'établissement, exposition discrète mais présente, destinée à l'information du personnel, des parents, des enfants et du public.

L'institution ne peut vivre sans sécréter un ou des mythes unificateurs, sans instituer des rites d'initiation, de passage et d'accomplissement, sans se donner des héros tutélaires (pris souvent parmi les fondateurs réels ou imaginaires de l'institution).

Réanimer de cette manière plutôt informelle et peu directive, un intérêt pour l'établissement n'est-ce pas aussi participer à une remotivation, susciter une curiosité face à l'évolution de la législation, aux transformations, faire de ce "phénomène historique particulier" un sujet de discussion et de créativité ?

2 - Le recrutement des enfants : Evolution du droit et permanence des réseaux

Le placement en institut spécialisé est un domaine qui entre maintenant dans un cadre réglementaire précis ; il ne peut s'effectuer comme par le passé sur les conseils ou le bon vouloir des assistantes sociales, des médecins ou des parents.

L'Education nationale reste actuellement le premier partenaire de l'établissement pour le signalement des enfants. Les R. A. S. E. D.¹⁸⁴, qui ont succédé en 1990 aux G. A. P. P.¹⁸⁵, sont un outil de dépistage et de soutien scolaire. Ces réseaux ont pour vocation l'adaptation, l'intégration, l'orientation ; pour tout enfant en difficulté, l'instituteur doit, selon les textes de l'éducation nationale,

¹⁸¹ Epistèmes : si l'épistémologie est l'étude critique des sciences et des conditions de la recherche scientifique, M. Foucault utilise épistème, comme concept des changements radicaux dans la manière de penser et de comprendre les choses, les sciences.

¹⁸² *L'Institution et les Institutions*, "Etudes psychanalytiques", ouvrage collectif sous la direction de René Kaës, Dunod, 1988, p. 9.

¹⁸³ *L'Institution et les Institutions*, op. cit. p. 30.

¹⁸⁴ R. A. S. E. D. : Réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté.

¹⁸⁵ G. A. P. P. : Groupement d'aide psychopédagogique. Le changement d'appellation marque la volonté de recentrer l'action sur l'enfant comme élève dans un but principalement scolaire.

trouver une solution pédagogique, dans sa classe, dans un premier temps puis en équipe. Pour les élèves présentant des troubles, ou des difficultés plus importantes, l'instituteur fait appel au réseau qui effectue alors un examen et un bilan, scolaire et psychologique ; il est en liaison avec les services sociaux, médicaux et paramédicaux extérieurs (assistante sociale de secteur, secteur psychiatrique, P. M. I.¹⁸⁶, médecin). Il n'y a pas d'assistante sociale dans l'enseignement élémentaire¹⁸⁷.

Dans la majorité des cas le "réseau" applique les consignes d'intégration, donc le maintien en milieu scolaire "normal". Pour les enfants qui, en plus de leurs difficultés scolaires, présentent un handicap, l'orientation en C. L. I. S. (qui remplace les classes de perfectionnement depuis 1990) est proposée. Les normes O. M. S.¹⁸⁸ faisant référence, les C. L. I. S. reçoivent des enfants dont le Q. I. est inférieur à 70¹⁸⁹. Si les enfants présentent des troubles psychologiques ou du comportement pour lesquels l'internat est préconisé, l'orientation en I. M. P. ou I. R. (institut de rééducation) est alors proposée. La C. D. E. S. examine le dossier et propose une orientation aux parents qui peuvent faire appel de la décision.

Pour les situations complexes ou conflictuelles le réseau peut aussi demander une intervention des services sociaux du département, D. P. S.¹⁹⁰ dans la Loire, qui après une action concertée a la possibilité de transmettre le dossier au juge, lequel peut à son tour ordonner un placement ou une mesure d'assistance en milieu ouvert (A. E. M. O.).

Les enfants placés à l'institut de rééducation, appelé Institut Spécialisé¹⁹¹, le sont généralement suivant les modalités précédemment citées, ceci pour les enfants originaires de la région. Le directeur de l'I. S. doit donc, dans la mesure de ses possibilités, participer aux réunions de concertation avec le réseau et entretenir avec ses partenaires de bonnes relations qui lui permettent de représenter son établissement, d'en présenter l'agrément, le projet et les caractéristiques.

Ce fonctionnement, qui peut apparaître lourd et bureaucratique au premier abord, reste un moyen efficace et objectif de dépistage, d'évaluation et de placement. Il est professionnel et ne laisse que peu de place à l'aléatoire, à l'affectif, à la charité. Les directeurs sont pourtant quelquefois tentés d'effectuer une sélection en évoquant des critères supplémentaires à l'agrément de leur établissement, pour "l'image de la maison".

L'orientation n'est plus du tout ce qu'elle pouvait être par le passé (l'orientation scolaire des enfants handicapés guide Néret) ; dans l'année de leurs 14 ans une orientation est proposée pour les enfants par l'équipe éducative. Les enfants sont dirigés à leur sortie de l'établissement vers des établissements qui leur assurent une continuité dans le domaine scolaire, éducatif, thérapeutique et leur apportent une formation professionnelle. L'âge légal d'entrée en apprentissage ou au travail, à l'époque de 14 ans, est maintenant de 16 ans. A partir de 18 ans les C. A. T. proposent aux travailleurs handicapés des contrats chez des particuliers ou dans des entreprises, quelques jeunes sont susceptibles d'être intégrés en milieu de travail ordinaire.

Bien sûr les processus ont évolué, l'époque s'est humanisée, l'âge légal du début (et de la fin) du travail a été modifié mais l'Institution accomplit des tâches bien proches vis-à-vis de la famille et de l'Etat.

¹⁸⁶ P. M. I. : Protection maternelle et infantile.

¹⁸⁷ Ou très rarement, et sous tutelle municipale.

¹⁸⁸ O. M. S. : Organisation mondiale de la santé. La classification internationale des handicaps a pour but de permettre une description satisfaisante des conséquences des maladies et problèmes de santé connexes; Guide Neret pour les personnes handicapées, III, 2.

¹⁸⁹ C. L. I. S. : Les enfants de ces classes devraient aussi selon les textes être intégrés dans d'autres classes chaque fois que cela peut s'avérer possible ou profitable.

¹⁹⁰ D. P. S. : Direction de la protection sociale.

¹⁹¹ L'appellation d'Institut Spécialisé a été retenue par l'association gestionnaire, pour des raisons de communication avec les familles qui auraient pu être heurtées par le terme de "rééducation".

3 - Un financement plus assuré, mais toujours à négocier

Après l'étude du budget prévisionnel, déposé par l'association gestionnaire, l'inspecteur D. A. S. fixe le prix de journée, qui doit tenir compte de l'augmentation du coût de la vie, des nouveaux impératifs de l'établissement et des investissements acceptés. Le prix de journée est pris en charge à 100 % par les caisses d'assurance maladie des parents (C. P. A. M., M. S. A., régimes particuliers) et il n'y a pas de forfait journalier. L'adhésion à une mutuelle n'est pas obligatoire pour les familles. La prise en charge à 100 % ne concerne que les motifs ayant entraîné le placement, et les soins proposés par l'établissement. Pour les traitements relevant de prescriptions particulières (autre maladie ou accident) la mutuelle des parents complète la prise en charge sécurité sociale. Pour les familles qui n'auraient aucun droit à une couverture sociale, le prix de journée est pris en charge par l'aide sociale (conseil général), la demande s'effectue auprès des C. C. A. S. (Centre communal d'action sociale). La sécurité sociale ne se pose plus en seul "financier" mais contrôle aussi les éventualités de double prise en charge et refuse à priori tout versement de prix de journée en sureffectif.

Tout semble actuellement enfin prévu pour assurer le financement des établissements de manière cohérente et généralement équitable. La gratuité des prises en charge est assurée pour tous les enfants et le suivi médical garanti. C'est l'esprit de la loi de 1975 qui définit la gratuité totale de la prise en charge de l'éducation et des frais concourant à l'éducation.

Le directeur ne doit plus être celui qui "gère la désillusion" mais celui qui est gérant et garant de l'utilisation des fonds publics.

4 - Relations avec les familles : un retour aux origines ?

L'historique de la Maison familiale de Saint-Thurin accorde une place importante aux relations entre les familles et la directrice. Nous avons vu que ces rapports étaient souvent chaleureux, que les parents participaient souvent activement et matériellement à la vie de l'établissement. Les parents ont été progressivement exclus de la vie de l'institution après le décès de Mme Pitaval et dans les premières décennies du nouvel établissement.

J'ai cité précédemment un mémoire de directeur datant de l'année 1974. L'auteur relate ses essais de mise en place d'un travail avec les familles, notamment en raccourcissant les intervalles des visites, des retours en famille pour les enfants et en instaurant des réunions avec les parents. Actuellement *les rapports avec les familles ont beaucoup évolué depuis une dizaine d'années* écrit un autre directeur dans son mémoire consacré au projet, *il faut sortir de cette relation de rapt ou même de suppléance, les enfants ne sont pas en internat parce qu'ils sont punis, ni eux ni la famille.*

Pour les auteurs du rapport de groupe sur le travail social et éducatif en internat *l'internat doit être un équipement de qualité capable de souplesse et de compétence et non comme le "dépositaire" d'une faillite de la vie de famille*¹⁹². La transition est faite et les relations aux familles, nous entraînent à nous interroger sur l'internat proprement dit.

Que représente-t-il à notre époque, quels peuvent être encore ses intérêts sociaux et pédagogiques ?

- ◆ L'internat reste, comme le précisent les nouvelles annexes XXIV, *la dernière mesure pour des situations exceptionnelles.*
- ◆ Il doit donc prendre en compte cette violence faite aux familles, même si *un enfant placé signale le plus souvent un dysfonctionnement social ou la nécessité d'un soutien important à une famille effondrée.*

¹⁹² Rapport de groupe : *travail social et éducatif en internat*. Conseil supérieur du travail social, octobre 1995.

- ◆ L'internat ne doit plus être le lieu de contrainte et de contention qu'il a pu être, mais bien un lieu qui accueille et qui soigne.

Face à ces constatations il n'est pas aisé de trouver de nouvelles propositions :

Certains pensent que l'on doit travailler dans le "conflit", dans un rapport de force permanent avec les familles sous peine de compromission : on ne traite pas les parents, on traite les enfants. D'autres équipes préfèrent démarrer un travail sur les bases d'un contrat avec les familles qui serait le projet individuel de leur enfant à l'intérieur d'un projet d'établissement qui, lui, définit les règles de l'institution et les moyens mis en œuvre. C'est l'orientation proposée par les annexes XXIV.

La vie collective notamment en internat instaure obligatoirement des *restrictions aux libertés individuelles*¹⁹³, l'isolement de certains établissements peut aussi accroître cette impression de mise à l'écart. La culpabilité des parents de voir leur enfant ainsi placé, éloigné, confié à des tiers qui s'occupent de lui et de ses problèmes, ne va pas dans le sens d'une acceptation par l'enfant de sa situation. En cas de difficultés, de violences graves, d'enfants trop agressifs, les parents très culpabilisés rendent souvent l'équipe et l'établissement responsables. Cette coalition avec leur enfant dans un moment difficile leur permet en quelque sorte de se racheter (plus ou moins consciemment) de leur abandon ou de la culpabilité d'une mauvaise éducation. Les parents qui ne sont pas d'accord sur le placement et partie prenante du projet prennent le plus souvent fait et cause pour leur enfant en cas de problèmes. Les familles ne font pas confiance à l'institution et l'accuse ainsi de provoquer des comportements hors norme. Les maîtres d'écoles sont ainsi souvent les boucs émissaires face aux difficultés scolaires des enfants placés en internat ou en classes spéciales.

Le projet d'établissement pouvant être rendu attrayant, novateur par une spécificité éducative, sportive, thérapeutique, professionnelle choisie par l'équipe en fonction des compétences collectives ou individuelles de ses membres doit être accepté, voire choisi par les parents. Cette condition semble essentielle pour concilier une éducation de qualité pour tous et une liberté individuelle du choix de l'établissement de la part des parents et du projet pour les enfants.

La qualité du service rendu implique des exigences quantitatives et qualitatives en matière d'encadrement, note le rapport de groupe sur l'internat, soulignant aussi *l'importance de la formation initiale et continue*. Cette dernière, contrairement à des pratiques de plus en plus courantes dans certains modèles de direction, devrait rester au choix et à l'initiative du salarié. Philippe Bernoux analyse l'efficacité d'une formation en ces termes :

*Dans une formation, le formé apprend et retient le contenu de la formation, non pas tant en fonction de l'intérêt intrinsèque de cette formation, ni de la qualité de la pédagogie, mais en fonction de l'utilité de cette formation dans une stratégie personnelle. Il change de mentalité et de comportement pour plaire à sa direction et faire carrière*¹⁹⁴.

Cette réflexion nous rappelle que l'institution est aussi le lieu des enjeux de pouvoir, même si elle vit sous l'égide d'une idéologie égalitaire¹⁹⁵. René Kaës précise aussi que le travail en institution spécialisée réanime aussi chez les personnels d'autres enjeux, des états passionnels.

*Chacun sait que soigner la folie, la manier, c'est une façon de se défendre contre sa propre folie, mais chacun sait aussi qu'il ne peut être soignant qu'en prenant appui sur ses propres parties reconnues malades*¹⁹⁶.

Ces états passionnels, ces crises institutionnelles voient le plus souvent leur origine dans ces rapports ambigus des professionnels à la souffrance et à la maladie. Si l'encadrement n'est pas

¹⁹³ *Idem.*

¹⁹⁴ Philippe Bernoux, *La Sociologie des organisations*, Point Seuil, 1985, p. 84.

¹⁹⁵ *L'Institution et les Institutions*, op. cit., p. 82.

¹⁹⁶ *Ibid.*

toujours prompt à éviter ces situations de conflit, il doit tout du moins en être conscient et veiller à ce que les divergences de vue n'altèrent en rien la prise en charge et le confort de l'utilisateur, il peut tenter de canaliser les énergies en utilisant au mieux les potentialités de chacun et organiser le service en conséquence.

Au contraire la capacité des institutions à tolérer le fonctionnement de niveaux relativement hétérogènes, d'accepter les interférences de logiques différentes constitue la base de sa fonction métaphorique¹⁹⁷.

5 - Peut on encore faire un projet innovant ?

Pour faire un projet il me semble nécessaire d'avoir au préalable une bonne connaissance de l'histoire des institutions et notamment de son institution. Cette connaissance évite le ridicule d'annoncer comme révolutionnaire une idée qui trente ou quarante ans auparavant pouvait apparaître novatrice. Faire un projet exige aussi une connaissance du cadre législatif qui régit la profession et impose un certain nombre de critères, nombre de projets ne sont que la simple application des règles.

Faire un projet, c'est s'appuyer sur un vécu, des insatisfactions, des besoins repérés pour essayer de concrétiser des désirs. Un projet modeste mais réaliste serait issu du sentiment qui apparaît à la lecture de ce travail : une tolérance face aux événements et à l'histoire, conscients que faisant de notre mieux, innovant dans notre pratique quotidienne, nous ne faisons que différemment ce que faisaient nos prédécesseurs et peut-être modestement, guère mieux qu'eux.

Le projet d'établissement doit être discuté en équipe et accepté par les parents, expliqué aux enfants ; pour cela, l'internat doit aller vers un meilleur accueil des usagers, ne pas restreindre les libertés individuelles fondamentales, préserver l'intimité et la sécurité de chacun dans le cadre de règles établies pour tous ; ces principes élémentaires sont abordables dans le cadre de petites structures pouvant offrir un hébergement permettant des possibilités d'isolement au sein du groupe et une restauration et un accueil de qualité. Le rapport sur l'internat insiste aussi sur l'importance de la capacité de l'institution à faire respecter les règlements et règles de vies.

Le projet individuel reste fonction de la capacité du service à offrir un éventail de soins ou d'activités suffisant. Il ne doit pas cacher les carences de l'institution. L'après 68 a marqué la pensée sociale par son individualisme, oubliant parfois le bien commun ; c'est encore en essayant d'offrir le meilleur au plus grand nombre que chacun pourra aussi trouver le nécessaire.

En terme de gestion du personnel, le rapport sur l'internat propose : le desserrement des contraintes superflues et la mise en valeur des aptitudes et des capacités individuelles, dans le respect de la législation du travail qui sont les principes de base d'une cohabitation harmonieuse au sein de l'établissement. Le "desserrement des contraintes superflues", ne signifie pas flexibilité, mais bien la possibilité de pouvoir créer et agir au sein de l'institution.

Si l'éternel retour est le plus lourd fardeau, nos vies, sur cette toile de fond peuvent apparaître dans toute leur splendide légèreté¹⁹⁸...

¹⁹⁷ *Idem*, p. 15.

¹⁹⁸ Milan Kundera, *L'Insoutenable Légèreté de l'être*, Folio, Gallimard, 1984.

III - Conclusion

En quoi est-il nécessaire de connaître ses racines pour maîtriser les enjeux contemporains ?

Il est difficile de comparer deux systèmes éducatifs aussi éloignés, deux établissements aussi dissemblables que l'Institut de Rééducation d'aujourd'hui et la Maison familiale de Mme Pitaval. Si l'historique n'est bien sûr pas en mesure de donner des réponses à ces interrogations, à ce mal être, crise de conscience ou déontologique chez les travailleurs sociaux, ne permet-il pas au moins le recul préalable et nécessaire à l'analyse et à la bonne compréhension des problèmes ?

Depuis sa fondation, jusqu'à 1958, l'institution de Mme Pitaval a essentiellement répondu à un besoin social crucial, celui d'accueillir des enfants dont personne ne voulait. La demande de l'Etat paraissait donc assez simple, accomplir la mission d'accueil, de garde, d'éducation des enfants jusqu'à leur placement. Ce placement répondait lui aussi à la double demande de la société et des parents.

Cette demande reste la même, quelquefois aussi dans l'urgence, accueillir des enfants en difficulté, en rupture familiale ou scolaire ; mais le législateur insiste sur la notion de projet d'établissement et de projet individuel, qui marque la volonté d'une prise en charge individualisée, spécifique pour chaque élève.

Sur le plan de cette étude, au terme d'une période de plus de 65 ans, il est possible de se demander ce qu'il peut y avoir de commun entre l'Institut Spécialisé moderne, restructuré, d'aujourd'hui et la Maison familiale créée par Mme Pitaval. Nous avons l'idée que des bouleversements radicaux ont eu lieu au fil du temps et surtout à partir de ces trente dernières années. Changement de cadre de vie, de conditions d'hébergement, essentiellement dus au mode de financement et aux moyens mis en œuvre ; les enfants vivent dans des locaux neufs, bien adaptés, des règles sanitaires draconiennes régissent l'alimentation et l'hygiène. Le personnel éducatif est en grande partie qualifié pour la tâche qu'il effectue et le suivi psychologique et médical est effectué avec sérieux. Quatre instituteurs pour quarante enfants assurent l'enseignement scolaire adapté à la catégorie d'enfants accueillis.

Les pensionnaires regagnent le domicile familial chaque vendredi et l'établissement propose le placement et le suivi après le départ des enfants et en accord avec la famille. En 1958 il a été mis fin au placement familial et les relations avec la famille sont devenues de plus en plus fréquentes et régulières. L'ancien et premier directeur du nouvel I. M. P. a effectué un mémoire sur "l'évolution des relations avec la famille" en 1974¹⁹⁹. De la famille "mauvaise et exclue" nous sommes passés à "la relation d'aide et de coopération avec la famille incertaine" et les enfants poursuivent leur cursus traditionnel en éducation spécialisée sœur jumelle de l'éducation nationale.

Le conseil d'administration de l'association, au niveau du département, composé de personnalités influentes, surveille au plus près la marche et la gestion des six établissements, relayé par des directeurs "éducation nationale". Sur le plan éducatif "les modèles qu'il met en œuvre sont toujours des compromis entre l'idéal et les contraintes d'une époque". L'apport des sciences humaines relayé par une législation contraignante, tente de donner à la profession des bases déontologiques et une image conforme au regard de la société. Dans ce bien-être, tout relatif, le nouveau travailleur social se pose paradoxalement de plus en plus de questions.

Au terme des "30 glorieuses", la loi de 1975 assigne l'obligation de la reconnaissance et de l'intégration du handicapé en accordant les moyens nécessaires, transformant la notion "d'assistance" en "solidarité". Les nouvelles annexes XXIV ne seraient-elles pas marquées par le

¹⁹⁹ Pierre Fortunier, *Evolution des relations entre les enfants et leurs familles dans le cadre d'un I. M. P. pour débiles moyens, de 1958 à 1973.*

retour des contraintes budgétaires et l'apparition d'une certaine évaluation des pratiques ? L'exigence de résultats n'est-elle pas aussi un euphémisme rhétorique par rapport au *rendre utilisable les déchets de la société* en usage en 1943 ?

La demande faite au directeur est aujourd'hui de se comporter comme un chef d'entreprise, de gérer au mieux "sa maison" en étant respectueux des deniers accordés. Veiller à la bonne tenue de la maison, sur le plan moral et sanitaire, cela avec bien sûr les critères culturels d'une époque précisés par un cadre législatif précis. Il faudrait ajouter à ces devoirs et obligations des directeurs, celle de nouer et de maintenir de bonnes relations avec les partenaires sociaux locaux, l'association gestionnaire, les parents, les pouvoirs publics.

Nous sommes obligés de reconnaître que ces critères étaient largement remplis par Mme Pitaval qui avec les moyens qui étaient les siens, gérait au mieux les intérêts de sa maison et des enfants, nouant avec les familles des relations chaleureuses, leur assurant un avenir certainement modeste mais ne les abandonnait pas.

Nous répétons souvent les mêmes choses sous formes de métaphores ou de métonymies, montrant notre ambivalence par rapport au handicap et ce sont encore les vieilles peurs qui nous reviennent déguisées.

*Il en dérive que la connaissance des résonances inconscientes liées à l'histoire des institutions peut être la contribution de la psychanalyse à la compréhension de ces aspects des problèmes sociaux qui se révèlent comme les plus importants de notre époque*²⁰⁰.

L'histoire ne se répète jamais à l'identique, elle resurgit par résonance, par strates ; la métaphore du rhizome nous fait rêver en jardinier de la pensée, et l'esprit humain ne se cultive qu'en fonction des expériences passées, laborieusement comme alors le pupille son jardin.

L'histoire a cette vertu première de nous remettre en face des réalités et "l'imaginaire social est aussi le réel social" et *quelle que soit sa conduite effective, empirique, une société en dit autant sur elle-même dans le langage qu'elle tient sur un phénomène*²⁰¹. Dire que malgré beaucoup de changements, nous ne faisons guère mieux que l'institution de Mme Pitaval tient encore de "l'inaudible professionnel" ; que cette histoire ait alors, au moins, la vertu de nous interroger sur la finalité de notre action. Elle peut aussi nous chuchoter que si l'histoire ne se répète pas, nous pouvons apercevoir parfois, déguisé, "l'éternel retour" qui nous rassure en nous disant que "ce n'est pas le doute, c'est la certitude qui rend fou"²⁰².

Arrivé au terme d'une étude trop institutionnelle, j'ai le regret de n'avoir consacré que peu de place à ceux qui sont les véritables héros de mon histoire, les enfants qui l'ont réellement vécue. Ne serait-ce pas à ces "vies minuscules"²⁰³ qu'il faudrait enfin accorder plus de grandeur ?

²⁰⁰ Franco Fornari, "Pour une psychanalyse des institutions", *L'Institution et les Institutions*, op. cit. p. 127.

²⁰¹ H. J. Sticker, *Corps infirmes et société*, Aubier, 1982, p. 59.

²⁰² F. G. Nietzsche, *Ecce Homo*, p. 47, 10-18.

²⁰³ "Vies minuscules" qui renvoie au titre du roman d'Henri Michon.

Bibliographie

- ◆ ANTELME Robert, textes inédits sur *L'Espèce humaine*, Gallimard, 1990.
- ◆ ACHELARD Gaston, *L'Air et les Songes*, le Livre de poche, Essais, 1943.
- ◆ BERGER Maurice, *La Folie cachée des hommes de pouvoir*, Albin Michel, 1993.
- ◆ BERNOUX Philippe, *La Sociologie des organisations*, Point, Seuil, 1985.
- ◆ BOURDIEU Pierre :
 - ⇒ *L'Amour de l'art*, Editions de minuit, 1966.
 - ⇒ *Ce que parler veut dire*, Fayard, 1982.
 - ⇒ *L'Illusion biographique*, Acte de la recherche en sciences sociales, juin 1986, n° 62/63.
 - ⇒ *La Misère du monde*, Point Seuil 1993.
- ◆ CHAUVIERE Michel, *Enfance inadaptée, l'héritage de Vichy*, les éditions ouvrières, 1980.
- ◆ CLERC Denis, *Inflation et croissance*, Syros, Alternatives économiques, 1989.
- ◆ DELEUZE G., GUATTARI F., *Mille plateaux, Capitalisme et schizophrénie*, Minuit, 1980.
- ◆ DELEUZE Gilles, *Nietzsche*, P. U. F., 1965.
- ◆ DESCOEUDRES Alice, *L'Education des enfants arriérés*, Delachaux et Niestlé, 1948.
- ◆ DESSERTINE Dominique, *La société lyonnaise pour le sauvetage de l'enfance (1890-1960)*, Ethiss Eres, 1990.
- ◆ DONZELOT Jacques, *La Police des familles*, Paris, Minuit, 1977.
- ◆ ELIAS Norbert, *Mozart, sociologie d'un génie*, Seuil, 1991.
- ◆ FOUCAULT Michel :
 - ⇒ *Surveiller et punir*, N. R. F., Gallimard, 1975.
 - ⇒ *Les Mots et les Choses*, Tel, Gallimard, 1966.
 - ⇒ *L'Archéologie du savoir*, N. R. F., Gallimard, 1969.
 - ⇒ *Histoire de la sexualité - La volonté de savoir*, Tel, Gallimard, 1976.
 - ⇒ *La Vie des hommes infâmes*, (article), in *Les cahiers du chemin*, n° 29 du 15 janvier 1977.
- ◆ FUSTIER Paul :
 - ⇒ *L'Identité de l'éducateur spécialisé*, Editions universitaires, 1972.
 - ⇒ *Les Corridors du quotidien*, Presse Universitaire de Lyon, *L'Autre et la Différence*, 1993.
- ◆ GAULUPEAU Yves, *La France à l'école*, Découvertes, Gallimard, n° 147.
- ◆ GOFFMAN E., *Façon de parler*, les éditions de Minuit, 1981.
- ◆ GIRARD René, *Le Bouc émissaire*, le Livre de Poche, Essais, 1982.
- ◆ KAES René, *L'Institution et les Institutions*, Dunod, 1987.

- ◆ KUNDERA Milan :
 - ⇒ *L'Insoutenable légèreté de l'être*, Folio, Gallimard, 1984.
 - ⇒ *La Vie est ailleurs*, Folio, Gallimard, 1990.
 - ⇒ *L'Identité*, N. R. F., Gallimard, 1997.
- ◆ LABARDE Philippe, MARIS Bernard, *Ah ! Dieu que la guerre économique est jolie*, Albin Michel, 1998.
- ◆ LANGOUËT Gabriel, *L'Etat de l'enfance en France*, Hachette, 1997.
- ◆ LANGOUËT Gabriel, LEGER Alain, *Public ou Privé*, Publidix, 1991.
- ◆ MEYER Philippe, *L'Enfant et la raison d'Etat*, Seuil, 1977.
- ◆ MICHON Pierre, *Vies minuscules*, N. R. F. Gallimard, 1984.
- ◆ MILLER Gérard, *Les Pousse-au-jour du Maréchal Pétain*, Poche Essais, 1975.
- ◆ MUEL DREYFUS Francine, *Le Métier d'éducateur*, Editions ouvrières, 1980.
- ◆ NIETZSCHE F. G. :
 - ⇒ *Par-delà le bien et le mal*, 1886, 10/18 éd. 1970.
 - ⇒ *Ecce Homo*, (1888), 10/18, éd. 1997.
- ◆ SCHWARTZ Olivier, *Le Monde privé des ouvriers*, P. U. F., 1990.
- ◆ STIKER Henri Jacques, *Corps infirmes et société*, Aubier, 1982.
- ◆ VERDES LEROUX Jeannine, *Le Travail social*, Paris, Minuit, 1978.

Revue, mémoires, articles :

- ◆ AVENTURIER Gérard, "Les Ecoles de la Loire sous Vichy", *Village de Forez*, 1996.
- ◆ FORTUNIER Pierre, *Evolution des relations entre les enfants et leurs familles dans le cadre d'un I. M. P. pour débiles moyens, de 1958 à 1973*, mémoire de directeur d'établissement spécialisé, 1974.
- ◆ MARCUZZI Marie-France, *Louis Comte et l'œuvre des enfants à la montagne*, mémoire de maîtrise A. E. S., université de Saint-Etienne, 1994.
- ◆ PENNANEACH Jean, *Entre le projet pédagogique et thérapeutique d'établissement et le projet "individuel" : un espace à interroger*, mémoire de directeur d'établissement spécialisé, 1997.
- ◆ *Coutumes d'enfance en Forez* : Université pour tous, syndicat des musées foréziens, 1981.
- ◆ *Rapport du groupe travail social et éducatif en internat* du Conseil supérieur du travail social.
- ◆ *Cohésion sociale et prévention de l'exclusion* : préparation du XI^e plan.

Supplément au N°80-81 de Village de Forez d'avril 2000

Village de Forez, bulletin d'histoire locale.

Siège social (abonnements) :

- Centre Social de Montbrison, 13, place Pasteur, 42600 MONTBRISON.
- Directeur de la publication : Claude Latta.
- Rédaction : Joseph Barou.
- Abonnement et diffusion : André Guillot.
- Comité de rédaction :

Gérard Aventurier, Joseph Barou, Maurice Bayle, Claude Beaudinat, Danielle Bory, Roger Briand, Mireille Busseuil, Pascal Chambon, Edouard Crozier, Monique Diaz, Pierre Drevet, Roger Faure, Jean-Guy Girardet, Francis Goutorbe, André Guillot, Jean Guillot, Marie Grange, Claude Latta, Mickaël Lathière, Philippe Pouzols, Stéphane Prajalas, Jean-François Roche, Pierre-Michel Therrat.

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2000

Impression : Centre départemental de documentation pédagogique de la Loire, Saint-Etienne.